



printemps 2024

JOURNAL DES LIBERTÉS

Si l'Europe m'était *contée*

Europe : ce que je crois

Crise *agricole*, échec du planisme et *libre-échange*

L'UE et *l'environnement* : examen critique
des politiques *climatiques*

L'essor et le *déclin* de l'Argentine



journaldeslibertes.fr



Directeur de la publication : Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION †
Fred AFTALION †
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ †
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY †
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †



Journal des libertés

© 2024, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)

ISSN : 2804-8733 (en ligne)



www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique

Whims Media

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

www.whimsmedia.com

Equipe technique

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



Sommaire

Avant-propos

- 5 Manifeste pour une Europe des libertés *Pierre Garello*

Actualité

- 9 L'essor et le déclin de l'Argentine *Alfredo Irigoien*

Dossier Union européenne

- 19 Si l'Europe m'était contée *Leonard Liggio*

- 41 Passé et avenir de l'Europe *Jacques Garello*

- 49 Europe : ce que je crois *Philippe Nemo*

- 61 Par la fiscalité, l'Europe aimerait supprimer la souveraineté des nations *Jean-Philippe Delsol*

- 75 L'UE et l'environnement : examen critique des politiques climatiques *Vincent Bénard*

- 93 Crise agricole, échec du planisme et libre-échange *François Facchini*

- 117 La transition énergétique est-elle soutenable ?
*Philippe Charlez
François Henimann
Pierre Coindreau
et Vincent Houard*

- 129 Promouvoir la paix et le libre commerce en Europe : les réflexions pionnières de l'abbé de Saint-Pierre et de Crucé *Benoît Malbranque*

- 137 Brexit: So long and thanks for all the fish *Eamonn Butler*

Fondements

- 147 Deux commentaires et deux perspectives sur l'inflation *Antoine Gentier*

[Continuer](#) ➔



Notes de lecture

- 157 Marie Curie habite dans le Morbihan *Jean-Philippe Delsol*
de Xavier Jaravel
- 163 Life after CAPITALISM *Laurent Carnis*
The Meaning of Wealth, the Future of the Economy,
and the Time Theory of Money
de George Gilder
- 173 Quand il faut décider. Benjamin Constant et *Jean-Philippe Feldman*
le problème de l'arbitraire
de Felipe Freller



Avant-propos

Manifeste pour une Europe des libertés

par

Pierre Garello

En 1990, à l'initiative de l'ALEPS (Association pour la Liberté Economique et le Progrès Social), 600 universitaires de toute l'Europe avaient signé un manifeste libéral « pour l'Europe des Européens ». Malheureusement cet appel à la sagesse n'a pas été entendu et quelques mois plus tard le Traité de Maastricht, acte fondateur de l'Union européenne, était signé qui n'a depuis cessé d'éloigner l'Europe des principes du libéralisme.

Le 9 juin prochain une nouvelle occasion est donnée aux Français de peser sur le futur de l'Union européenne – et donc sur le futur de chacun d'entre nous. Dans cette perspective, un nouveau Manifeste a été rédigé. Il a déjà recueilli les signatures de nombreux universitaires et intellectuels de toutes disciplines, chefs d'entreprises et hommes politiques. Le Manifeste rappelle une fois encore les grands principes de la liberté qui devraient guider l'Union européenne pour l'écartier de la dérive dirigiste, bureaucratique et idéologique dans laquelle elle s'enferme.

Ce texte, dont la rédaction doit beaucoup au Comité de rédaction du Journal des libertés paraîtra prochainement dans la grande presse. Nous en offrons ici la primeur à nos lecteurs.



Renouer avec la tradition européenne

L'Europe ne relèvera le défi de la mondialisation et ne développera durablement la prospérité générale qu'en restant attachée à ses valeurs communes : le respect de la liberté et de la dignité de la personne humaine, la propriété individuelle, l'économie de marché et l'état de droit.

Mais l'Europe est riche aussi de ses diversités, propices à la création intellectuelle, artistique et économique, à la recherche empirique des chemins du progrès.

Plutôt que de transformer l'Europe en un super État souverain qui impose à tous ses membres un droit tentaculaire, il faut alléger les institutions communautaires et redonner la priorité à la pratique des libertés et droits individuels. L'Europe doit revivifier le principe de subsidiarité qui veut que la sphère politique soit réduite aux missions régaliennes et que les décisions soient prises aux niveaux local, régional, national plus proches des citoyens concernés.

Harmonie européenne

Les quatre libertés fondamentales sont celles du libre-échange des biens, de la libre circulation des services, des capitaux et des hommes (incluant la liberté d'établissement). Ces libertés nous paraissent suffisantes pour aboutir à une véritable harmonie européenne susceptible d'être étendue à tous les pays européens qui le souhaitent.

Assurément l'harmonisation n'est pas l'uniformisation technocratique qui se dessine à Bruxelles, elle est plutôt l'union des patries et des citoyens libres dans un marché libre et concurrentiel autant que la poursuite de leurs échanges culturels et sociaux qui ont fait grandir notre civilisation.

Voilà pourquoi, pour assurer la meilleure protection sociale des Européens nous préférons favoriser le libre choix individuel des systèmes d'assurance sociale et de retraites.



Voilà pourquoi, pour éviter que les Européens supportent un fardeau fiscal nuisible à leur économie comme à leur développement personnel, nous souhaitons conserver la concurrence fiscale entre États, elle prémunit les contribuables des pires excès, tout comme la concurrence entre les entreprises protège les consommateurs.

A cet égard, nous pensons encore que trop de réglementation européenne attente à la vitalité du marché européen qui se porterait mieux d'une reconnaissance mutuelle des normes prévue jadis dans le projet de marché unique.

Élargir la concurrence

Nous considérons qu'il n'y a pas de raison pour que certains domaines d'activité échappent à ces libertés fondamentales :

- la Politique Agricole Commune a toujours pénalisé le pouvoir d'achat des Européens, elle a entraîné des gaspillages scandaleux et créé des privilèges exorbitants pour quelques-uns, sans apporter à la masse des agriculteurs la moindre solution à leurs problèmes ;

- les grands programmes industriels n'ont souvent pas d'autre effet que de stériliser l'innovation et la créativité, et de fausser la concurrence ;

- la politique commune de l'environnement et de l'énergie a ses limites car nous croyons dans ce domaine comme ailleurs aux bienfaits de la décentralisation et du marché dans un cadre de droit rénové, où la propriété privée jouerait mieux son rôle ;

- la liberté d'expression doit être respectée dans tous les domaines, y compris ceux afférents aux changements climatiques.

Nous voulons moins de cartel, moins de lobbies, moins de privilèges, moins de monopoles.

Nous voulons moins de nomenclaturas bureaucratiques, moins de caste politique dirigeante.



Nous voulons moins d'entreprises publiques si souvent sclérosées et plus d'initiatives privées.

Plus de droit, moins de lois

Nous approuvons sans réserve les efforts menés pour restaurer une vraie démocratie européenne. Mais celle-ci ne se fondera pas sur la multiplication d'institutions, de comités et de fonctionnaires européens usurpateurs des libertés individuelles. Elle a plutôt besoin de plus de reconnaissance et de protection des droits individuels des Européens à vivre selon leurs choix. Elle se fortifiera moins de l'uniformisation des conditions de vie que de la facilité des échanges entre des membres fiers de leurs différences.

Nous appelons de nos vœux une Europe qui évite les pièges du collectivisme, du populisme et du nationalisme, une Europe qui puisse trouver la route de la liberté pour éviter celle de la servitude.

Nous appelons de nos vœux une Europe qui ne soit plus une machine à réglementer jusqu'au plus intime de nos vies et qui mette fin à son harcèlement textuel.

Nous appelons de nos vœux une Europe qui ne se présente plus comme un super-État social qui surplombe des États déjà trop socialisés.

Nous appelons de nos vœux une Europe qui soit moins impériale que subsidiaire.

Que ceux qui entendent cet appel se joignent à nous pour alerter l'opinion publique et persuader les Européens qu'ils ont une chance historique à saisir et qu'ils ne doivent pas remettre leur sort entre les mains de ceux qui par intérêt personnel ou partisan ont réduit les libertés et détruit l'espoir du progrès et de la paix.



L'essor et le déclin de l'Argentine¹

par

Alfredo M. Irigoín



Alfredo Irigoín a obtenu un doctorat en économie de l'Université de New York sous la direction d'Israel M. Kirzner. De retour en Argentine, il a travaillé chez J.P. Morgan et Linzor Capital Partners, une société de capital-investissement en Amérique latine. Partiellement retraité, il reprend désormais certains intérêts académiques.

¹ Cet article vise à faire la lumière sur des faits bien connus concernant l'ascension et le déclin de l'Argentine. Même si les raisons de ce déclin sont complexes, nous nous concentrons sur la détérioration des institutions, les répercussions de l'interventionnisme accru de l'État dans l'économie et l'écart par rapport à l'état de droit inscrit dans la Constitution de 1853. Pour une analyse plus complète, voir Rok Spruk.



En 1896, Sir John Foster Fraser, un Écossais, entreprit un voyage à vélo visitant dix-sept pays sur trois continents. En arrivant en Argentine, il déclara : « L'Argentine vient de naître et sa croissance est l'une des merveilles du monde.² » En 1910, Hope Gibson, président de la Chambre de commerce britannique en Argentine, a exhorté son gouvernement en déclarant : « Je vous supplie de garder un œil vigilant sur ce qui se passe dans la production locale. Nous savons à quelle vitesse les choses évoluent dans ce pays.³ » En 1927, Sedgwick Cooper, un autre visiteur, rapportait : « Peu de villes au monde donnent l'impression d'une richesse et d'une extravagance plus grande ou plus exubérante que la capitale de l'Argentine.⁴ »

La fascination des visiteurs pour l'Argentine est compréhensible. En 1913, le produit intérieur brut par habitant du pays dépassait celui du Mexique, du Brésil et de l'Espagne réunis. Dans les années 1930, l'Argentine se classait parmi les dix pays les plus riches du monde ; ce qui amène les Français à dire : « Il est riche comme un Argentin ». Pays déserté en 1870, les Argentins ont atteint l'un des niveaux de vie les plus élevés en seulement cinq décennies.

Les visiteurs distingués du passé seraient sans aucun doute choqués s'ils visitaient l'Argentine aujourd'hui. Ils seraient confrontés à un taux de pauvreté stupéfiant de 40 %, à une inflation généralisée (avec un taux annuel moyen de 30 % depuis 2002, atteignant 211 % en 2023), à des infrastructures en ruine en raison d'investissements insuffisants, à un risque pays élevé résultant de neuf défauts souverains et à un secteur public lourd à gérer qui représente 40 % du PIB. Cela inclut plusieurs entreprises publiques mêlées à des scandales de corruption. De manière

² *The Amazing Argentine: A New Land of Enterprise* (New York, Funk and Wagnalls Co., 1914, p.280). Foster écrit (p. 35) : « La pauvreté, telle que nous la comprenons en Europe, n'existe pas en Argentine. »

³ Cité dans le quotidien *Buenos Aires Herald : Special Centenary Number* (août 1916, p. 46).

⁴ Clayton Sedgwick Cooper, *Latin America: Men and Markets* (New York, Ginn and Co., 1927, p.136).



plus significative, ils découvriraient un sentiment dominant de désespoir et un manque de confiance dans l'avenir – un contraste frappant avec l'optimisme des 6 millions d'immigrants arrivés depuis les années 1880. Étonnamment, l'Argentine a connu la baisse du niveau de vie la plus spectaculaire de l'ère moderne. L'espoir et la positivité des immigrants ont cédé la place à des perspectives sombres et à un sentiment omniprésent de catastrophe inévitable. L'aspiration autrefois vibrante à échapper au piège de la pauvreté a conduit à l'un des tournants les plus déroutants des temps modernes.

Nos visiteurs pourraient se demander si des guerres civiles ou religieuses ont ravagé le pays ou s'il a été victime d'une invasion étrangère despotique. Pourtant, rien de tel ne s'est produit.

Les visiteurs ne seraient pas seulement témoins du déclin d'une nation autrefois prospère ; ils seraient perplexes d'apprendre que l'Argentine n'a pas réussi à parvenir à un consensus sur ce qui n'a pas fonctionné. En outre, de nombreux historiens et économistes argentins ont mis en doute les progrès qui éblouissaient autrefois nos visiteurs. Certains affirment que l'Argentine était un pays « pastoral et dépendant », contrôlé par une oligarchie qui entravait le développement industriel. D'autres affirment que l'Argentine a succombé à la dépendance à l'égard des puissances étrangères, exploitée par l'achat de matières premières à des prix décroissants et la revente de produits manufacturés. D'autres encore, reconnaissant les progrès, affirment qu'ils n'ont profité qu'à une minorité, nourrissant une injustice sociale flagrante qui justifiait les politiques populistes des années 1940. Enfin, d'autres soutiennent que l'Argentine « a grandi mais ne s'est pas développée », bénéficiant d'un ensemble unique de conditions internationales⁵.

⁵ Un ouvrage influent (et probablement le plus superficiel) hautement critique de la période 1880-1930 est celui d'Aldo Ferrer, *La Economía Argentina* (Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, 1963 [2022]). Pour une bibliographie plus détaillée sur ce sujet, voir Alfredo Irigoín, *La Evolución Industrial en Argentina 1870-1940* (Buenos Aires, Libertas, ESEADE, No.1, octobre 1984).



La révolution agricole

Entre l'indépendance de l'Espagne en 1816 et la Constitution de 1853, l'Argentine a connu des conflits internes marqués par des tensions entre les régions de l'intérieur et la ville de Buenos Aires. Historiquement, Buenos Aires était le centre du pouvoir en raison de son port, de ses recettes douanières et de sa plus grande population. La Constitution argentine de 1853, façonnée à l'image de la Constitution des États-Unis et influencée par les idées du libéral classique Juan Bautista Alberdi, a établi un système fédéral, trois branches de gouvernement, un pouvoir judiciaire indépendant et de solides protections de la vie et de la propriété.

Le début d'un progrès économique significatif remonte à 1880, lorsque les conflits persistants entre l'intérieur et Buenos Aires se sont apaisés et que la ville est devenue la capitale nationale. Pendant cette période, les gouvernements reconnaissaient le besoin urgent de capital et de travail étrangers.

Si au cours des années 1870 l'Argentine était importatrice de farine, entre 1885 et 1913 ses exportations de blé passèrent de 100 000 tonnes à 2,8 millions de tonnes. Les exportations de maïs ont emboîté le pas, passant d'un maigre 15 000 tonnes à plus de 4,8 millions de tonnes au cours de la même période. En 1908, l'Argentine revendiquait le titre de premier producteur mondial de lin et de deuxième exportateur de blé, atteignant la position de leader des exportations de maïs en 1909.

Le pays se classait également au deuxième rang pour le nombre d'ovins et au troisième pour le nombre de bovins. Les exportations totales par habitant ont connu une augmentation notable, passant de 10,4 pesos-or en 1861 à 45 pesos-or en 1914, et de 150 millions de pesos-or en 1900 à 500 millions en 1913.

Les investissements privés dans les infrastructures, principalement dans les transports et les télécommunications, ont joué un rôle central dans la croissance du secteur agricole, en repoussant les frontières grâce à une réduction des coûts de transport. Le réseau ferroviaire, qui ne comptait que 2 400 kilomètres de voies en 1880, s'étendit à plus de 30 000 kilomètres en 1914, entraînant une augmentation du transport



de marchandises de 800 000 à 35 millions de tonnes. Dans le domaine de la téléphonie, les entreprises ont rapidement étendu leurs services : Buenos Aires comptait en 1887 un téléphone pour 115 habitants, dépassant ainsi de nombreuses villes européennes. En 1914, l'Argentine se classait au deuxième rang des Amériques pour le nombre de téléphones par habitant, derrière les États-Unis, avec 32 % des lignes installées sur le continent⁶.

Développement industriel

Le dynamisme des exportations, accompagné d'un afflux de personnes, de technologies et de capitaux, a stimulé une demande locale croissante de produits industriels⁷. Des industries florissantes fournissaient des intrants au secteur agricole ou utilisaient ses matières premières, répondant ainsi aux besoins croissants de la population urbaine en matière de construction et de services. Dans l'industrie alimentaire, les entreprises de conditionnement de la viande et les minoteries se sont notamment démarquées. L'industrie du conditionnement de la viande a connu une évolution remarquable, passant de l'exportation de 600 tonnes par an entre 1888 et 1892 à 370 000 tonnes de bœuf et 59 000 tonnes d'agneau en 1914. Des colonies

⁶ Le 29 juillet 1883, le quotidien *La Nación* publiait l'information suivante : « Les deux compagnies de téléphone opérant dans notre capitale ont eu la gentillesse de présenter hier soir à une partie de leurs abonnés respectifs une transmission téléphonique de La Hebra, qui se chantait au Colón. »

⁷ L'une des critiques adressées à cette période de croissance en Argentine était le manque d'industrialisation (se référant principalement aux industries lourdes). Pour plus de données et une critique de cette perspective, voir Alfredo Irigoien, *op.cit.* Pour les recherches et la bibliographie les plus complètes sur ce sujet, voir Fernando Rocchi, *Industrialization in Argentina During the Export Boom Years, 1870-1930* (Stanford, Stanford University Press, 2005). Voir également Ezequiel Gallo, *Agrarian Expansion and Industrial Development in Argentina 1880-1930* (Latin American Affairs, St. Antony Papers 22, Oxford University Press, 1970, pp. 45-61.)



pionnières⁸, comme Esperanza, sont devenues d'importants centres industriels.

Cette période a vu la création de diverses entreprises industrielles et de consommation, menant à la création de l'Unión Industrial Argentina en 1887, comptant 850 membres et servant d'association pour les leaders industriels. Parmi les entreprises les plus renommées se trouvaient la Textile Fábrica Argentina de Alpargatas en 1883 avec 530 employés, les sociétés brassicoles Cervecería Bieckert employant 600 personnes en 1886, Quilmes S.A. avec 400 employés en 1888, Cervecerías Palermo et Río Segundo. Parmi les autres entreprises remarquables établies à cette époque figurent les boissons gazeuses Bilz, les établissements vinicoles Bodegas Arizu et Bodegas y Viñedos Tomba, l'entreprise sucrière Cía Azucarera Tucumana, les sociétés laitières La Martona et La Vascongada, des usines métallurgiques comme Tamet, les boissons alcoolisées et les biscuits Bagley, le verre de Rigolleau et Cía General de Fósforos, les sociétés de tabac Nobleza et Massalin et Celasco. En 1907, les compagnies pétrolières Astra, Shell et Esso avaient déjà pris leurs marques et Citibank ouvrait sa première succursale non américaine à Buenos Aires, en même temps que Harrods, le célèbre grand magasin britannique.

L'éditorial de la *Review of the River Plate* de 1892 rendait bien compte de l'évolution du paysage, déclarant : « Une phase de transition est maintenant amorcée dans laquelle, tandis que l'activité d'élevage conserve son importance initiale, de nouvelles industries apparaissent partout et exercent leur influence sur les marchés européens. » Le représentant du *South American Journal* écrivait en 1891 : « À la suite

⁸ En 1853, le gouvernement argentin a encouragé l'immigration européenne pour exploiter de larges étendues de terres fertiles qui étaient désertes ou peuplées par des tribus aborigènes qui ne les exploitaient pas. Le gouvernement a ainsi passé des accords d'installation avec des pays, des régions ou des associations la plupart du temps européennes. Esperanza, Santa Fe, fut la première « colonie » agricole organisée. Elle était composée de 200 familles venues de Suisse, Allemagne, France, Italie, Belgique et Luxembourg qui arrivèrent entre janvier et février 1856.



d'une évolution naturelle, des colonies pionnières comme Esperanza commencent à émerger comme des centres industriels. Trente cheminées témoignent d'autant d'usines, de moulins à farine, de brasseries... et, chose remarquable, de fonderies. Ces dernières ont été fondées par un Argentin, fils de colon, qui a vendu cette année plus de 3 000 charrues et faucheuses.⁹»

Le début du XX^{ème} siècle a été témoin d'un développement industriel soutenu, les industries manufacturières ayant connu une croissance annuelle de 7 % entre 1900 et 1913. De 1903 à 1908, la formation brute de capital fixe dans le secteur industriel a augmenté de 16 % par an en monnaie constante, tandis que l'investissement privé avançait à un rythme de croissance annuelle de 23 %. La période de 1904 à 1910 a vu l'électricité croître à un rythme de 23,5 % par an. La part des industries manufacturières et de la construction dans le PIB atteignait les 24,5% en 1910-1914, tandis que celle du secteur agricole diminuait. Le nombre d'établissements industriels a doublé, la force motrice installée a augmenté de 13,6 % par an et le nombre d'employés a augmenté de 4,6 % entre 1894 et 1914.

Après la crise provoquée par la Première Guerre mondiale, l'économie argentine a renoué avec la croissance. Entre 1910/1914 et 1925/1929, la production textile a augmenté de 141 % en termes réels, la production alimentaire de 91 %, la production chimique de 99 % et métallurgique de 298%. En Avril 1937, George Wythe publia une étude dans le *Journal of Political Economy*, concluant (p. 213) qu'en 1933 la production industrielle de l'Argentine était la plus élevée d'Amérique du Sud, dépassant la production industrielle combinée du Brésil et du Mexique.

La croissance économique a eu un impact positif sur le niveau de vie de la population. En 1938, M. K. Bennett a classé trente et un pays selon leur niveau de consommation entre 1934 et 1938, comprenant la nourriture, les services médicaux, l'énergie, le logement, l'habillement,

⁹ Cité par Ezequiel Gallo, *La Pampa Gringa* (Editorial Sudamericana, Buenos Aires, 1983, pp.246-251).



l'éducation, les transports et les communications, couvrant 85 % de la population mondiale¹⁰. Dans ce classement, l'Argentine se retrouvait au septième rang, derrière les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Le Japon, l'Italie, l'Espagne et toute l'Amérique latine étaient moins bien classés que l'Argentine.

Le paradoxe

L'Argentine a connu un développement rapide entre 1880 et les années 1930, marqué par une amélioration de la qualité de vie d'une population croissante. Durant cette période, les politiques accordant une large liberté aux habitants, ainsi que l'ouverture aux gens, au capital et à la technologie ont joué un rôle prépondérant. Une monnaie stable, les pouvoirs limités de l'État, des impôts faibles et une ouverture économique ont favorisé un développement impressionnant, l'action de l'État étant principalement axée sur l'éducation, l'établissement d'un cadre juridique stable et le déploiement d'infrastructures grâce à des capitaux privés. L'afflux de six millions d'immigrants, principalement européens, a renforcé l'offre de main-d'œuvre et le capital humain, faisant de l'Argentine la deuxième destination au monde pour l'immigration, juste derrière les États-Unis.

Cependant, à partir des années 1940, l'Argentine va changer sa politique, fermant ses portes et adoptant des mesures isolationnistes similaires à celles mises en œuvre en Europe et aux États-Unis au début du XX^e siècle. La Grande Dépression a durement frappé l'Argentine en raison de sa dépendance à l'égard des exportations de matières premières et son recours aux capitaux financiers étrangers, avec une baisse de 35 % des termes de l'échange par rapport à 1913. La transition mondiale vers le nationalisme, le protectionnisme et le socialisme qui

¹⁰ M.K. Bennett, « International Disparities in Consumption Levels », *American Economic Review*, 61, September 1951. L'indice développé par Bennett accordait un poids égal à dix indicateurs, et toutes les données étaient non monétaires, c'est-à-dire non affectées par la monnaie ou les ratios de change.



s'opère dans les années 1930 a eu de vastes répercussions, culminant avec la Seconde Guerre mondiale.

Dans ce paysage changeant, l'Argentine choisit de donner un rôle plus actif au gouvernement en créant la Banque centrale en 1935 et en introduisant des agences de régulation pour intervenir sur les marchés d'exportation. À partir de 1946, alors que le monde s'ouvrait de nouveau, le pays, alors sous la direction de Juan Domingo Perón, maintint un programme très activiste et interventionniste sous la houlette de l'État. La Banque centrale et les dépôts bancaires furent nationalisés, des barrières commerciales furent érigées, le commerce international étant quant à lui fortement réglementé et l'industrie subventionnée aux dépens du secteur agricole.

La croissance des dépenses publiques, les déficits persistants et l'inflation sont devenus la norme à partir des années 1950. L'économie argentine s'est détachée du reste du monde et a connu un déclin qui s'est fortement accéléré dans les années 1970. Les tentatives de réforme du système institutionnel ont été contrecarrées par de puissantes coalitions distributives alignées sur les privilèges gouvernementaux.

Aujourd'hui, l'Argentine est confrontée à de nombreux défis, notamment un taux d'imposition qui est le plus élevé d'Amérique latine, une inflation galopante, un secteur public important (les dépenses publiques ont doublé au cours des deux dernières décennies), de multiples contrôles gouvernementaux sur les prix et les quantités, un manque de réserves de change, une pénurie de devises et la rareté du crédit. Le taux de pauvreté atteint ainsi 40% de la population.

Le système politique et économique a évolué vers un corporatisme, caractérisé par la domination de groupes d'intérêts importants et puissants ou de coalitions de redistribution. Une alliance a émergé entre la bureaucratie d'État, les industriels protégés, les syndicats privilégiés et les politiciens populistes, le tout avec une rhétorique nationaliste et progressiste. Ce système, tel un cancer, s'est étendu lentement mais sûrement, favorisant un vaste réseau de corruption et portant atteinte aux libertés fondamentales garanties par la Constitution.



Les efforts déployés par divers groupes politiques pour réformer le système corporatiste ont échoué, conduisant périodiquement à des tentatives de stabilisation de l'économie qui se sont finalement révélées infructueuses. Le résultat est une organisation politique et économique qui consomme les richesses, administre les privilèges et perpétue la misère des pauvres au nom de leur bien-être. L'éradication de ce système est la tâche primordiale de l'Argentine, à l'image des succès qui ont autrefois ébloui ceux qui la visitaient, comme ce fut le cas pour notre cycliste écossais¹¹.

¹¹ En novembre 2023, Javier Milei, un libertarien, a été élu président avec 56 % des voix. Il a annoncé une politique ambitieuse de déréglementation, de réduction des dépenses publiques, de simplification du système fiscal, de réformes du travail et des retraites et de libéralisation des échanges. Il a fait campagne contre la « caste politique qui a causé la dramatique décadence de l'Argentine ».



Si l'Europe m'était contée

par

Leonard P. Liggio



Leonard P. Liggio est décédé le 14 octobre 2014. Il a étudié l'Histoire et la Philosophie à Georgetown University puis Fordham University après quoi il poursuivit ses études avec un post-doctorat à New York University où il suivait le séminaire de Ludwig von Mises. Artisan majeur du renouveau de la pensée libérale dans la seconde moitié du 20^{ème}, il présida de nombreux instituts et sociétés savantes dont l'Institute for Humane Studies, l'Atlas Economic Research Network l'Institute for Economic Studies-Europe ou encore, la Philadelphia Society et la Société du Mont Pèlerin. Un site lui est dédié : leonardliggio.org



Il se passe tellement de choses à notre époque qu'il nous vient de temps en temps, à lire les nouvelles, la tentation de nous pincer pour vérifier que ce n'est pas un rêve. En ce moment par exemple, on apprend que le souci principal du gouvernement des Etats-Unis serait d'obtenir du gouvernement soviétique que ses troupes ne quittent pas l'Europe centrale¹. Ce sont apparemment des temps bien étranges que ceux où de tels événements se produisent. L'exposé auquel je vous invite ne fera pas exception ; ce que vous entendrez, vous n'avez vraisemblablement pas encore eu l'occasion de le lire ou de l'apprendre par d'autres sources. Il s'agit d'une présentation hayékienne de l'histoire et elle ne correspond pas à ce qu'il est convenu de penser, surtout sur le continent européen. Vous savez d'ailleurs quelle contestation Hayek a toujours opposée aux intellectuels continentaux et vous connaissez notamment son souci d'éviter le cadre de référence cartésien.

Qui connaît le modèle des libertés anglaises ?

Il y a deux jours à Paris se tenait une conférence, rassemblant des personnalités intellectuelles et politiques des deux parties de l'Europe. La BBC était présente et ce qu'en a retenu son journaliste était significatif: il n'en a pas conclu (vieille plaisanterie sur l'esprit de clocher des Britanniques) que le brouillard avait détaché le continent de l'Angleterre, mais que jamais on n'avait présenté aux Européens de l'Est l'histoire des libertés anglaises comme un domaine dont ils devaient tirer des enseignements. Or justement, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis – le monde anglo-saxon – ont une histoire constante de liberté politique, de révolution industrielle réussie et d'accroissement conséquent des richesses. On peut avoir une idée de l'ampleur du problème intellectuel auquel nous sommes confrontés si on considère que l'Angleterre n'a jamais été évoquée au cours de cette conférence, alors que celle-ci rassemblait des personnalités européennes et

¹ NDLR : La conférence dont nous republions ici le texte a été donnée pour l'Institut Euro 92 en février 1990 ; quelques mois à peine après la chute du mur de Berlin.



entendait discuter de l'avenir de l'Europe centrale et orientale. Cette dépêche de la BBC aurait pu inspirer un livre à Hayek, tant elle révèle les limites d'un certain monde intellectuel.

J'étais moi-même il y a peu en Grande-Bretagne et comme j'avais un peu de temps, j'ai écouté la BBC. Il y avait une émission régulière et celle-ci portait ce jour-là sur la cathédrale de Salisbury. Vous pourriez vous demander quel est l'intérêt et j'y viens justement. Ils avaient interrogé le doyen : son rôle est d'administrer la cathédrale et ses biens. Interrogé sur la manière dont il prenait ses décisions, il répondit : « il est évident que je ne peux agir qu'avec l'accord des chanoines de la cathédrale ». Par conséquent, les autres prêtres de la cathédrale en tant que personne morale ont un droit de veto sur ses décisions de gestion. Quant à l'évêque de Salisbury, donc de ce même diocèse, il n'a pas l'autorisation de pénétrer dans la cathédrale si, ni le doyen, ni ses chanoines ne sont d'accord.

Je veux par cet exemple illustrer un système de droit particulier, qui subsiste encore dans l'Église d'Angleterre, qui a prévalu pendant des décennies en Europe occidentale et qui est peut-être la source de nos libertés. C'était l'ensemble des chartes, des droits et autonomies particulières qui caractérisait l'Europe chrétienne à l'époque médiévale. Tout le monde alors avait des droits opposables aux autres personnes. C'était notamment le cas de l'Église et, sur le modèle de l'Église, celui de toutes les autres organisations et institutions européennes. L'évêque avait beaucoup de pouvoir, mais il n'avait pas de moyens de contrôle sur le doyen de sa cathédrale, non plus que sur ses prêtres, et encore moins sur les autres prêtres qui avaient des droits opposables à l'évêque dès lors qu'ils avaient été nommés dans leur apostolat. En droit Canon de l'Église catholique, une bonne partie de ces règles médiévales reste en vigueur, quoique le Concile de Trente en ait depuis atténué la portée. L'Église d'Angleterre, ayant échappé aux effets du Concile de Trente, a conservé les formes médiévales encore davantage que l'Église catholique. Ce Concile avait fait subir à l'Église catholique une « modernisation » sur les modèles de Philippe II et Charles-Quint, c'est-à-dire une centralisation accrue, ce qui en fait pour nous plutôt un exemple à ne pas suivre.



La liberté européenne est un cas unique

Ce système d'autonomie où tout le monde avait quelque immunité contre tout le monde avait créé en Europe une organisation très décentralisée. Si on veut caractériser ce système, c'est le principe de subsidiarité qui vient à l'esprit ; chacune des personnes avait des droits opposables aux autres et notamment à ceux qui la dominaient dans la société. Or nous cherchons à comprendre pourquoi c'est l'Europe, et non d'autres régions plus riches et mieux peuplées du monde, pourquoi c'est cette petite péninsule insignifiante au bord du continent eurasiatique qui est devenue la source de la liberté et de la prospérité pour tous. Pourquoi c'est elle par exemple qui, grâce à ses découvertes dans les sciences de la nature et de l'économie, permet à tous les autres hommes dans le monde de vivre plus longtemps.

Le reste du monde, nous le lisons encore aujourd'hui, connaît encore une explosion démographique considérable, parce que nous lui avons donné gratuitement toutes les découvertes de notre science alors qu'il n'a toujours pas les institutions juridiques et économiques qui lui permettraient de se nourrir. Grâce aux progrès de la science occidentale, des milliards de gens peuvent maintenant vivre mais il leur manque malheureusement encore les institutions qui ont créé cette science. Qui aurait imaginé à l'époque romaine, ou même il y a une centaine d'années, toutes les possibilités que la science nous donne aujourd'hui ? Cette connaissance, nous la donnons pour rien au monde entier, à des milliards de gens et ce cadeau est peut-être empoisonné : leurs systèmes politico-économiques ne leur permettent toujours pas d'entretenir la masse de gens qui ont pu survivre grâce à elle.

Pourquoi, donc, est-ce l'Europe et non la Chine, ou bien l'Inde, par exemple ? Si nous avions observé l'Empire Ottoman au quinzième siècle nous aurions pu lui trouver une grande richesse et une culture brillante. C'était aussi le cas de l'Empire de la Perse, ou celui des Moghols en Inde ou encore l'Empire du Milieu. Ils étaient beaucoup plus riches, même artistiquement, ils produisaient énormément, et des choses d'une grande valeur ; pourquoi ne sont-ils pas parvenus à tout ce que



l'Occident a accompli ? Il nous faudrait répondre que la raison se trouve d'abord dans l'originalité du système de droit. A cette époque, on considérait déjà l'Europe comme une République unique. C'est que la République en question, européenne ou chrétienne, était largement unifiée à bien des égards, même si elle ne l'était pas politiquement. Pour ce qui est de la politique, justement, elle ne connaissait aucune espèce de centralisation ; elle était au contraire extrêmement divisée, faite d'entités politiques minuscules. Si les gens l'envisageaient comme une République, ce terme n'avait aucune implication politique ; c'était une notion strictement culturelle, juridique, philosophique et religieuse.

Une unité réelle, mais pas d'État centralisé

Le phénomène que nous avons à expliquer ne tient pas non plus particulièrement au christianisme : juste à côté on pouvait voir l'Empire Byzantin, lequel n'est tombé, il faut s'en souvenir, qu'en 1453 ; c'était un successeur direct de l'Empire Romain, christianisé mais totalement centralisé et incapable de produire aucun des progrès qu'on a pu observer en Europe. Ainsi, même si le christianisme a eu son importance, ce n'est pas lui qui fut décisif. Il s'est donc produit un phénomène extrêmement nouveau au XV^{ème} siècle : l'Europe, et l'Europe établie sur la tradition médiévale comme République européenne unique sans que jamais il y n'ait une entité politique unifiée. Si on l'interrogeait sur les origines de cette situation unique au début du moyen-âge, Anthony de Jasay dirait que le fait essentiel est que l'Empire Carolingien n'a pas pu se maintenir ; que l'événement le plus important de l'histoire européenne est l'échec de la tentative faite par Charlemagne pour créer un État unique et centralisé.

On pourrait aussi remarquer à la fin du X^{ème} siècle et au début du XI^{ème} le développement des mouvements de la paix de Dieu et de la trêve de Dieu ; il y avait beaucoup d'entités et de chefs féodaux mais les gens, sous la direction des évêques, des abbés, des prêtres et des moines, s'organisèrent en associations jurées pour contenir la violence politique des barons et des chevaliers, les obligeant à épargner totalement les non-belligérants et à limiter les combats à certaines périodes



strictement délimitées : par exemple il était interdit de se battre les jours de la semaine associés à la Passion, la Mort et la Résurrection du Christ, c'est-à-dire du mercredi soir au lundi matin. Il y avait en outre maints jours fériés, l'Avent, le Carême et bien d'autres occasions... de ne pas faire la guerre. Ces limites posées aux actes de guerre, par des associations de personnes qui avaient fait serment de s'opposer aux excès de la noblesse féodale, ont créé une sorte d'unité politique. Mais cette unité politique n'avait rien à voir avec l'État, ni avec les intrigues des princes. C'étaient les gens eux-mêmes qui faisaient respecter le droit et non les hommes des États. En fait, cette police du droit se faisait contre les hommes de l'État, c'est-à-dire en dépit de ceux qui représentaient les vestiges de l'Empire Carolingien.

Ces mouvements avaient produit une société politique incroyablement paisible, ce qui permit au commerce de se développer. La forme juridique de ces associations jurées servit aussi de cadre pour la renaissance des villes en tant qu'entités municipales organisées, fondées par le serment fait par chacun des citoyens de se protéger mutuellement contre la violence extérieure. Nous pouvons revenir à la période plus récente de la Restauration pour trouver les écrits de François Guizot, ou d'Augustin Thierry, qui furent de grands précurseurs du libéralisme moderne. Leur travail fut d'écrire une histoire du développement des cités médiévales, de ces associations jurées ainsi que le rôle des abbés et des évêques dans ces diverses formulations. Augustin Thierry, qui est à mon avis le plus grand des auteurs libéraux classiques, a consacré toute sa vie à rassembler toutes les chartes de toutes les villes de France fondées aux XIème et XIIème siècles. Quelques années après avoir publié cet ouvrage monumental il devint aveugle et il lui fallut plusieurs années pour recouvrer la vue. Pendant toute sa cécité, il se faisait lire les manuscrits par son frère et sa femme et il continuait sans arrêt d'écrire des livres. Dans l'histoire de la liberté naturelle cette chronique, décrivait l'existence d'une République d'Europe dépourvue d'un centre administratif. Avec les années, nous avons perdu le contact avec nos ancêtres historiens et nous avons perdu le souvenir de ce qu'ils avaient jugé essentiel dans le développement de l'Europe ; si bien que ce que nous faisons aujourd'hui n'est qu'une



redécouverte de ce processus. Ce que nous découvrons est qu'il y avait en Europe tellement d'entités politiques, dans lesquelles chacun se trouvait au centre d'un véritable système de droits réciproques, que personne n'avait le pouvoir d'imposer son arbitraire à qui que ce soit.

Une conception spontanée du droit

C'était une époque où on reconnaissait que le Droit est un fait objectif qu'on doit découvrir par la raison et l'expérience et cela nous ramène naturellement aux travaux de Hayek dans *Droit, législation et liberté* ou *The Constitution of Liberty*, de même qu'à *Freedom and the Law* de Bruno Leoni. Ils ont souligné la conception médiévale du Droit comme une chose à découvrir et non à créer, à savoir que le juge est là pour découvrir ce qu'est le Droit et non pour appliquer mécaniquement une loi faite par une assemblée. Cette vision est naturellement en conflit ouvert avec la conception moderne de la législation, où la loi est produite par un vague rassemblement de personnes dans un lieu appelé Parlement, laquelle assemblée se juge fondée, à un moment donné, à imposer des décrets arbitraires. Hayek et Leoni affirment qu'elle ne représente rien d'autre qu'une majorité de circonstance, un groupe de personnes rassemblées à un certain moment en un endroit donné, alors qu'au cours du Moyen Âge, le Droit était progressivement identifié au sein du système judiciaire par une évolution multiséculaire fondée sur le précédent, l'expérience, la découverte, la découverte et encore la découverte... Nous pourrions citer à cette occasion les développements de Michael Polanyi, un grand chimiste et philosophe, sur l'innovation scientifique ou évoquer le concept de découverte, de production et d'utilisation de l'information, dans ce que Israel Kirzner a écrit sur l'activité d'entrepreneur, etc.

Cette conception du Droit faisait du Roi l'exécutant des décisions judiciaires ; elle le mettait au service du Droit tel que les juges l'avaient identifié. Le Roi lui-même n'était que la personne la plus riche de la région. Vous ne pouviez être Roi, ou détenir d'importantes fonctions officielles, que si vous aviez suffisamment de terres et de biens, faute de quoi vous ne pouviez pas vous le permettre : cela vous coûtait très cher



d'être le Roi. C'était un bien de consommation, avec beaucoup de gens à votre service que personne n'était là pour payer à votre place. Vous deviez avoir votre propre chambellan, votre propre échanson, etc. Le Roi acceptait cette fonction par tradition familiale, mais celle-ci impliquait de mettre en œuvre les décisions des juges. Encore une fois la conception du Droit qui prévalait était évolutionniste. C'est à cette époque que sont apparues les Universités.

Dans *Law and Revolution*, un livre très important qui a été publié en 1983², Harold Berman, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Harvard, dit que la cause première et essentielle du caractère unique du droit occidental est la décision du Pape Grégoire VII de faire la réforme grégorienne au XIème siècle. Je ne pense pas que l'idée vous soit familière, ni que vous lirez dans *Le Monde* que Grégoire VII est le père de nos libertés modernes ; c'est pourtant à cause de sa capacité à tenir tête au souverain – en l'occurrence l'Empereur Henri IV – et à paralyser les tentatives faites pour centraliser le pouvoir et créer un seul Empire en Europe, que l'Église a réussi, sans le faire tout-à-fait exprès, à neutraliser le pouvoir politique. Seule l'Église avait une légitimité supérieure à celle du Pouvoir et c'est pourquoi elle était l'alliée naturelle des adversaires de la centralisation.

Il n'était pas rare aux Xème et XIème siècles que les Empereurs épousent des princesses byzantines et celles-ci n'étaient pas les dernières à leur suggérer une centralisation de leur empire sur le modèle de Constantinople. C'était bel et bien leur intention, qui n'a été finalement mise en échec que par les rivalités inattendues entre l'Église et l'État. Pourquoi était-il tellement important que cette centralisation soit mise en échec ? A cause de la concurrence. Tous les petits potentats étaient en concurrence entre eux ; ils rivalisaient dans le respect et la préservation du Droit pour attirer les gens chez eux. Si vous avez le choix entre plusieurs villes différentes pour votre installation, vous n'irez pas dans un endroit où les impôts sont élevés. Les commerçants

² NDLR : Il existe une traduction française de cet ouvrage. Harold J. Berman, *Droit & Révolution*, préfacé par Christian Atias, Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence (2002).



avaient de nombreuses occasions de quitter un système politique qui leur coûtait cher en termes d'impôts pour un système où les taxes étaient moins élevées. L'absence de centralisation politique conduisait par conséquent à rivaliser pour abaisser les impôts, afin de faire venir les entreprises et accroître les richesses. Si l'Europe avait été « moderne » au XIème siècle, si elle avait eu de grands penseurs pour mettre au point l'« harmonisation » des impôts, eh bien nous en serions encore à manger des lentilles dans les champs et bien contents de les avoir comme seule source de protéines (les Européens ont toujours mis l'accent sur les protéines dans l'alimentation, c'est un des à-côtés de l'histoire). La concurrence fiscale a été cruciale et avait été facilitée par le développement des foires de Champagne. Les comtes de Champagne raisonnaient comme des économistes de l'offre. Ils maintenaient des impôts très bas et travaillaient en collaboration avec les marchands ; ils garantissaient leur Droit de créer et d'entretenir des associations pour protéger les commerçants sur la route et avaient conclu des alliances avec les différents autres ducs et comtes concernés par la protection des voies de communication avec l'Italie et les Flandres.

Les foires de Champagne étaient organisées autour de six grands festivals religieux dans différentes villes champenoises où les marchands se rendaient et où l'on a pu observer les plus grandes innovations dans l'industrie bancaire. C'était un énorme marché pour les textiles, pour la laine, pour les produits manufacturés et le règlement des créances par l'intermédiaire du système bancaire. Raymond de Roover, le grand historien d'origine flamande qui enseigna aux Etats-Unis a écrit plusieurs livres sur ce sujet, notamment sur la banque des Médicis, mais il a fait bien d'autres études du système bancaire à l'époque médiévale. Comme vous pouvez l'imaginer, ce sont surtout les archives de Florence qu'il a étudiées, celles de Gênes ayant retenu l'attention de feu le grand historien de Yale, Robert Sabatino Lopez. Il y a eu bien d'autres études, par exemple celles des banques de dépôt de Barcelone à la même époque et d'innombrables autres études d'un système économique admirable, que vous reconnaîtrez facilement parce que ses formes d'organisation ressemblent à celles du capitalisme moderne, comme le Chicago Mercantile Exchange ou les marchés



financiers organisés. Nous n'avons fait que retrouver à notre époque ce qu'on avait déjà mis en œuvre à la fin du moyen-âge dans les foires de Champagne.

L'invention de la démocratie parlementaire

Ce système commercial a malheureusement été perturbé vers la fin du treizième siècle par le début des troubles qui conduisirent à la Guerre de Cent Ans (dans les années 1290), lorsque le Roi d'Angleterre et le Roi de France se disputèrent le contrôle des Flandres. En effet une dynastie venait de s'y éteindre au moment même où le comté de Champagne restait sans héritier direct. Philippe le Bel hérita de la Champagne et commença à y lever des impôts pour financer le conflit. C'est à ce moment que la centralisation commença à se développer. Les Rois voulaient se faire la guerre et, devant les obstacles qu'ils rencontraient, décidèrent de recourir à d'anciennes méthodes de recrutement. Comme ceux qui travaillaient ne pouvaient pas se battre certains jours de la semaine ou de l'année, ils décidèrent de se payer des mercenaires, de passer en fait à une forme de combat plus « moderne », organisé. Il fallait aux Princes de l'argent pour le faire, aussi commencèrent-ils par renier leurs dettes vis-à-vis des banquiers italiens, puis ils confisquèrent les biens des Juifs, qu'ils expulsèrent d'Angleterre et de France vers l'Allemagne et finalement Philippe le Bel accusa d'hérésie et de blasphème les Chevaliers du Temple qui faisaient le commerce de l'argent afin de s'emparer de leurs possessions. Cela fait, il se retrouvèrent sans beaucoup de recours pour trouver de l'argent. Ils avaient mis la main sur toutes les fortunes qu'ils pouvaient voler et il leur fallait donc inventer un moyen d'en trouver davantage. Ils se dirent : « si nous persuadons une partie de la population de partager avec nous, nous pourrions prendre au plus grand nombre, sans rencontrer d'opposition effective. Nous allons mettre en œuvre quelque chose de vraiment nouveau ». Et ils inventèrent la démocratie parlementaire. Ils demandèrent aux marchands d'élite des délégués pour imposer des taxes et des « droits » de passage à l'ensemble de la population. Cela devait réprimer la concurrence étrangère et donc



accroître les bénéfices des commerçants, en même temps que cela remplissait les coffres de la Couronne.

C'est ainsi qu'on a vu apparaître la démocratie parlementaire, la Chambre des Communes, le Tiers-État. C'est à cette époque, dans les années 1290, qu'on trouve l'origine du Parlement et des États-Généraux. Ils devinrent une véritable institution puisque chaque année le Roi devait convoquer les États-Généraux pour renouveler les taxes. Au début, il s'était dit : « bon, eh bien je vais les convoquer une fois, je prendrai l'argent, je gagnerai la guerre et ensuite ils ne m'embêteront plus ». Hélas, comme le Roi de France et celui d'Angleterre tenaient le même raisonnement et faisaient la même chose au même moment, ils durent chacun à leur tour convoquer tous les ans les États-Généraux et la Chambre des Communes pour lever des impôts. A la longue ces deux institutions devinrent indépendantes du Roi et en vinrent à assumer une fonction différente de leur raison d'être initiale, qui était d'organiser entre les commerçants et le Roi le partage du butin résultant de l'imposition des tarifs douaniers. Le résultat fut un déclin économique de la France et de l'Angleterre aux XIVème et XVème siècles. Ce furent l'Italie et l'Allemagne avec la Ligue hanséatique, qui s'enrichirent de façon spectaculaire. La Baltique et la Méditerranée furent les centres du développement et ce fut, comme vous pouvez l'imaginer, la fin des foires de Champagne. Les Italiens, génois et vénitiens, se disaient : « nous n'irons plus remonter la vallée du Rhône ; nous prendrons la voie maritime. Nous allons nous procurer des bateaux et c'est par l'Atlantique que nous irons en Angleterre et en Flandre ». Ils développèrent de nouvelles techniques : dans le génie maritime, la navigation. Et pourquoi tout cela ? Pourquoi prenaient-ils le risque d'abandonner la terre ferme, pourquoi renonçaient-ils aux occasions de goûter aux vins de la vallée du Rhône, pour aller en mer et recevoir des paquets d'eau salée dans la figure ? C'était pour échapper à l'impôt. L'innovation technique avait pour but d'échapper à l'impôt. Une fois qu'ils étaient en mer, ils pouvaient aller dans n'importe quel port où les impôts étaient bas. Si les Anglais augmentaient les « droits » ils allaient dans les Flandres ou en Allemagne même. Une fois acquise la technique



qui leur permettait de choisir leur route ils pouvaient éviter les pays et les péages qui leur feraient obstacle.

Centralisation égale pauvreté

Ainsi, au moment même où nous pouvons voir l'Angleterre et la France s'engager dans la voie de la centralisation et leurs économies dans celle du déclin, nous voyons l'Italie et l'Allemagne, totalement décentralisées, s'épanouir et s'enrichir substantiellement. Chaque fois que cela était nécessaire, on pouvait quitter la voie de terre pour s'engager sur les fleuves, ou les fleuves pour les mers, contourner l'impôt et continuer à produire. C'est de cette époque, bien sûr, que nous avons retenu les noms des grandes cités de la Hanse en Allemagne, ou les familles de banquiers comme les Fugger à Augsbourg et Nuremberg, ou les Médicis en Italie. Ils devinrent célèbres alors même qu'il n'y avait pas d'État central et riches parce qu'il n'y avait pas d'État centralisé. Ils furent aussi, naturellement, des amoureux de la liberté, écrivant sur les classiques romains comme des exemples de liberté. Une bonne partie des ouvrages de pensée politique que nous utilisons nous viennent de cette période.

A la fin de cette époque, on voit aussi se constituer un grand empire en Allemagne et en Espagne sous la direction des Habsbourg avec Charles Quint et on peut presque toucher du doigt le terrible effondrement économique et social qui en est résulté. Il y avait eu auparavant plusieurs siècles de progrès ininterrompu, comme l'ont décrit Henri Pirenne dans ses nombreux ouvrages, ou Jean Baechler dans *Les origines du capitalisme*, ou Rosenberg et Birdzell dans leur livre récent *How the West Grew Rich* ; ils se concentrent sur cette période de transition vers la centralisation et montrent qu'à mesure qu'elles étaient politiquement centralisées, certaines parties de l'Europe ont perdu leur richesse avec leur liberté. Le livre de Eric L. Jones, publié en 1981 par Cambridge University Press (*The European Miracle*) traite des XVème et XVIème siècles et montre pourquoi l'Europe a dépassé les grands empires chinois et indien. Il existe aussi un livre récent publié aux Etats-Unis et en Angleterre par Paul Kennedy, un historien anglais qui



enseigne à l'université de Yale et qui s'appelle *The Rise and Fall of Great Powers*. C'est une étude très importante qui part du XVI^{ème} siècle; elle montre pourquoi avec toutes leurs richesses volées dans les mines du Mexique et du Pérou, parce qu'ils avaient « modernisé » leur État et avaient développé une administration centralisée, les Habsbourg n'ont jamais pu gagner les guerres. La redoutable infanterie castillane avait eu beau jouer un rôle prépondérant sur les champs de bataille européens, ils avaient beau gagner la plupart des batailles, ils ne gagnèrent jamais les guerres. Celles-ci se prolongeaient pendant des décennies et à la fin, sous Philippe II, d'abord tous les dix ans puis de plus en plus souvent, il fallait bien déclarer la faillite. Philippe II avait tout l'or et l'argent du Nouveau Monde mais, comme il dirigeait un État belliqueux centralisé et bureaucratique, avec une armée invincible, il avait sans arrêt des difficultés financières et finissait par perdre les guerres. Si on regarde ses concurrents, ni la France, sous les derniers Valois, ni l'Angleterre des Tudor, n'avaient subi de centralisation supplémentaire. L'Espagne finit par être supplantée comme puissance militaire prépondérante, mais ce ne fut que lorsque les dirigeants français eurent décidé de singer ses institutions, en renonçant à leurs traditions médiévales pour adopter une forme « moderne », c'est-à-dire absolutiste, de l'État. Ce ne fut que sous le cardinal de Richelieu avec Louis XIII, et sous le Cardinal de Mazarin sous Louis XIV, que la France apparut finalement comme la grande puissance de l'Europe. Sa victoire de 1643 à Rocroi, avec les nouveaux mousquetaires, consacra la supériorité des armées françaises sur l'infanterie espagnole. Cette nouvelle position dominante avait un coût : la grandeur de la France voulait dire la pauvreté pour le peuple de France, tout cela se terminant par les difficultés de paiement de la fin du règne de Louis XIV.

L'échec de l'absolutisme en Angleterre

Que se passait-il en Angleterre au même moment ? Les Anglais mettaient l'absolutisme en déroute. Le Roi fut exécuté en 1649 ; le Roi, dont la femme appartenait à la famille royale des Bourbons, avait des conseillers qui considéraient Richelieu et Mazarin comme des modèles



pour l'avenir de l'Angleterre. Ils voulaient donc réformer son système politique qu'ils jugeaient « moyenâgeux », faute d'avoir un véritable État. Leur ambition était de créer une grande administration centralisée et de lever beaucoup d'impôts. Ils obtinrent la guerre civile et l'exécution du Roi. Et lorsque les adversaires du Roi cherchèrent eux-mêmes à imposer des taxes ils furent chassés après la mort de Cromwell. Le fils du Roi fut rétabli sur le trône à la condition qu'il veuille bien s'abstenir de chercher à imposer l'absolutisme. Il n'aimait pas l'exil et reconnaissait volontiers qu'il était fort désagréable de manger du pain rassis en Hollande alors qu'il aurait pu festoyer dans son propre palais d'Angleterre. Il préférait donc être un Roi bien nourri avec de nombreuses favorites et des épagneuls dans son bon royaume d'Angleterre plutôt que devoir partir en exil pour avoir voulu jouer les monarques absolus. Il se contenterait donc volontiers de ce qu'on lui donnerait pourvu qu'il respecte la liberté des contribuables.

Un système politique vraiment « arriéré »

Il faut nous rendre compte à quel point l'Angleterre était peu administrée. Regardons les textes de loi sous Elizabeth 1ère : tous les ans le Parlement, la Chambre des Communes, se réunissait et les ministres de la Reine venaient lui expliquer par exemple quelle terrible crise régnait dans le domaine forestier : il n'y avait plus d'arbres, les gens en coupaient beaucoup trop pour faire du charbon de bois, et fabriquer des métaux ; c'était une catastrophe parce qu'on avait besoin d'arbres pour fabriquer des mâts de navire au cas où il y aurait une guerre. Les parlementaires répondaient qu'il y avait de plus beaux arbres en Scandinavie, qu'on pouvait donc en importer par la Baltique. Les ministres finissaient par obtenir qu'une loi soit votée mais si on regarde dans les livres, qu'est-ce qu'on aperçoit ? Que la même loi était votée tous les ans ! De la même façon les ministres allaient dire aux parlementaires : « maintenant que grâce à la Réforme nous ne sommes plus obligés de nous abstenir sans arrêt de viande pour des raisons religieuses, les gens ne mangent pas assez de poisson. Il n'y a plus assez de pêcheurs et plus assez de marins. Si nous avons une guerre, on n'aura



plus assez de monde à mettre sur les bateaux. Nous devons donc imposer de faire maigre. Ayant aboli le maigre religieux, il nous faut imposer un maigre politique : mercredi et vendredi, personne ne doit manger de viande. Ainsi il faudra bien qu'on continue à manger du poisson ». Or c'était chaque année qu'on votait une même loi dans ce sens. Ce qui se passait c'est qu'une fois franchies les limites de Westminster où vivaient les ministres, lorsque les membres de la Chambre des Communes rentraient chez eux, avec qui avaient-ils affaire ? Étaient-ce des représentants du pouvoir central ? Y avait-il des intendants en Angleterre à cette époque ? Non, il n'y avait pas à ce moment des représentants de l'État central qui soient payés par lui. Le pouvoir était exercé au niveau local par la noblesse du lieu, qui était précisément au nombre des contribuables. Ils étaient juges de paix bénévoles, refusant d'être payés par l'État central, pour en rester totalement indépendants. Chaque année les hommes de l'État leur envoyaient les nouvelles lois dans de superbes reliures, faites par la Chambre des Communes, et eux disaient : « voilà qui va nous coûter de l'argent ! Ce n'est pas nous qui allons imposer ces règles. Très bien, nous avons reçu le paquet, écrivez que nous l'avons reçu et que nous remercions la Reine pour sa grande sagesse mais nous avons une chasse au renard, du vin de Porto à boire et nous allons gentiment oublier tout ça ». Il n'y avait personne à qui la Reine aurait pu envoyer ces textes de loi pour qu'il les impose à qui que ce soit. L'Angleterre avait le système politique le plus « arriéré » et « moyenâgeux » de tous : le pouvoir central n'y avait aucune autorité réelle.

Il était tellement arriéré que c'est à peine s'il y avait des impôts. Imaginez quelles horreurs pouvaient survenir dans un pays où il n'y avait même pas d'impôts. Il en résultait que les gens avaient de l'argent pour investir dans les produits nouveaux. Ils pouvaient accumuler de l'argent sans avoir à le donner à l'État central. Par exemple, ils investissaient dans des choses aussi peu glorieuses que les navets. Qui songerait à consacrer son temps et son argent à des navets ? Navets qu'ils donnaient à manger au bétail, si bien que c'est en Angleterre que les gens étaient les mieux nourris : ils étaient ceux dont l'alimentation était la plus riche en protéines. Il y avait toujours eu des moutons qui



produisaient beaucoup de laine pour se protéger des intempéries bien connues en Angleterre mais la culture des navets permettait de nourrir aussi des porcs et de mettre au point des races nouvelles, plus productives, de cochons et de bétail. Le résultat fut qu'on voyait d'énormes troupeaux se diriger vers Londres, le *Smithfield Market* où on amenait des milliers et des milliers de têtes chaque année. Tout cela parce que de simples paysans, propriétaires ou non, avaient mis tout leur argent et leur ingéniosité à la découverte des moyens d'amender un sol trop sablonneux ou trop acide, et d'y faire pousser des navets. C'est peut-être un exemple de ce qu'évoque l'auteur américain Francis Fukuyama lorsqu'il parle de « la fin de l'histoire ». La fin de l'histoire c'est lorsque les gens ne font plus que des choses qui n'intéressent pas les hommes de l'État, comme de trouver de nouvelles sortes de navets à faire pousser... et créer ainsi les conditions de la révolution industrielle. En effet c'est la révolution agricole qui a permis de créer la richesse nécessaire pour financer les premiers progrès de l'industrie, les nouveaux métiers à filer, des moulins à eau plus perfectionnés, etc. Ce n'est pas par hasard si c'est un pays qui n'avait pas d'administration centrale dans ses provinces, qui a pu trouver l'argent pour investir dans les nouvelles techniques, les nouvelles idées, les nouvelles inventions qui ont permis la révolution industrielle.

Une conception différente du droit

Ainsi, lorsque nous observons les pays modernes du continent, lequel envierait à l'Angleterre son appareil administratif et fiscal? Le Cardinal de Richelieu a créé des institutions pour que la langue fût plus précise et ses instructions plus fidèlement exécutées ; pour que l'on sût précisément ce qui était produit et ce qui ne l'était pas, ce qui était soumis à l'impôt et ce qui ne l'était pas et l'on vit de grands poètes et dramaturges écrire dans ce langage codifié alors que ces malheureux anglais se trouvaient affligés d'un langage primitif – vous savez que l'anglais est la langue qui comporte le plus de mots, parce qu'il y a des mots d'origine germanique, française, scandinave – et se retrouvaient avec des auteurs mineurs tels que Shakespeare et Milton. Nous savons



en fait que le contrôle politique de la langue est un contrôle exercé sur tous les aspects de la vie et qu'il représente le contraire de ce qui a produit la liberté moderne. Qui contrôle la langue contrôle la pensée, et la difficulté que nous pouvons avoir à comprendre la liberté anglaise illustre quels obstacles une culture contrôlée par l'État impose à notre émancipation sans même que nous en ayons conscience.

Il en est du droit comme de la langue. Que l'État s'occupe de faire le droit est une anomalie et si nous avons de la peine à le comprendre, c'est en réalité pour les mêmes raisons. En Angleterre à cette époque c'était en fait le système judiciaire qui disait le droit et ce système était totalement indépendant du gouvernement, les Tribunaux de la Common Law ayant toujours été historiquement des centres de résistance au pouvoir central. Même si les Cours du Parlement de Paris étaient elles aussi indépendantes du souverain et ont essayé de s'opposer à ses projets, elles n'ont pas pu réussir comme les tribunaux anglais l'ont fait dans la défense des Droits de propriété contre les hommes de l'État. Elles n'ont pas comme eux permis de garantir à la fois la prospérité économique avec une économie florissante et l'épanouissement de la liberté et des Droits individuels; les tribunaux de la Common Law ne se souciaient pas nécessairement des « droits » de vote ni de « démocratie », mais faisaient respecter des Droits bien réels protégeant la personne et ses possessions, tant il est vrai que ces Droits sont la raison d'être de la *Rule of Law*, la Règle de Droit et que la démocratie n'est au mieux qu'un instrument éventuellement utilisable pour les préserver et les mettre en œuvre.

Des mœurs politiques étranges

Considérons encore l'Angleterre au XIX^{ème} siècle : on y voit se développer des institutions locales, décrites par Tocqueville, Guizot ou d'autres observateurs de l'Angleterre à cette période. Si on la compare à la France on voit que cette dernière a été terriblement « modernisée », Robespierre et la guillotine étant les premiers instruments de cette « modernisation ». La création d'une administration centralisée par le Comité de Salut Public, le Directoire, le Consulat et le Premier Empire



n'a pas été réformée par la Restauration mais renforcée par le Second Empire et poursuivie depuis alors qu'en Angleterre, si l'administration centrale s'était quand même développée, il y en avait beaucoup moins qu'en France. Citer Tocqueville conduit à mentionner non seulement ses conceptions de la France dans L'Ancien Régime et la Révolution, ou ses aperçus sur l'Angleterre mais aussi son livre sur La démocratie en Amérique où il voit quels grands dangers la centralisation fait courir à la France et aux autres sociétés modernes. La centralisation existait avant la Révolution puisque c'est Louis XIV qui l'avait imposée ; elle s'était poursuivie alors, puis au cours du XIX^{ème} siècle et ce qu'il constate en Amérique du Nord c'est qu'on n'y trouve rien de cette centralisation institutionnelle. Non seulement ces institutions sont absentes mais on y observe encore les pratiques de la liberté issues de la période médiévale et la prospérité évidente qui en résulte, tout le monde ayant des projets d'extension et d'investissement. Si on lit ce qu'il dit aussi bien dans La démocratie en Amérique que dans les lettres qu'il a écrites, notamment à sa mère, ou même les lettres à Royer-Collard, il dit : « Ce sont des gens simples mais d'un autre côté ils sont très malins. On dirait qu'ils ne sont pas très cultivés – il avait été sur la frontière et on y trouvait des gens fort rudes – mais on les voit capables de défendre leurs droits ». « C'est un très étrange pays », disait-il ; « dans le Tennessee, ils ont envoyé au Congrès un homme qui non seulement est complètement analphabète mais encore vit toute l'année dans les bois ; il n'habite même pas dans une ferme et il n'a même pas de cabane sous les arbres, il vit du gibier qu'il tire et c'est cet individu-là qu'ils ont envoyé au Congrès pour les représenter ». Il jugeait cela très étrange. Il se trouve que la personne en question était Davy Crockett, le trappeur dont nous avons tous entendu parler quand nous étions petits. Mais Tocqueville s'étonnait d'un pays dont les citoyens envoyaient au Congrès, pour les représenter, quelqu'un qui ne savait ni lire ni écrire et qui n'avait même pas de domicile fixe, s'installant sous un arbre différent tous les soirs. Cela l'avait surpris mais il n'en reconnaissait pas moins que cela pouvait tout-à-fait bien marcher. Et naturellement Davy Crockett fut un excellent parlementaire, s'opposant à tous les impôts et à tous les projets de législation. Venant d'où il venait, il ne voyait pas du



tout à quoi cela pouvait servir, même s'il était capable de comprendre qui cherchait à en profiter.

Les Etats-Unis ont échappé à l' « harmonisation »

Ainsi, dans ce contexte, ce que voyait Tocqueville c'est une société où, comme en Angleterre, on n'observait aucune des institutions du pouvoir centralisé. Tout avait été créé de façon à empêcher la centralisation. Ce qu'il voyait était le caractère minimal de l'impôt fédéral et la concurrence entre les États pour offrir les meilleures conditions d'imposition. Ce qui caractérise les Etats-Unis, historiquement, c'est qu'il n'y a pas eu d' « harmonisation » des impôts ; que chacune des circonscriptions et des entités politiques devait, comme dans le monde médiéval, accepter d'être soumise à la concurrence des autres. Si vous vivez dans le New Jersey, vous pouvez être soumis à des règles qui interdisent de vendre quoi que ce soit le dimanche. Mais vous pouvez toujours aller dans l'État de New York, où on peut acheter tout ce qu'on veut. Vous pouvez même aller dans le Connecticut où vous aurez tout cela exempt de taxe « à la consommation ». Si vous vivez dans le Connecticut il n'y a pas d'impôt personnel sur le revenu ; dans l'État de New York vous en avez un. Si vous cherchez quels sont les États qui gagnent en population et en richesse vous voyez une relation directe entre le fait d'avoir des impôts personnels directs sur le revenu (plutôt que des taxes indirectes ou des taxes foncières), le niveau général de l'imposition et la prospérité. Les Etats-Unis n'ont pas non plus eu de législation du travail « harmonisée », du moins jusqu'au *Labor Relations Act* de 1947. Chacun des États pouvait choisir de ne pas autoriser les syndicats. Si vous cherchez quels sont les États qui se sont le plus développés depuis une quarantaine d'années, ce sont ceux qui étaient les plus pauvres au départ. Les États du Sud étaient très pauvres et du coup ils ont jugé qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'avoir des syndicats. Le résultat a été un enrichissement spectaculaire. C'est là que les Japonais ont construit toutes leurs usines d'automobiles. Les syndicats ne sont pas sans recours contre ce refus des États: quoique ces règles ne soient pas imposées aussi autoritairement qu'elles le sont dans



le Nord, il existe des lois qui leur permettent d'imposer des délégués dans les usines pour demander à l'État d'y organiser un vote. Or ces lois n'empêchent pas les ouvriers, à l'occasion de ces votes, de rejeter les syndicats ; dans chacune des usines, les ouvriers votent pour rejeter l'implantation syndicale. Ils savent que s'ils sont riches c'est parce qu'ils n'en ont pas eu jusqu'à présent ; que les syndicats font disparaître les emplois, auxquels ils sont attachés. Ils savent bien aussi qu'ils seraient privés du Droit de se défendre contre les syndicalistes s'il y avait une « harmonisation » des lois sur le travail, si les institutions américaines ne reconnaissaient plus le fait que la concurrence des législations et des systèmes fiscaux est une chose désirable.

De la même façon, n'importe quelle entreprise créée dans un État a le droit de s'implanter dans n'importe quel autre État. Aucun État n'a le droit d'exclure une entreprise parce qu'elle viendrait d'un autre État. C'est ainsi qu'en droit des affaires aux Etats-Unis, les entreprises tendent à s'établir dans les États les moins réglementés. Toutes les grandes sociétés des Etats-Unis par exemple sont enregistrées dans le Delaware, le plus petit des États, parce qu'il se borne à réclamer une légère redevance, qui lui rapporte bien plus que s'il était plus gourmand. Il y a bien plus : les tribunaux des Etats-Unis considèrent généralement ceux du Delaware comme les plus grands experts en droit des sociétés. Les juges de cet État ont créé une sorte de concurrence dans l'expertise du droit commun au sens de Hayek ou de Bruno Leoni, et qui fait que leurs décisions sont considérées comme les plus compétentes et les plus réfléchies. En effet, s'ils faussaient le droit des sociétés, toutes les entreprises qui y sont enregistrées pourraient être tentées de quitter l'État pour s'installer ailleurs. Aussi les juges du Delaware ont toutes les raisons de prendre de bonnes décisions de justice, des décisions telles que ceux qui pourraient y être soumis aient envie de venir s'implanter chez eux. Il y a donc une concurrence entre les États même en ce qui concerne les juridictions, chacune ayant intérêt à prendre des décisions qui rendront les gens plus riches et plus libres à la fois.



Au Moyen-Âge, l'Europe était faite... parce qu'il n'y avait pas de pouvoir central

Quelle leçon pouvons-nous en tirer pour une éventuelle République européenne ? Celle-ci existait déjà au moyen-âge et pourrait désormais s'étendre jusqu'aux pays de l'Est. C'est l'époque médiévale et non l'exemple de Richelieu, Mazarin ou Colbert qui peut nous fournir les meilleurs modèles de ce qui permettrait à l'Europe de devenir plus riche et plus libre qu'elle l'a jamais été dans le passé. En d'autres termes il faut que l'Europe retrouve ses racines dans sa propre histoire et évite la double erreur de l'harmonisation et de la centralisation.



Passé et avenir de l'Europe

par
Jacques Garelo



Jacques Garelo est professeur émérite de l'Université Aix-Marseille. Président de l'ALEPS de 1978 à 2015, il publie depuis 1981 *La Nouvelle Lettre* (nouvelle-lettre.com). Il a été l'un des créateurs du groupe des Nouveaux Économistes (1977) et a organisé de nombreuses Universités d'Été de la Nouvelle Économie à Aix-en-Provence.



La construction de l'Europe : Rome contre Paris

Le traité de Rome (1957) a été conçu et signé bien après la première construction de l'Europe par Jean Monnet, créateur de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier - 1952) et partisan de la création d'organismes supranationaux comme Euratom. La période 1952-1955 est celle d'un débat permanent. Jean Monnet avait à l'avance décrété que le renouveau de l'Europe ne devait pas être gâché par l'économie de marché. Ses attributions de gestionnaire de l'intendance des armées alliées dès la première guerre mondiale (il sera naturellement reconduit en 1943) l'avaient persuadé que la centralisation et la planification étaient indispensables pour orienter correctement la construction européenne. Il n'avait pas caché son choix, d'ailleurs articulé avec celui de Charles de Gaulle, émerveillé par les apparences de succès économique de l'URSS (dès décembre 1944). Ce parrainage gaulliste va d'ailleurs trancher quelques années plus tard avec le rejet de la CED (Communauté européenne de défense) : les gaullistes veulent bien de la planification européenne mais pas d'une centralisation politique dans le domaine régalien, et surtout dans celui de la défense et de la diplomatie communes. Toujours est-il que c'est à Paris que se situe le creuset de l'Europe supranationale et que sont signés les accords qui l'instituent, surtout à l'initiative de la France et des pays du Benelux. Des personnalités comme Pierre Uri, Paul Delouvrier, René Marjolin ou Etienne Hirsh, accompagnent Jean Monnet dans son projet.

Cette approche n'est pas du goût d'un certain nombre de personnalités politiques, et notamment les représentants de l'Italie et de l'Allemagne. Impliqués dans les projets et traités de Paris, ils avaient déjà manifesté leurs réserves, sinon leurs oppositions. Et c'est une toute autre vision de l'Europe qui va se proposer à Rome, et plus particulièrement au Vatican. Pourquoi le Vatican ? Parce que les deux personnages qui vont vouloir d'une autre Europe sont des Catholiques pratiquants, résistants, et convaincus du principe de subsidiarité qui a été énoncé par la Doctrine Sociale de l'Église Catholique, initiée par l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, avec confirmation par Pie XI et l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Alcide De Gasperi, président du Conseil de la République Italienne et Konrad Adenauer, Chancelier



fédéral de la République Fédérale d'Allemagne, et Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères puis ministre de la Justice, se retrouvent au Vatican et définissent deux principes fondamentaux :

- Le premier est de ne pas trop en demander aux Européens : ils auront plus de chances de se réconcilier et de se comprendre dans des relations limitées plutôt que de leur imposer une construction immense et révolutionnaire : ne pas construire la tour de Babel, commencer par de sages et prudentes initiatives. Il leur semble que l'ouverture d'un marché commun ferait l'affaire : le « doux commerce » adoucit les mœurs, c'est bien connu.
- Le deuxième principe est de la même famille, mais il est plus précis : l'Europe ne peut intervenir qu'à titre subsidiaire, pour régler seulement ce qu'il n'est pas possible de gérer au niveau des États européens. Voici une citation très explicite de De Gasperi :

« Il faut rechercher l'union seulement dans ce qui est nécessaire, ou pour mieux dire dans ce qui est indispensable. En préservant l'autonomie de tout ce qui est à la base de la vie spirituelle, culturelle, politique de chaque nation, on sauvegarde les sources naturelles de la vie en commun.¹»

On dit, à juste titre, que le choix allemand pour un État fédéraliste avait été également inspiré par le principe de subsidiarité (le précurseur ayant été Walter Eucken, et le premier disciple Ludwig Erhard, ministre fédéral de l'économie et administrateur du « miracle allemand »). Il est à remarquer que la position de Robert Schuman est plus ambiguë, il a en quelque sorte un pied à Paris (il a soutenu la CECA) et un pied au Vatican. Voici ce qu'il dit à l'approche du traité de Rome : « si la collectivité doit jouer un rôle extrêmement important dans la société contemporaine, son action devra être supplétive, non exclusive ; son rôle est d'aider l'individu sans l'écraser ²».

¹ Cité par Anne Lancien (p. 145) in Anne Lancien (2013), « Adenauer, de Gasperi, Schuman et le principe de subsidiarité : un 'spillover culturel' ? » dans *L'Europe en Formation*, éditions du Centre international de formation européenne. 2013/4 (N°370).

² *Ibidem*.



Les Catholiques de Rome remportent un succès : en 1957 est signé le traité de Rome avec les six pays Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays Bas, et le drapeau européen s'orne des douze étoiles de la Vierge Marie. Nul doute que s'il y a une note de supranationalité, elle ne peut se concevoir pour les signataires qu'au niveau de la communauté religieuse du Vatican.

Mais les effets immédiats du traité de Rome vont être spectaculaires : après avoir mis en place un Tarif Extérieur Commun (supranationalité des tarifs douaniers sur les produits importés d'autres pays que les Six) ce TEC va disparaître en quelques mois, et plus rien ne protège l'industrie européenne de la concurrence mondiale (notamment américaine et anglaise). En revanche une exception va être admise pour les produits agricoles : les Français ont obtenu une compensation, ils ont en quelque sorte « bradé » leur industrie au bénéfice des Allemands, mais ils entendent protéger leurs paysans. Il se passera exactement l'inverse : stimulée par la concurrence l'industrie française va se développer, tandis que la Politique Agricole Commune va ruiner les agriculteurs français (les « prix européens » en sont la raison majeure).

L'évolution de l'Europe : de Rome à Maastricht

Pendant les premières années du traité de Rome la subsidiarité a bien fonctionné. Le signe et l'instrument important auront été la « mutuelle reconnaissance des normes » (jurisprudence de l'arrêt Cassis de Dijon) : les normes posées par un État sont valables dans n'importe quel autre État de la CEE. La CEE s'élargit : les Anglais commencent à être intéressés et le sommet du « libéralisme » est sans doute atteint avec l'Acte Unique, signé en 1986 et entré en vigueur en 1987 (pour la France négocié par Laurent Fabius et ratifié par Jacques Chirac). Mais dans son discours de Bruges Margaret Thatcher a lancé à nouveau un avertissement : pas question d'intégration européenne. Il existe cependant des débats pour fixer quelques réglementations européennes imposées à tous les États, mais elles ne font pas recette. Les négociations pour fixer les normes d'un tracteur européen durent un an et plusieurs



pays ont droit à des aménagements (un pare-brise et des essuies glaces pour les Belges) et définir ce qu'on appelle « marmelade » a été impossible en un an. L'idée même d'un droit européen est exclue semble-t-il.

Le changement interviendra grâce aux efforts des Français. Giscard d'Estaing est chargé de rédiger une constitution européenne, il refuse d'ailleurs qu'elle fasse allusion aux racines chrétiennes de l'Europe (la négation même des options de Rome). Bien que battus aux élections de 1986, les socialistes de Mitterrand ont déjà préparé leur revanche sur Rome, et un homme va être l'artisan de la révolution européenne : Jacques Delors. Le principe est simple : ayant essuyé une défaite mémorable à Paris – trois dévaluations en trois ans en sa qualité de ministre des Finances du gouvernement Mauroy (1981-1984) –, Jacques Delors pense que le socialisme rejeté en France doit s'installer au niveau européen : vieux réflexe des politiciens français qui ont toujours vu l'Europe comme une chose française. L'Acte Unique ne lui avait pas convenu – trop proche du marché commun – donc il va préparer un nouveau traité, qui aura la particularité de prévoir un appendice monétaire. Ce sera long, mais il y parviendra. Une de ses grandes habiletés sera d'inverser le sens de la subsidiarité : le traité établira ce qui doit être dans la compétence des États, ou de la compétence de la Commission et du Parlement, ou de compétence partagée : c'est la subsidiarité organisée par le pouvoir central de Bruxelles. La discussion sur Maastricht sera vive, en France les politiciens de droite y compris libéraux (Madelin) ont toutes raisons de faire voter non, mais ils soutiennent finalement le traité... qui sera rejeté par le peuple français. La démocratie n'a pas beaucoup d'importance quand elle nuit aux dirigistes, de sorte que le referendum sur Maastricht sera remplacé par un vote positif du Parlement français !

Dès lors plus rien n'arrêtera la centralisation bruxelloise. Jusqu'à 10.000 lobbyistes se tiennent à Bruxelles pour que les nouvelles directives européennes cassent les lois nationales qui ne les avantagent pas. La Commission multiplie les textes, ils sont désormais d'application, automatique et obligatoire parmi les membres de la nouvelle Union européenne. L'Union est consolidée par la création de l'euro, mis en



circulation en 2001, et géré par une Banque Centrale dont l'indépendance sera maintenue à peu près sous la direction de Jean-Claude Trichet (2003-2011) et, sous pression du couple franco-allemand ensuite, se pliera à la politique laxiste et inflationniste de la Réserve Fédérale : il faut bien financer les dépenses publiques dont on sait que les keynésiens font la recette de la croissance économique.

Les critères de Maastricht, même assez contestables, sont oubliés depuis longtemps, par la France en particulier. Il est vrai que les finances publiques peuvent se mettre au service des grandes causes, par exemple la transition énergétique de nature à sauver la planète. Évidemment le fossé va se creuser rapidement entre les pays « frugaux » qui prennent plutôt exemple sur la République Fédérale Allemande, et les pays débiteurs structurels.

La plupart des pays d'Europe centrale et de la Baltique, proches de la Russie, ont une raison supplémentaire de s'opposer au jacobinisme de Bruxelles. Mais ils n'ont aucun pouvoir véritable, le Parlement européen n'a aucun contrôle de la Commission, et la Cour Européenne de l'Union est sous influence directe de la Commission. La Turquie, pourtant en intense relations commerciales avec l'Europe occidentale et centrale, est rejetée de l'Union au prétexte que sa population lui donnerait trop de pouvoir (mais pourquoi le traité de Nice avait-t-il retenu ce critère démographique dans l'attribution des postes européens et de la politique ?). Et la grande innovation concernant la mise en place d'une diplomatie européenne a été un fiasco complet. De tels vices structurels éclatent aujourd'hui au grand jour avec la guerre en Ukraine.

Quels choix pour 2024 ?

La question clé est celle de la répartition des compétences entre Europe et États. Quatre options peuvent être offertes aux Français.

Option a) Europe des Patries (Thatcher) ou encore Europe des Libertés

Au niveau européen les abandons de souveraineté sont très limités. L'Europe a peu de compétences et ses compétences peuvent être remises en cause. Il n'y a qu'un traité, et pas d'institution européenne du tout.



Au niveau des États les abandons de souveraineté concernant ce qui est convenu par traité, ils peuvent être révisés ou révoqués.

b) Confédération

Au niveau européen il existe des compétences déléguées et des institutions permanentes (représentatives des États) C'est la règle de l'unanimité qui s'impose.

Au niveau des États il n'y a aucun changement en dehors des compétences déléguées, il y a droit de sécession.

c) Fédération

Au niveau européen il y a des compétences partagées. Les institutions sont représentatives des États et des citoyens, la règle de la majorité s'impose, Il existe une Cour Constitutionnelle.

Au niveau des États il y a perte de souveraineté dans les domaines européens. Les Parlements nationaux et locaux subsistent.

d) Europe Unitaire

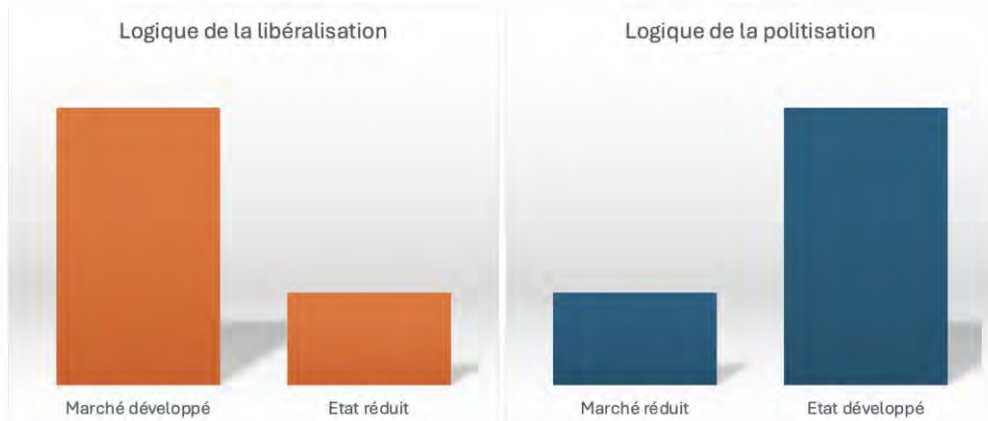
Au niveau européen l'Europe a toutes les compétences. La règle de la majorité s'impose. Les institutions sont représentatives des citoyens (et éventuellement des États).

Au niveau des États éventuellement quelques compétences peuvent être retenues, les Parlements Nationaux et Locaux n'ont aucune justification.

Deux logiques

Le choix fondamental est entre deux logiques :

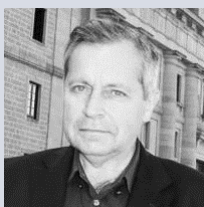
- La logique de la politisation : plus d'institutions et moins de libertés, plus d'impôts, plus de réglementation, et moins de pouvoir d'achat et d'emplois.
- La logique de la libéralisation : moins d'institutions ; harmonisation par la concurrence entre États. Moins de coûts de réglementation, on se libère de l'euroscélérose, c'est la renaissance européenne.





Europe : ce que je crois

par
Philippe Nemo



Philippe Nemo est philosophe, auteur d'une vingtaine d'ouvrages dont *Qu'est-ce que l'Occident ?*, *Histoire des idées politiques* (2 vol.), *Histoire du libéralisme en Europe*, *Esthétique de la liberté*, *Philosophie de l'impôt*. Il a été coordinateur du livre *Quel lycée pour le xxie siècle ?* (De Boeck, 2017). Ancien professeur à ESCP Europe et HEC, il dirige aujourd'hui l'École professorale de Paris. Il vient de publier aux PUF, en 2023, *La philosophie de Hayek*.



Les élections européennes agitent les partis, mais elles sont aussi l'occasion, pour le simple citoyen, de s'interroger à nouveaux frais sur la construction européenne. Mettre sur pied l'Union européenne a-t-il été ou non une bonne idée ? La France a-t-elle eu raison d'en être un solide pilier pendant quelque soixante ans ? Doit-elle, aujourd'hui, quitter l'Union, ou n'y laisser qu'un pied ? Doit-on réviser les traités ? Tout dépend de l'idée matricielle qu'on se fait de l'Europe. Donc, dans ce qui suit, je ne tenterai pas de répondre directement à ces questions, mais je dirai simplement ce que je crois au sujet de l'idée même d'Europe.

L'Histoire nous montre que tous les groupes humains voisins les uns des autres se font des guerres. Il y a chaque fois des raisons, certes, mais à qui regarde avec une certaine distance le film de l'Histoire, il semble qu'elles ne soient le plus souvent que des prétextes pour permettre aux hommes de faire ce qu'ils semblent aimer par-dessus tout : s'entretuer. C'en est lassant : Grecs contre Turcs, Coréens contre Japonais, Indiens musulmans contre Indiens hindouistes, Serbes contre Croates, Russes contre Polonais, Iraniens contre Irakiens, Tutsis contre Houtous, aujourd'hui Israéliens et Arabes, sans oublier : France contre Italie, France contre Angleterre, France contre Pays-Bas, France contre Espagne, France contre Suisse, France contre Allemagne...

D'où la grandeur de l'idée d'Europe. Ses fondateurs ont voulu rendre définitivement impossible tout conflit armé entre des peuples qui s'étaient déchirés pendant des siècles. Ils ont fait le pari que c'était possible dès lors que ces peuples avaient à peu près la même culture gréco-romaine et chrétienne. Ils se sont implicitement référés à des précédents : les nations européennes ne sont-elles pas nées du dépassement des seigneureries féodales, les États monarchiques mettant fin à leurs incessantes faides de sang ? Pourquoi ne naîtrait-il pas un jour, selon la même logique, une nation européenne ?

Au-delà de la paix, les fondateurs de l'Europe voulaient aussi enclencher une dynamique. Ils pensaient que l'unité européenne produirait des fruits nouveaux et précieux. Ce qu'on peut expliquer comme suit.



Fécondité de l'idée d'Europe

Tant que des peuples peuvent se faire la guerre, chacun redoute comme la peste les qualités des autres. Les capacités techniques des Allemands, leur discipline, leur endurance dans le combat, nous ont longtemps fait peur et ces peurs ont été, hélas, justifiées par les événements. Généralement parlant, nous ne pouvons voir d'un bon œil les qualités de nos voisins, même si elles ne sont pas immédiatement liées à la guerre. S'ils sont en avance sur nous sur les plans scientifique et technologique, c'est un problème. S'ils sont plus dynamiques que nous sur le plan économique, ils auront, en cas de guerre, une meilleure logistique. S'ils ont un art, une pensée, une culture qui brille particulièrement, peut-être sera-ce un motif pour qu'ils nous regardent de haut et portent atteinte à nos intérêts. Finalement, toutes les qualités de voisins potentiellement hostiles sont vues par nous comme de très inquiétants défauts.

Tout change s'il y a la paix. Si l'on peut être certain qu'il n'y aura plus jamais de conflits armés entre nous, que nous réglerons nos différends par la concertation, par le jeu des institutions, par la régulation d'un droit commun, et si, en corollaire, les personnes physiques et morales particulières de toute l'Europe peuvent nouer directement des liens contractuels en appliquant ce droit, alors les qualités des autres se métamorphosent en avantages pour nous-mêmes. Tout comme les qualités de chaque joueur d'un sport d'équipe deviennent un « plus » pour les autres membres de l'équipe comme pour l'équipe elle-même.

Par exemple, si nous sommes absolument sûrs de la paix, nous pouvons enfin apprécier à leur juste valeur la discipline des Allemands, la liberté de mœurs néerlandaise, la fierté espagnole, le génie artistique italien, le pragmatisme belge, l'humour anglais, la rigueur suisse (le Royaume-Uni et la Suisse ne font pas ou plus partie de l'Union, mais jouissent de la même paix européenne). Je ne prolonge pas cet inventaire à la Prévert, car ce n'est évidemment pas un pays en tant que tel qui profite des qualités d'un autre, mais c'est chaque personne physique ou morale d'un pays qui peut tirer avantage des qualités d'une



personne physique ou morale d'un autre pays dès lors qu'elle fait commerce avec elle, qu'elle crée avec elle des entreprises ou met au point des projets, que chacun peut se déplacer paisiblement dans toute ville et campagne européenne, se promener à loisir à Cracovie, Brno, Salzbourg ou Lisbonne, visiter les Offices ou le Rijksmuseum, naviguer en Grèce ou en Croatie, cependant que les Européens du Nord viennent en France faire le chemin de Saint-Jacques ou crapahuter dans les gorges du Verdon.

On dira que ces relations sont possibles avec tout pays dont les frontières nous sont ouvertes sur un plan commercial ou touristique et dont les populations ne nous sont pas particulièrement hostiles. C'est vrai, mais l'Union européenne est un espace qualitativement différent. En effet, toute relation commerciale, d'affaires, de simple cohabitation, nouée entre des personnes, peut donner occasion à des litiges, des conflits, des violences. Si ces difficultés se présentent entre citoyens européens, on sait quels seront les règles applicables et les recours. Il n'en va pas de même en-dehors de l'Union et quand on quitte les pays occidentaux (Carlos Ghosn en sait quelque chose), pour ne pas parler de pays dont mœurs et usages sont nettement étrangers aux nôtres. Donc agir et échanger au sein de l'Union européenne est plus sûr, pour un Européen, que dans d'autres zones du monde. Habiter l'Union européenne, c'est, pour un citoyen européen, être partout chez soi.

De cette coopération sûre et régulière, nombre de richesses nouvelles, culturelles ou économiques, peuvent jaillir. Car plus vaste est l'échelle où s'organise la coopération, plus fine est la division du savoir et du travail, plus efficaces sont les échanges, plus nombreuses sont les opportunités de créer des réalités économiques et culturelles nouvelles. Pour chaque pays européen, le fait d'être passé de l'échelle nationale à l'échelle européenne pour jouer le jeu de catallaxie a été incontestablement un gain – il suffit de comparer l'état des richesses en Europe entre 1958 et 2024.

Telle était l'idée originelle de l'Europe.



Déviations de l'Idée

Mais rien n'est parfait dans ce bas-monde ni en politique. Certaines des potentialités de cette belle idée d'Europe n'ont pas été réalisées ou ont été compromises au fil des ans.

Il y a eu d'abord un problème de démocratie, du fait de l'existence d'une bureaucratie européenne quasiment soustraite à tout contrôle de l'opinion. Avant que l'Union fût créée, les actions des États étaient plus ou moins contrôlées par le « peuple souverain » s'exprimant par les élections. Depuis que les institutions européennes ont été mises en place, les fragments de souveraineté transférés des États-membres à l'Union ne sont plus contrôlés comme on pourrait le souhaiter. On élit un Parlement européen, mais il a moins de pouvoirs que la Commission non-élue. Celle-ci est en principe soumise au Conseil des ministres, composé de personnes qui ont chacune, dans leur pays, une légitimité démocratique. Mais que se disent entre elles ces différentes instances ? Comment voient-elles les problèmes, quelles sont les motivations réelles des décisions qu'elles prennent ? Rien ou presque ne filtre à l'extérieur, la politique de l'Union se décide loin du regard des citoyens. D'où l'impression qu'une sorte de Léviathan s'est mis en place à Bruxelles. On sait que c'est ce qui a fait fuir les Anglais, même s'ils n'ont sans doute pas tiré du Brexit tous les avantages qu'ils en escomptaient.

D'autre part, la bureaucratie bruxelloise est devenue par elle-même un problème. Depuis les travaux du sociologue Michel Crozier, on connaît ce vice des bureaucraties qui, à partir d'une certaine taille, ne peuvent être gouvernées ni par le haut ni par le bas, et qui, du coup, mènent leur propre jeu. Songeons, en France, à l'Éducation nationale ou à la SNCF ; hors de France, à l'UNESCO, à l'OMS, et même, désormais, à l'ONU. Un phénomène de ce type semble avoir affecté les administrations européennes.

Quels que soient les poids respectifs de ces deux causes, il est certain que l'Union a mené au fil des ans des politiques inattendues et non concertées. Au début, étant donné que les pays signataires étaient censés avoir une culture et des intérêts largement communs, il devait y avoir une forte identité européenne, des tarifs extérieurs communs, une



protection efficace des frontières communes. Or ce schéma a subi diverses transgressions.

1) On a procédé à un élargissement allant manifestement au-delà de la zone culturellement homogène, et l'on a même envisagé d'intégrer des sociétés de cultures évidemment différentes (Turquie... on a même parlé du Maghreb). L'idée d'Europe était par là-même brouillée.

2) L'Europe a tendu à devenir une passoire économique, ce qui n'avait pas été proposée explicitement au départ. Des importations qui n'auraient pu passer les frontières nationales se sont trouvées autorisées à entrer dans les pays parce qu'on a supprimé les frontières intra-européennes, en se gardant de les remplacer par des frontières extra-européennes efficaces. Donc tout passe et beaucoup d'activités économiques sont écrasées, avec des résultats économiques profitables à certains, des effets sociaux fâcheux pour d'autres.

Je m'explique : pour Hayek, l'échange est mutuellement profitable si et seulement si il existe des « règles de juste conduite » juridiques (et aussi morales) que respectent tous les participants au jeu de catallaxie. C'est la condition pour que ce jeu soit juste et soit admis par l'opinion comme une modalité normale de la vie sociale. Cette condition est remplie à l'intérieur de l'Europe. Elle l'est aussi dans une large mesure à l'extérieur de l'espace européen. Mais elle ne l'est pas universellement. Ce qui implique que certaines restrictions puissent être apportées pour le commerce avec des zones où les règles de juste conduite ne sont pas respectées. Songeons à certaines productions agricoles qui, en Europe, sont soumises à des normes extrêmement contraignantes et coûteuses, alors qu'on laisse entrer des productions n'ayant pas subi ailleurs les mêmes servitudes. Que l'on supprime les normes en interne ou qu'on les impose aux productions étrangères, il est certain qu'il doit y avoir égalité devant les normes comme égalité devant la loi, sinon il n'y a pas de jeu catallactique régulier.

3) La bureaucratie bruxelloise (et le Conseil des Ministres ?) ont visiblement opté pour une immigration maximale, avec transformation de la police européenne des frontières en organisme d'assistance aux migrants (ce qui s'est traduit, on s'en souvient, par le renvoi d'un



directeur français qui se voulait plus rigoureux). On a posé en principe l'obligation de recevoir partout des contingents de migrants toujours plus nombreux.

Je m'explique là aussi. Dire qu'on a le devoir moral de recevoir tous les migrants de la planète, c'est apparemment faire preuve d'humanité. Mais c'est le contraire qui est vrai. C'est faire preuve de mépris et d'esprit néocolonial, puisque cela revient à dire que les pays de migration sont décidément, et resteront éternellement, incapables d'organiser eux-mêmes leurs institutions et leur économie pour vivre mieux. Ce sont des hommes, ils peuvent et doivent prendre en mains leur destin (nous pouvons certes les y aider). Mais ils n'ont évidemment aucun droit de nous envahir.

Au demeurant, il est assez peu probable que l'humanisme soit la principale motivation de ceux qui encouragent l'immigration de masse en Europe. C'est plutôt, d'une part, un souci économique à courte vue : pouvoir disposer d'une main d'œuvre à bon marché qui exercera en outre une pression à la baisse sur les salaires des Européens eux-mêmes. Une autre motivation, pour ceux qui ne veulent pas renoncer à la retraite par répartition, est qu'un afflux de « jeunes », d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, est indispensable.

Le problème est que cette arrivée massive de populations africaines et arabo-musulmanes pose la question du vivre-ensemble en Europe. À moins de procéder à je ne sais quelle sorte de morcellement territorial qui ne pourra déboucher lui-même que sur des violences à la libanaise, il est clair (les actes de terrorisme, les émeutes l'ont montré en France) que des personnes n'ayant pas la même culture peuvent difficilement cohabiter sur un même territoire. Une présence massive de non-Européens en Europe pose un problème social majeur. Non que ces raisons excluent toute immigration. Mais elles obligent à faire en sorte que l'immigration soit suffisamment modérée quantitativement, et procède à un rythme suffisamment lent, pour permettre une acculturation véritable par l'école et par la vie civile. Or, de tous ces problèmes, il n'est jamais question dans le discours officiel de l'Union et de la Commission. On peut voir là une influence excessive, dans ces



milieux, de personnes qui n'ont qu'une culture économique et technocratique, sans avoir la culture historique, sociologique, anthropologique qui est indispensable pour appréhender en profondeur les problèmes sociaux.

4) Semble avoir triomphé dans la bureaucratie bruxelloise une ligne LGBT et écolo-gauchisante. En conséquence, tout pays qui veut rester catholique, ou qui entend ne pas faire de la ligne LGBT une norme pour ses écoles, ou qui souhaite garder la maîtrise de ses frontières pour éviter une invasion migratoire et préserver son identité, est réputé s'opposer aux « valeurs de l'Europe », voire être « fasciste ». Il doit alors payer des amendes ou venir humblement à résipiscence. Bon exemple de ces chimères que produit la vie d'une bureaucratie vivant dans l'entre-soi. Certes, la tolérance, et le dégoût d'exercer des répressions violentes en matière de mœurs, sont conformes à l'esprit européen. Mais prétendre qu'il faudrait être adepte des théories du genre, écologiste et pro-immigrationniste pour être un Européen digne de ce nom, est une invention ridicule. Inutile de se demander ce qu'en auraient pensé Jean Monnet ou Robert Schuman ou Konrad Adenauer, pour ne pas parler de De Gaulle. Cette mode culturelle récente est en complète contradiction avec les siècles de vraie culture européenne, et les officiels de la Commission ou du Parlement qui parlent ce langage trahissent simplement leur propre scandaleuse inculture.

De toute façon, ces pressions « sociétales » de l'Union sur la culture des peuples européens vont au-delà de ce qui a été convenu dans les traités. On ne peut accepter que le pouvoir bruxellois se mette dans la tête d'imposer à tout le continent la culture de sa bureaucratie noyautée par des minorités, ou d'ailleurs quelque autre culture que ce soit. Les États-membres n'ont jamais donné à l'Union un tel mandat.

L'Europe ne peut être une Fédération

Quelles conclusions tirer de ces remarques pour le devenir institutionnel de l'Europe ? J'ai dit que je ne chercherais pas, dans cet article, à apporter directement des réponses. Voici cependant quelques



pistes de réponses qui me permettront de préciser l'idée même que je me fais de l'Europe.

Je pense qu'au rebours de ce que certains ont longtemps espéré, l'Europe ne peut pas fonctionner comme un État fédéral. Il faudrait, pour cela, qu'il y ait une vie publique démocratique commune, une *agora* où toutes les opinions et les positions puissent se rencontrer, débattre, s'influencer mutuellement, et qu'existent des partis politiques en mesure de représenter adéquatement, au plan de l'Union, les tendances politiques existant au plan local dans les vingt-sept pays. Alors il pourrait y avoir un système confédéral comparable à celui des États-Unis, avec un système de *check and balance*, un vrai bicamérisme (une chambre représentant les États-membres, une autre directement les citoyens), quelque genre de présidentialisme, une répartition exacte entre ce qui dépend des États seuls et ce qui dépend de l'Union, une Cour suprême, etc.

Cela sera peut-être possible un jour, mais semble bien difficile aujourd'hui dans une collectivité aussi plurilingue que l'Europe. On invoquera comme contre-exemples la Belgique, le Canada, la Suisse... Mais, dans ces pays fédéraux, il n'y a que deux ou trois langues, que parlent toutes les élites, de sorte que le roi des Belges, les présidents du Canada ou de la Confédération helvétique peuvent parfaitement se faire entendre de tous leurs citoyens et réciproquement. Alors que, dans l'Union européenne, il y a quelque vingt-cinq langues réellement parlées. Même si beaucoup peuvent communiquer en anglais, cette situation brouille la vie démocratique.

Il faut pourtant que les peuples puissent se faire entendre. Une solution est de « défédéraliser » l'Union dans une certaine mesure par rapport à ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Loin de la dissoudre, ceci aboutirait à la rendre plus solide et durable. Une politique d'*opting out* vaut mieux qu'une politique du tout ou rien. Il faut qu'aucun pays d'Europe ne se sente obligé, pour faire valoir ses droits, de quitter l'Union comme l'ont fait les Britanniques.

On pourrait donc garder les institutions supranationales, grande idée de Jean Monnet, en premier lieu la Commission, afin que les



relations entre pays européens ne soient pas exclusivement de type inter-gouvernemental. Mais on délimiterait les compétences propres de l'Union plus restrictivement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Elle ne devrait s'occuper que du marché commun, des frontières commerciales communes, du droit civil et commercial européen. Les autres questions socio-économiques, les transports, l'énergie, les questions éducatives et culturelles, le droit public (à commencer par le droit de l'immigration) devraient être réattribuées aux souverainetés nationales. Quand la nécessité d'une action commune s'imposerait dans ces derniers domaines, on recourrait à des accords inter-gouvernementaux où prévalent, par définition, la règle de l'unanimité et le droit de *veto*.

Ce serait aussi l'occasion de corriger un vice des institutions actuelles, qui est que les traités sont supérieurs non seulement aux lois nationales passées et futures (arrêts Costa contre Ennel, arrêt Simmenthal...), mais aux Constitutions mêmes des États-membres. On sait que cela a permis à des juridictions européennes, interprétant les traités à leur manière, de prendre, au nom de la hiérarchie des normes et de l'« État de droit », des décisions manifestement contraires au droit et à la justice tels que les peuples les ressentent (la question se pose aussi au sujet de la Cour européenne des droits de l'homme). Certes, ce n'est pas moi qu'il faut convaincre que le droit ne se réduit pas au droit positif voté par des assemblées « souveraines ». Mais le fait que la jurisprudence fantaisiste d'une juridiction lointaine (et dont l'incorruptibilité n'est pas démontrée) puisse paralyser entièrement des États cherchant de bonne foi à résoudre des problèmes vitaux pour leur société révèle un vice de construction dans l'appareil institutionnel européen, qu'il importe de corriger. *Salus populi suprema lex esto*.

Un schéma non-fédératif permettra aussi de penser plus adéquatement le problème de la défense de l'Europe. Celle-ci ne doit pas être une matière communautaire, parce qu'en matière de défense et de guerre il est inapproprié que des décisions soient prises par des autorités à faible légitimité démocratique. L'appareil institutionnel actuel de l'Union n'est pas assez démocratique pour qu'on puisse s'en remettre à lui pour traiter les questions de défense.



La défense doit donc rester l'affaire des États nationaux souverains, étant entendu qu'il est de leur intérêt vital de s'entendre entre eux et donc de nouer les alliances nécessaires. C'est ce qu'ils font aujourd'hui dans le cadre de l'OTAN, ensemble de pays qui ont potentiellement, sur la planète, les mêmes amis et les mêmes ennemis. Cette organisation a le mérite supplémentaire de rendre l'Europe étroitement solidaire de ces autres pays de culture européenne que sont les États-Unis et le Canada. Dans mon livre *Qu'est-ce que l'Occident ?* j'avais suggéré la création d'une « Union occidentale » dépassant les frontières de l'Union européenne (en incluant toute l'« anglosphère », Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande). Ce projet apparaîtra peut-être un jour comme une option raisonnable.

En attendant, je répète qu'à mes yeux, le point important, capital, c'est la paix à l'intérieur de l'Europe, paix civilisatrice sur laquelle il nous faut veiller comme à la prunelle de nos yeux.



Par la fiscalité, l'Europe aimerait supprimer la souveraineté des nations

par
Jean-Philippe Delsol



Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres, avocat et président de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Il publie régulièrement des articles de presse et a écrit une dizaine d'ouvrages dont, parmi les derniers : *L'injustice fiscale ou l'abus de bien commun*, Desclée de Brouwer, 2016 et *Eloge de l'Inégalité*, Manitoba, 2019, *Civilisation et Libre arbitre*, Desclée de Brouwer, 2022.



A l'origine, la souveraineté de chaque nation membre était respectée par la Communauté Economique Européenne. Ce respect se traduisait notamment par le fait que les compétences, limitées et essentiellement économiques, de la CEE étaient clairement définies (articles 2 et 3 du Traité de Rome) et que toutes les autres restaient acquises à ses États membres. La fiscalité directe restait du ressort exclusif de chaque pays membre. La CEE était conçue pour faire tomber les barrières qui divisaient l'Europe, notamment en favorisant la liberté de circulation des marchandises, des hommes, des services et des capitaux. L'Union européenne en a conservé le principe. Pour ce faire les droits de douane à l'importation et à l'exportation ou taxes d'effet équivalent ont été interdits entre les États membres, y compris les droits de douane à caractère fiscal (article 30 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne - TFUE- 20112). L'article 110 du TFUE a complété cette interdiction dans les termes suivants :

« Aucun État membre ne frappe directement ou indirectement les produits des autres États membres d'impositions intérieures, de quelque nature qu'elles soient, supérieures à celles qui frappent directement ou indirectement les produits nationaux similaires. ¹»

« En outre, aucun État membre ne frappe les produits des autres États membres d'impositions intérieures de nature à protéger indirectement d'autres productions. »

A ce titre les aides et subventions fiscales aux entreprises sont réglementées par l'UE. L'article 111 ajoute que « Les produits exportés vers le territoire d'un des États membres ne peuvent bénéficier d'aucune ristourne d'impositions intérieures supérieure aux impositions dont ils ont été frappés directement ou indirectement ». Et l'article 113 stipule que lorsqu'une harmonisation des législations relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires, aux droits d'accises et autres impôts indirects est nécessaire pour assurer l'établissement et le

¹ CJCE, 14 février 1995, Aff. C-279/93, Finanzamt Köln-Altstadt c/ Roland Schumacker, point 21.



fonctionnement du marché intérieur et éviter les distorsions de concurrence, seul le Conseil, statuant à l'unanimité conformément à une procédure législative spéciale, et après consultation du Parlement européen et du Comité économique et social, peut arrêter les dispositions y afférentes. Il en ressort que l'Union européenne ne peut statuer qu'en matière de TVA, accises et impôts indirects, à l'unanimité du Conseil, tous les pays y étant représentés, et seulement pour favoriser le marché intérieur et la concurrence.

Les impositions directes ne rentraient pas et ne rentrent toujours pas dans les compétences de l'Europe. Le TFUE ne vise pas la fiscalité directe dans les compétences exclusives ou partagées de l'Union.

Mais la Cour de justice a fini par juger dans son arrêt Schumacker du 14 février 1995, que « si, en l'état actuel du droit (de l'Union européenne), la matière des impôts directs ne relève pas en tant que telle du domaine de la compétence de (l'Union), il n'en reste pas moins que les États membres doivent exercer leurs compétences retenues dans le respect du droit [de l'Union européenne] ».

Puis les traités eux-mêmes ont évolué en étendant indéfiniment les compétences de l'Europe. Ce qui a permis à l'UE d'usurper ouvertement ou subrepticement les compétences des États et d'attirer peu à peu des pans divers et variés de fiscalité directe pour les mettre sous sa coupe et grignoter ainsi les prérogatives nationales en attendant le moment propice pour que le fruit mur tombe entièrement dans son escarcelle.

Concurrence et double imposition

Le leitmotiv utilisé par la Commission pour s'ingérer dans la fiscalité des nations membres fut la nécessité de combattre les doubles impositions en matière d'impôts directs pour éviter de fausser la concurrence et pour fluidifier le marché européen. Ainsi furent prises diverses directives pour imposer un même traitement fiscal à des opérations inter-étatiques au sein de l'Union, dont notamment :

- La Directive n° 2003/49/CE du Conseil du 3 juin 2003 prévoyant qu'entre des sociétés associées d'États membres différents. « Les



paiements d'intérêts et de redevances échus dans un État membre sont exonérés de toute imposition, retenue à la source ou recouvrée par voie de rôle, dans cet État d'origine, lorsque le bénéficiaire des intérêts ou redevances est une société d'un autre État membre ou un établissement stable, situé dans un autre État membre, d'une société d'un État membre ».

- La Directive 90/434/CEE du Conseil du 23 juillet 1990 suivie de la Directive n° 2009/133/CE du Conseil du 19 octobre 2009 instituées pour neutraliser fiscalement les opérations de fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents et créer ainsi au sein de l'Union européenne des conditions analogues à celles d'un marché intérieur, sans distorsion de concurrence et afin de permettre aux entreprises de s'adapter aux exigences du marché intérieur, d'accroître leur productivité et de renforcer leur position concurrentielle sur le plan international.
- La Directive 90/435/CEE du Conseil du 23 juillet 1990 transformée par la Directive n° 2011/96/UE du Conseil du 30 novembre 2011, adoptées à l'effet d'exonérer de retenue à la source les dividendes et autres bénéfices distribués par des filiales à leur société mère, et d'éliminer la double imposition de ces revenus au niveau de la société mère afin notamment de favoriser les regroupements de sociétés au sein de l'Union.
- Ou encore la Directive (UE) 2017/1852 du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne, et la Convention n° 90/436/CEE relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéfices d'entreprises associées.

Ces incursions du droit européen dans le droit fiscal national ont été véritablement très utiles pour aider les entreprises à se développer et bâtir des groupes européens susceptibles de rivaliser au niveau mondial. La justification de marché était réelle et pouvait prévaloir dans ces domaines. Ce fut moins vrai pour l'intervention de l'Europe sur d'autres terrains fiscaux.



La justice fiscale

Aux prétextes successifs des attentats terroristes du 11 septembre 2001, de la crise des *subprimes* et de la croissance, menaçant les États, des GAFAs occidentaux et autres BATX asiatiques, le monde entier a cherché à réguler la finance et la fiscalité internationales. Cette démarche tendait bien entendu à augmenter les ressources fiscales des États sous la bannière de la justice fiscale. Certes, la fraude fiscale doit être combattue d'autant plus que les avantages obtenus par les fraudeurs sont toujours à la charge des contribuables honnêtes. Mais en l'espèce les États tentent de faire croître leurs revenus sans en faire profiter leurs contribuables ainsi que le montre la hausse moyenne continue du ratio ressources publiques sur PIB des pays de l'OCDE depuis 1965 et notamment sur la période 2009/2019. Dans ce domaine, l'UE a voulu être pionnière.

Au cours de ces dernières années, des mesures dites de justice fiscale se sont multipliées en Europe avec :

- La Directive (UE) 2016/881 du Conseil du 25 mai 2016 « modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire entre pays d'informations dans le domaine fiscal » ;
- La Directive (UE) 2016/1164 du Conseil du 12 juillet 2016 (dite ATAD 1) qui limite la déduction des charges financières des bénéficiaires des sociétés, modifiée par la directive (UE) 2017/952 du Conseil du 29 mai 2017 (dite ATAD 2) édictée pour éviter la déduction d'une même charge, dépense ou perte dans plusieurs juridictions ;
- La Directive ATAD 3 qui doit rentrer en vigueur en 2024 pour renforcer les dispositifs tendant à lutter contre l'utilisation abusive des sociétés « écrans ».

Désormais, cette pseudo justice fiscale se fait discriminatoire en cherchant à surimposer les grandes entreprises, notamment numériques. La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 (dite Pilier 2) vise à assurer un niveau minimum (15%)



d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union. Une autre directive (Pilier 1) est en discussion pour instaurer de nouvelles règles de répartition des droits d'imposition des bénéficiaires des groupes en réservant l'imposition d'une fraction (25% ?) du bénéfice consolidé avant impôt résiduel des groupes multinationaux au profit des juridictions dans lesquelles sont consommés ou utilisés les biens ou services qu'elles commercialisent.

Ces directives qui naviguent hors des compétences explicites de l'UE tentent de s'y raccrocher en invoquant le bon fonctionnement du marché ainsi qu'en témoigne l'exposé des motifs de la directive du 14 décembre 2022 qui ressemble plutôt à l'exposé d'une absence de motifs sérieux :

« Dans une Union où les économies sont étroitement intégrées, il est crucial que la réforme visant à mettre en place un niveau minimum d'imposition mondial soit mise en œuvre d'une manière suffisamment cohérente et coordonnée. Compte tenu de la portée, du niveau de détails et des aspects techniques de ces nouvelles règles fiscales internationales, seul un cadre commun à l'échelle de l'Union permettrait d'éviter une fragmentation du marché intérieur dans le cadre de la mise en œuvre de celles-ci. En outre, un cadre commun à l'échelle de l'Union, conçu pour être compatible avec les libertés fondamentales garanties par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, offrirait aux contribuables une sécurité juridique lors de la mise en œuvre des règles ».

Il en va de même pour la justification des sommes considérables réunies désormais par l'UE pour financer les États.

Le financement des États

La dernière étape de l'UE pour s'ingérer dans la vie des États membres et leur voler leur souveraineté a consisté à profiter de la Covid, de la guerre en Ukraine et de la crise subséquente de l'énergie pour rendre les États plus dépendants d'elle et justifier à terme la levée d'impôts propres à l'Europe. Ainsi, alors que l'UE a été constituée pour



faire régner une concurrence vertueuse en interdisant les aides publiques aux entreprises, les plans se succèdent pour aider les États à financer leurs industries. En 2020, la COVID a justifié l'adoption d'un plan de relance de 750 milliards d'euros complété en 2022 au motif de guerre d'Ukraine par un autre (*RePowerEU*) pour aider notamment à la transition énergétique. Puis est venu le Règlement (UE) 2023/1781 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 (*Chips Act*), qui doit permettre de mobiliser près de 43 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour produire des puces électroniques, avant que d'autres plans favorisent l'approvisionnement en matières premières stratégiques (lithium, terres rares, graphite...). Les aides d'État qui étaient exceptionnelles sont devenues monnaie courante dans des domaines, de plus en plus larges, définis comme stratégiques.

Ces plans ne trouvent pas de justification expresse dans les traités européens. Le règlement *Chips Act* ci-dessus expose que :

« il convient d'établir un cadre pour accroître la résilience de l'Union dans le domaine des technologies des semi-conducteurs, [...] consolidant la souveraineté numérique, stimulant les investissements, renforçant les capacités, la sécurité, l'adaptabilité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs dans l'Union et intensifiant la coopération entre les États membres... ».

Certes, l'UE se prévaut de la notion de subsidiarité telle que les traités la définissent, mal. Elle revendique ces compétences au titre de l'article 6 du TFUE selon lequel « L'Union dispose d'une compétence [partagée avec les États membres] pour mener des actions pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres. Les domaines de ces actions sont, dans leur finalité européenne: [...] b) l'industrie... ».

D'autant plus que l'article 2 .2 du TFUE prévoit que :

« Lorsque les traités attribuent à l'Union une compétence partagée avec les États membres dans un domaine déterminé, l'Union et les États membres peuvent légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants dans ce domaine. Les États membres exercent leur



compétence dans la mesure où l'Union n'a pas exercé la sienne. Les États membres exercent à nouveau leur compétence dans la mesure où l'Union a décidé de cesser d'exercer la sienne. »

L'UE repose sur le principe de subsidiarité, mais elle le respecte à l'envers. La subsidiarité fonctionne normalement de bas en haut et non du haut vers le bas. Bien comprise, la subsidiarité est la manière de laisser décider pour eux-mêmes d'abord les individus, puis les communautés les plus proches des individus comme les collectivités locales, et seulement à défaut pour ces dernières d'en avoir les moyens ou la capacité, les collectivités supérieures, les Régions, les États et enfin l'Europe. Mais l'Union européenne a abusé du mot subsidiarité en le revendiquant pour mieux le trahir. Ainsi, eu égard à la foutitude de domaines dans lesquels le TFUE lui donne des compétences exclusives (article 3), partagées (articles 4 et 5) ou d'accompagnement (article 6), et dès lors qu'elle décide elle-même des domaines dans lesquels elle doit intervenir prioritairement à la place des États, l'UE prétend pouvoir désormais intervenir quasiment dans tous les domaines.

En outre, en finançant les États pour des montants très significatifs, l'UE se donne des moyens de les contrôler, de les rendre dépendants, voire de les faire chanter. Elle fixe des critères innombrables et parfois improbables à chaque État membre pour qu'il obtienne sa part du gâteau. Ainsi la France a dû atteindre 55 *jalons* et *cibles* pour obtenir, le 22 décembre 2023, sa deuxième tranche (10,3 Md€) de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) intégrée dans le plan *RePowerEU* au titre de laquelle elle doit recevoir au total 40,3 Md€ si elle réalise ses objectifs successifs sous la surveillance scrupuleuse de Bruxelles. La Commission n'hésite pas à utiliser cette manne distribuée aux États pour les menacer comme elle l'a fait avec la Pologne et la Hongrie pour exiger des réformes juridiques qui n'avaient rien à voir avec la relance économique et industrielle.

Une nouvelle fiscalité européenne

Désormais, pour limiter l'action de l'UE, les États membres n'ont plus comme arme que de lui restreindre ses moyens financiers, ce qui



est possible tant que l'UE n'a pas de fiscalité propre. Mais précisément, l'UE cherche par tous les moyens à se doter d'une fiscalité autonome et ses immenses emprunts lui serviront bientôt de prétexte à la création de nouveaux impôts directs européens. Parce que l'Europe ne saura pas les rembourser. Lors du lancement du grand emprunt européen le 21 juillet 2020, Emmanuel Macron avait déclaré sur TF1 : « ce n'est pas le contribuable français qui paiera cette dette ». Mais de fait, ce sont bien les contribuables qui paieront ! Il n'y a pas d'argent magique et les politiques d'emprunt public sont presque toujours des leurres.

En principe, le budget de l'UE est « intégralement financé par des ressources propres » (article 311 du TFUE), le cas échéant avec l'appoint de recettes telles que les contributions de pays tiers à certains programmes de l'Union ou les intérêts et les amendes payées par les entreprises qui enfreignent la législation de l'Union. Ces ressources propres étaient constituées à l'origine de droits de douane, des droits agricoles, des cotisations « sucre » et du transfert d'une part du montant estimé de la TVA perçue par les États. Mais depuis 1988, la ressource essentielle consiste en un prélèvement d'un pourcentage unique sur le Revenu national brut, RNB, des États membres fixé dans la procédure budgétaire annuelle, ce qui représente environ 60 à 70 % du montant des ressources propres. Puis a été introduite le 1er janvier 2021 une contribution nationale calculée sur la base des quantités de déchets d'emballages en plastique non recyclés, avec un taux d'appel uniforme de 80 centimes d'euro par kilogramme.

Depuis 2018 de nombreux projets de réforme sont élaborés pour simplifier et augmenter les ressources de l'Union. Pour financer son plan *RePowerEU*, la Commission a décidé d'emprunter jusqu'à 750 milliards d'euros en émettant des obligations sur les marchés internationaux au nom de l'Union avec des échéances de 3 à 30 ans. Puis pour rembourser ses financements levés sur les marchés, la Commission a proposé, à titre exceptionnel et temporaire, de relever de 0,6 % du RNB de l'Union le plafond des ressources propres, en plus d'une augmentation permanente proposée de 1,2 % à 1,4 % du RNB pour tenir compte du nouveau contexte économique.



Le 10 novembre 2020, il a encore été convenu de créer de nouvelles ressources propres pour la période 2021-2027 fondées sur un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, sur une taxe numérique et sur un système d'échange de quotas d'émission carbone (SEQE) révisé. Fin 2021 a été publiée une nouvelle proposition pour verser au budget de l'Union 15 % de la part des bénéficiaires résiduels réattribués aux États membres de l'Union en vertu de l'accord OCDE/G20 sur l'imposition des multinationales («Pilier un»). Enfin, le 20 juin 2023, la Commission a publié ses propositions pour un deuxième paquet de ressources propres sous forme d'une ressource propre statistique temporaire, versée sous la forme d'une contribution nationale sur les bénéficiaires des entreprises à hauteur de 0,5 % de l'assiette fictive des bénéficiaires des entreprises de l'Union (calculée par Eurostat sur la base de l'excédent brut d'exploitation pour les secteurs des sociétés financières et non financières). À terme, cette contribution serait remplacée par une véritable ressource propre fondée sur l'impôt sur les sociétés. Elle serait issue du futur cadre pour l'imposition des revenus « Entreprises en Europe » (BEFIT)².

Alors qu'à l'origine les ressources de l'Europe devaient être limitées à des contributions des États membres, prélevées le cas échéant en pourcentage de ressources fiscales liées aux échanges commerciaux et communes aux États membres mais qui leur restaient propres, de plus en plus s'installe l'idée que l'Europe peut se créer des ressources fiscales qui lui appartiennent, y compris au titre d'impositions directes.

Une souveraineté centralisatrice

L'Europe vient ainsi concurrencer directement la souveraineté des nations qui en sont membres. Car la souveraineté qui représente le pouvoir de dernier recours dans les domaines constitutifs de l'indépendance d'un peuple sur son territoire, repose sur sa capacité à disposer par lui-même des ressources qui lui permettent d'exercer ce pouvoir. Quand la souveraineté est partagée entre diverses entités pour

² Voir le lien : <https://bit.ly/4a1B4zQ>.



assurer la sécurité, le contrôle des frontières, la justice, la préservation de la monnaie... elle reste encore dépendante des moyens d'assurer ces fonctions. Alors que l'UE s'est déjà emparée de la plupart des compétences qui constituent la souveraineté en délivrant une citoyenneté européenne à chaque citoyen d'un pays de l'Union, en saturant le droit des pays membres, dans tous les domaines, de textes impératifs que chacun doit transposer sous peine de sanctions et que la France prend un malin plaisir à « sur-transposer », le dernier rempart de la souveraineté nationale repose sur la fiscalité et il est en cours de démolition pierre par pierre avant de s'écrouler si les peuples et les nations ne s'en préoccupent pas. Non pas qu'il faille sacraliser les souverainetés nationales qui doivent elles-mêmes rester au service des individus, mais le respect par l'UE des souverainetés nationales est une garantie du respect des droits et libertés et de la diversité des peuples européens. Ce partage de l'exercice de la souveraineté est une garantie contre la tyrannie et favorise le respect des citoyens et de leurs libertés, ne serait-ce que pour éviter qu'ils votent avec leurs pieds.

Du partage de souveraineté, les États fédérés (Etats-Unis) ou confédérés (Suisse) en vivent relativement paisiblement depuis des siècles. Encore faut-il qu'il y ait une véritable répartition des pouvoirs et notamment que chaque collectivité – les États ou les cantons autant que le pouvoir fédéral ou confédéral – dispose de domaines de compétences spécifiques et des moyens, notamment fiscaux, de les assumer. C'est le cas particulièrement en Suisse où, par exemple, les cantons décident en dernier recours d'accorder ou non la citoyenneté sur proposition de la Confédération et où la fiscalité est répartie en trois tiers relevant respectivement de la Confédération, des cantons et des communes. C'est également vrai aux Etats-Unis où le Xème amendement, promulgué le 15 décembre 1791, pose des limites aux pouvoirs de l'État fédéral et où les États de la fédération lèvent une fiscalité qui leur est propre et décident, par exemple, de savoir s'il faut ou non autoriser l'avortement. Cette répartition des pouvoirs dans le respect d'un vrai principe de subsidiarité concoure certainement à la prospérité de ces pays en diffusant les responsabilités aux meilleurs niveaux. Ce qui n'est pas le cas de l'Union européenne que les traités (cf. ci-dessus) autorisent



désormais à s'ingérer dans quasiment tous les domaines de la vie publique, voire dans la vie privée des citoyens dont elle voudrait définir la morale et les mœurs. Ce qui est nouveau par rapport à l'histoire européenne et contraire à ses traditions.

Car l'Europe n'a jamais été véritablement souveraine. Sa force s'est nourrie de ses oppositions comme de ses alliances. Il y eut des empires, des ligues, des traités, des unions monétaires... pour rassembler les nations, mais jamais de souveraineté unique suppléant celles des pays réunis. Le pouvoir de l'empereur du Saint-Empire romain germanique, successeur supposé des empereurs romains, était modeste. Il est vrai qu'il y avait un autre principe unificateur : la religion. L'Église, elle, était censée être une et régner partout sur le monde occidental. En réalité elle s'adaptait aux territoires où elle exerçait son magistère différemment. Sa longue opposition au Saint-Empire a permis de marquer les limites du pouvoir temporel et celles du pouvoir spirituel. La dualité de ces puissances comme la multiplicité des pouvoirs féodaux a ouvert des aires de liberté, parfois seulement des interstices, mais où pouvaient se glisser Descartes allant rédiger ses brûlots philosophiques aux Pays-Bas et Hobbes rejoignant la France pour fuir la Grande Rébellion anglaise, de 1642 à 1651, qui exécuta le roi Charles 1er. Quand la pression de l'Église romaine fut trop forte, trop centralisatrice, émergea la Réforme pour s'en libérer. Celle-ci réussit à se développer, moins peut-être d'ailleurs pour la valeur de ses thèses que pour l'opportunité qu'elle offrait aux clercs comme aux princes de ne plus subir le césaro-papisme romain. Le Saint-Empire romain germanique a su alors faire coexister des principautés catholiques et réformées. La diversité des nations et leur compétition ont favorisé l'échange et la créativité dans tous les domaines. L'Empire leur laissait toute leur autonomie. Il s'affirmait par son autorité plus que par ses institutions. A l'encontre de l'Empire romain, il ne prélevait pas d'impôt directement sur les peuples mais seulement indirectement des impôts exceptionnels, pour financer ses guerres, via les états de l'Empire qui le votaient à la diète et le prélevaient selon les modalités de leur choix. L'impôt d'Empire ne suscitait aucune construction administrative propre, et ne débouchait,



« ni localement, ni à l'échelle impériale, sur nulle forme univoque d'étaticité »³.

L'Europe qui veut bâtir aujourd'hui un nouvel empire n'en a pas retenu les leçons. Elle veut copier les autres empires qui reposent, en Asie où les religions ne sont que sagesse, en Islam où la religion domine le politique, ou encore dans la Russie où l'orthodoxie est le support du pouvoir impérial, sur l'unicité d'un pouvoir qui, à défaut de limites, sombre aisément dans l'absolutisme. Elle voudrait une nouvelle religion unique et universelle dont les canons seraient ses directives centralisées pour imposer un égalitarisme réducteur et destructeur et un écologisme qui ne le serait pas moins. Mais à vouloir tout uniformiser, elle brise ses fondations et prépare son éclatement.

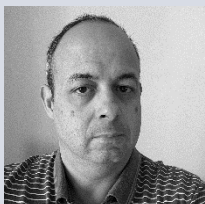
Selon les mots de Racine dans *Iphigénie*, elle est prise de « cette soif de régner que rien ne peut éteindre ». Ses politiciens autant que ses technocrates n'ont que l'obsession d'en faire un super-État providence. Sa difficulté à se financer sans l'accord unanime des États, son absence de souveraineté fiscale est peut-être l'un des derniers verrous qui l'empêche encore de satisfaire tous ses appétits et de nous soumettre à son pouvoir centralisateur et anonyme. Il est important de l'empêcher de s'approprier cette souveraineté fiscale.

³ Rachel Renault, « Raison fiscale et logiques d'Empire : administrer un impôt sans État (XVII^e-XVIII^e siècles) », in François Godicheau et Mathieu Grenet, *Raison administrative et logiques d'empire (XVI^e-XIX^e siècle)*, Publications de l'École française de Rome, *Open Edition Books*.



L'UE et l'environnement : examen critique des politiques climatiques

par
Vincent Bénard



Vincent Bénard est ingénieur en aménagement du territoire et économiste. Il est l'auteur du rapport « Les politiques climatiques 'Zéro Émissions Nettes' de l'Union Européenne: un examen critique » publié par l'IREF en 2022. <https://bit.ly/4aAFoWI>



Les premières décisions de l'Europe dans le domaine de l'environnement remontent à la création du marché commun, lorsqu'il a fallu égaliser le contexte normatif dans lequel opéraient les agents économiques du secteur de l'agriculture et de l'industrie, afin de limiter les distorsions de concurrence. Mais avec l'introduction progressive de la notion de « Développement Durable » dans les traités successifs (Maastricht, Amsterdam puis Lisbonne en 2007), l'environnement est devenu bien plus qu'un outil de nivellement du champ concurrentiel. Le traité de Lisbonne affirme que l'UE veille au développement durable non seulement du continent (art 2), mais de la planète (art 2 et 10) et qu'un niveau élevé de protection environnementale doit être intégré dans les politiques de l'Union selon les principes du développement durable (art 37).

Le caractère extensif de la prise en compte de l'environnement dans les politiques de l'UE l'a conduite à produire de très nombreux textes et directives enjoignant les États membres d'agir – liste non exhaustive – sur leur qualité de l'air, des eaux, sur la gestion de leurs déchets, sur la sécurité industrielle, l'usage de la terre et des sols, la sécurité et l'usage des substances chimiques, les émissions de gaz à effet de serre...

Le présent article ne peut détailler toutes les politiques environnementales de l'UE, il se limitera à celle qui est au cœur de l'actualité et de toutes les autres politiques européennes: la politique climatique.

1. Le système d'échange de carbone ETS

C'est après la signature du protocole de Kyoto, en 1997, que l'UE a intégré la baisse des émissions de CO₂ dans ses objectifs. La première étape en fut la mise en place d'un système d'échanges de droits à émettre du CO₂, instauré en 2005. Ce marché, appelé *Emissions Trading System* (ETS) représentait, en 2022, 750 Milliards d'Euros de valeurs échangées, soit 87% des échanges mondiaux d'émissions de droits à émettre du CO₂.



Ce marché, plusieurs fois réformé et unifié au niveau européen en 2013, concerne principalement les grandes industries (métallurgie, ciment, automobile, chimie, construction, aviation, etc.), et les producteurs d'électricité. L'ETS couvre environ 40% des émissions de l'UE. Celle-ci attribue à chaque entreprise participante un quota d'émissions autorisées gratuites, et met aux enchères une autre partie des droits à émettre. Le quota gratuit diminue chaque année pour traduire en chiffres les objectifs de réduction des émissions de l'UE. Les compagnies doivent impérativement disposer d'un droit à émettre pour chaque tonne de CO₂ effectivement rejetée dans l'atmosphère sous peine d'une forte amende, et si leurs émissions dépassent leurs quotas, elles doivent acheter de nouveaux quotas sur les marchés européens, soit aux enchères, soit à d'autres entreprises moins émettrices qui disposent d'un surplus de droits à émettre par rapport à leur besoin réel.

Ce marché de droits à émettre est inspiré des travaux des économistes de l'école de Chicago et vise à placer les entreprises fortement émettrices face à un dilemme: payer de plus en plus cher des droits à émettre du CO₂, ou investir dans des technologies moins émettrices pour réduire leurs émissions. Le prix de la tonne de CO₂ doit, dans un tel marché, atteindre un niveau tel que les gros émetteurs seront amenés à privilégier la réduction des émissions plutôt que l'achat d'indulgences carboniques.

Les théoriciens des marchés de droits à polluer n'avaient pas modélisé le risque de détournement par les agents économiques d'un marché artificiellement créé et effectivement administré par l'État. L'ETS est un démonstrateur grandeur nature des écarts existants entre l'efficacité théorique et la vie réelle de ces marchés.

Dès 2010, Europol affirmait que les marchés des échanges de droits à émettre étaient infiltrés par des groupes criminels, entre carrousels de TVA et autres formes de montages délictueux, causant un préjudice de 5 Milliards d'Euros aux États membres. Nous n'avons pas trouvé d'estimation plus récente, mais depuis 2010, le marché a plus que doublé en valeur, il est peu probable que la fraude ait diminué.



Plus encore : les grands groupes industriels européens ont argué d'un risque (bien réel) de délocalisation des activités les plus émettrices vers des pays moins regardants, pour négocier des enveloppes de droits gratuits supplémentaires, au titre de la sauvegarde de leur compétitivité. Ces grands groupes fortement émetteurs ont donc pu devenir vendeurs nets de droits à émettre, qu'ils ont pu valoriser auprès d'acteurs économiques plus petits n'ayant pas le même pouvoir de lobbying auprès des instances européennes. Certaines ONG estiment ces effets d'aubaine à plus de 25 milliards d'euros entre 2010 et 2015.

L'UE, consciente de cette difficulté, voudrait supprimer ce système d'allocation gratuite de droits d'émissions aux grands émetteurs et le remplacer par un mécanisme « d'ajustement aux frontières » (CBAM, *Carbon Border Adjustment Mechanism*), en clair, une taxe carbone appliquée aux importations égalisant les conditions concurrentielles entre producteurs européens et mondiaux. Cette taxe est mise en test sur quelques secteurs depuis octobre 2023 et devrait être de plein exercice en 2026. Mais le CBAM fait l'objet de critiques de la part de l'OMC pour risques de distorsion concurrentielle, et les grandes industries bénéficiaires de l'allocation exercent un fort lobbying pour cumuler les avantages de l'ancien système (allocation de droits) et du nouveau (CBAM), ce qui sera refusé par l'OMC... Enfin, les utilisateurs de produits finaux (par exemple, l'automobile, acheteuse d'acier) arguent de la hausse probable des aciers importés pour se plaindre de leur compétitivité perdue... Et voir leur allocation de crédits carbone gratuits augmentée, pour réduire leur risque de délocalisation ! L'histoire se répète sans fin.

Le système ETS n'est pas un marché « naturel » mais un faux marché établi de toute pièce par l'entité publique européenne et créant donc les conditions d'un lobbying de la part des agents économiques qui en détourne l'esprit. Les agents économiques, au lieu de penser à faire leur métier intelligemment, consacrent une énergie croissante à convertir le marché des droits à émettre en source secondaire de revenus. En contrepartie, comme nous le verrons dans la prochaine section, il est exact que la décarbonation de l'économie européenne a été un peu plus rapide dans la décennie 2010 que dans celles qui ont



précédé. Sans en attribuer à l'ETS la totalité du mérite, il est probable que malgré ses nombreuses imperfections, il ait contribué à cette accélération.

2. Les politiques de réduction des émissions: l'agenda aberrant "Fit for 55"

Le système ETS ne couvrant que la grande industrie, l'UE a décidé d'accroître ses prérogatives et d'étudier dans la décennie suivante, pour l'adopter en 2021, un agenda de réduction des émissions « tous azimuts » intitulé "*Fit for 55*" décrétant que les émissions de GES de l'UE pour 2030 doivent atteindre 55% de celles de 1990, étape importante sur la route des émissions dites "net zéro" en 2050. Ce chiffre de 55% avait d'abord été fixé à 60% en 2020 avant d'être légèrement revu à la baisse. Le vote de "*Fit for 55*" a en outre donné mandat à la Commission de légiférer sur absolument tous les domaines de la vie des ménages et des entreprises pour définir des moyens de parvenir à l'objectif. L'UE fournit une chronologie détaillée de toutes les discussions et mesures adoptées dans le cadre de "*Fit for 55*". De la mobilité à l'économie circulaire au bâtiment en passant par l'industrie ou l'agriculture, aucun domaine n'échappe aux fourches caudines de l'agenda, qui combine donc une obligation de résultats (le niveau d'émissions) et des obligations de moyens, principalement des abandons plus ou moins brutaux de certaines technologies au profit d'autres moins émettrices, même si elles rendent un moins bon service que les technologies existantes.

Plus inquiétant, l'agenda ne se contente pas de définir des normes visant à intégrer des progrès technologiques « sans carbone » dans notre quotidien. Il instille, de façon pour l'instant encore modérée, des objectifs de limitations comportementales réduisant notre liberté de jouir de notre mode de vie « occidental ». Parmi ces objectifs, une transformation de nos consommations alimentaires est ouvertement évoquée, avec en point d'orgue le souhait (pour l'instant non concrétisé législativement) de voir les européens limiter leur consommation de viande, l'élevage étant jugé fort contributeur aux émissions de CO₂. Il est



à craindre que demain nos libertés de voyager, notamment en avion, ou de créer des entreprises jugées trop émettrices, ou de chauffer nos maisons à un niveau de confort acceptable, soient limitées au nom de l'agenda.

Or, les objectifs d'émission de "Fit For 55" sont impossibles à atteindre, que ce soit dans une économie libre ou dans une économie administrée et contraignante. Pour le comprendre, nous nous référerons aux travaux de l'économiste Japonais Yoichi Kaya, qui a simplement établi l'égalité tautologique suivante:

$$CO_2 = \frac{CO_2}{NRJ} \times \frac{NRJ}{GDP} \times \frac{GDP}{POP} \times POP$$

Chaque terme peut se décrire en langage commun:

$$\text{Émissions} = \text{Intensité carbone de l'énergie} \times \text{Intensité énergétique du PIB} \times \text{PIB par habitant} \times \text{population}$$

Ou encore:

$$\text{Émissions} = \text{intensité carbone du PIB} \times \text{PIB}$$

L'égalité étant vraie à tout moment, en termes relatifs, les variations (le δ) entre deux années obéissent à la même égalité

$$\delta(CO_2) = \delta(\text{intensité carbone du PIB}) \times \delta(\text{PIB})$$

Il apparaît donc que si le coefficient de réduction des émissions¹ est inférieur à celui de la réduction de l'intensité carbone du PIB – $\delta(\text{intensité carbone du PIB})$ –, alors le rapport des deux, à savoir le rapport $PIB(t+1)/PIB(t)$, sera inférieure à 1, il y aura décroissance.

Or la variation de l'intensité carbone du PIB ne se décrète pas. Elle dépend de nos investissements pour produire en utilisant moins de ressources fossiles, des technologies disponibles et de leurs coûts, et de notre capacité à produire plus en utilisant moins d'énergie. Ces progrès ne sont pas négligeables. L'étude de 5 décennies d'intensité carbone dans l'UE montre que celle-ci diminue à un rythme de 2,5% par an, la France ayant connu une décennie exceptionnelle avec 5% de baisse par

¹ $\delta(CO_2) = \frac{CO_2(t+1)}{CO_2(t)}$



an (années 80) du fait de la mise en service de 45 réacteurs nucléaires durant cette période.

Variation annuelle de l'intensité carbone du PIB en France et dans l'UE 27 sur la période 1970-2020

	UE 27 (périmètre constant 2022)	France
Années 1970	<i>Non Significatif (données pays de l'est inexploitable)</i>	- 2.5 %
Années 1980	<i>Non Significatif (données pays de l'est inexploitable)</i>	- 5 % <i>(mise en service de 45 réacteurs nucléaires)</i>
Années 1990	- 2.85 %	- 1.75 %
Années 2000	- 1.85 %	- 2 %
Années 2010	- 3.40 %	- 3.1 %
Moyenne annuelle 1970-2020	NS	- 2.90 %
Moyenne annuelle 1990-2020	- 2.7%	- 2.33 %

Si on prend en compte le seul CO₂ (le Méthane et les autres GES, en Europe, ne représentent que 8% des émissions en équivalent CO₂, beaucoup moins que sur les autres continents), les émissions de l'Union Européennes étaient de 3,87 Gt en 1990, et 2,76 en 2022. L'UE les a donc réduites de 29 % en 32 ans, soit approximativement de 1,1% par an.

Pour atteindre l'objectif "Fit for 55" en 2030, elle doit donc les ramener à 1,75 Gt, soit 63% de celles de 2022, soit une baisse annuelle de 5,6 %, en commençant dès maintenant. Une telle accélération est-elle plausible ?



L'égalité de Kaya nous indique donc qu'avec une amélioration de l'intensité carbone de 2,7% par an (la moyenne des décennies précédentes), soit - 20% entre 2023 et 2030 inclus, pour multiplier les émissions par 0,63, il faut multiplier le PIB par 0,79, soit 21% de décroissance, soit 2,9% de décroissance par an !

Un tel scénario est évidemment inconcevable dans une économie libre. La décroissance n'est pas un phénomène naturellement désirable. Sur le plan individuel, la croissance signifie obtenir plus de gratifications (en valeur) avec moins d'effort. Sur le plan collectif, la croissance est l'agrégation de toutes ces volontés individuelles. Personne ne se lève le matin en se disant, « je vais travailler plus pour obtenir moins ». La décroissance ponctuelle ne peut résulter que d'une crise que les agents économiques s'attachent à résorber. Une décroissance d'une telle ampleur sur une aussi longue période ne peut que résulter d'une destruction organisée et coercitive de notre économie, en commençant par le rationnement de l'énergie disponible. Et aucun de nos Etats providences ne résisterait à une telle chute de création de valeur.

Mais à quel rythme devrions-nous réduire l'intensité carbonique de notre PIB pour pouvoir maintenir une croissance égale à celle des 30 dernières années en Europe, soit 1,6% annuels, ou 13,5% en 8 ans, tout en obtenant la réduction des émissions désirées ?

Là encore, l'égalité de Kaya nous donne la réponse: - 45% en 8 ans, soit 7,1 % de réduction annuelle, soit deux fois et demie la moyenne des précédentes décennies.

Nous avons vu que pour atteindre -5% annuels dans les années 80, la France a dû bâtir 45 réacteurs nucléaires. Cette décision a évidemment nécessité une planification longue en amont, mais rien de tel n'est visible au sein de l'UE aujourd'hui. Le Nucléaire a été une technologie pestiférée entre 2000 et 2020, et les solutions technologiques mises en avant par la technocratie européenne, des énergies « renouvelables » aux pompes à chaleur en passant par le véhicule électrique (exemples), sont très loin d'avoir les qualités économiques et technologiques pouvant leur permettre de remplacer rapidement les technologies actuellement installées, même en bénéficiant de



subventions monstrueuses. Réduire l'intensité carbone de notre PIB de 7 % dans les 8 années à venir, en commençant aujourd'hui, est une vue de l'esprit, un fantasme politique dénué de la moindre trace de réalisme économique ou technologique.

Le calcul de Kaya montre qu'un objectif de réduction des émissions de l'ordre de 33 à 40 % depuis 1990, soit autour de 10 % à partir de 2023, raisonnablement ambitieux, aurait été compatible avec un progrès technologique normal et une croissance modérée mais positive. Avoir fixé arbitrairement un seuil à 55% à une échéance aussi rapprochée relève soit de l'incompétence, soit de la pensée magique, ou de desseins idéologiques moins avouables, que nous ne chercherons pas à identifier ici.

Qu'importe que l'objectif "*Fit for 55*" soit irréaliste, la commission vient de surenchérir en proposant que ces émissions nettes soient réduites de 90 % en 2040 par rapport à 1990, dans un « roadmap » publié le 6 février 2024. Pour atteindre ce chiffre, elle propose que les émissions brutes de CO₂ soient réduites de 80 % et que les technologies de séquestration du carbone, qui n'existent que sur le papier et à des coûts non estimés, permettent d'absorber 400 Mt supplémentaires.

Une telle réduction suppose une division par 3,5 des émissions par rapport aux niveaux actuels, soit une baisse de 71 % en 18 ans, ou encore 6,6 % par an. Ce n'est pas plus plausible que 5,6 % par an d'ici à 2030. Là encore, même en supposant que nous arrivions, on ne sait comment, à améliorer l'intensité carbone du PIB de 3,5 % par an (meilleure décennie passée de l'UE), il faudrait que le PIB baisse de 45 % en 18 ans pour atteindre l'objectif : un pur délire.

3. Le coût réel des objectifs "*Fit for 55*"

Concilier décroissance et investissements massifs dans la décarbonation serait impossible : une économie en forte décroissance ne pourra évidemment pas générer assez de marge pour financer les investissements nécessaires. Or, l'UE vient de chiffrer (sans réelle précision sur les méthodes utilisées) le coût de cette grande transition à



1500 milliards d'euros annuels. Vous avez bien lu : 10 % du PIB annuel de l'UE devraient être consacrés à la décarbonation de son économie ! C'est de la pure folie, et même si l'on peut supposer qu'une majorité de députés européens qui votent ce genre d'insanité le font par paresse, parce qu'ils ne prennent pas le temps d'étudier leurs dossiers, les leaders politiques qui fabriquent ce genre de proposition ne peuvent pas en ignorer l'irréalisme, l'équation de Kaya étant connue, diffusée par le GIEC, et les mathématiques associées du niveau collège. Nous laissons à tout un chacun le soin de spéculer sur les motivations réelles de ces dirigeants.

Les objectifs "*Fit for 55*" (et leur nouvelle possible déclinaison "*Fit for 90 in 2040*") sont tellement irréalistes qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une analyse économique par trop détaillée. Calculons toutefois la perte de PIB qu'ils induisent et le nombre de tonnes de CO₂ rejetées dans l'atmosphère ainsi économisées, entre 2022 et 2030 (chacun sera libre de refaire l'exercice pour 2040 s'il le souhaite).

Nous avons vu que ces dernières années, l'UE a réduit ses émissions de 1,1 % par an. Une reconduction de cette performance, couplée à une poursuite de sa croissance modérée (+1,6 % par an, scénario "*business as usual (BAU)*") amènerait donc ses émissions annuelles à plus ou moins 2,5Gt en 2030, contre 2,76 aujourd'hui. Cela représenterait donc approximativement 21 Gt de CO₂ émises en 8 ans, et un PIB progressant de 15 000 à 17 000 Mds€, soit 128 000 Mds€ de création de richesse cumulée.

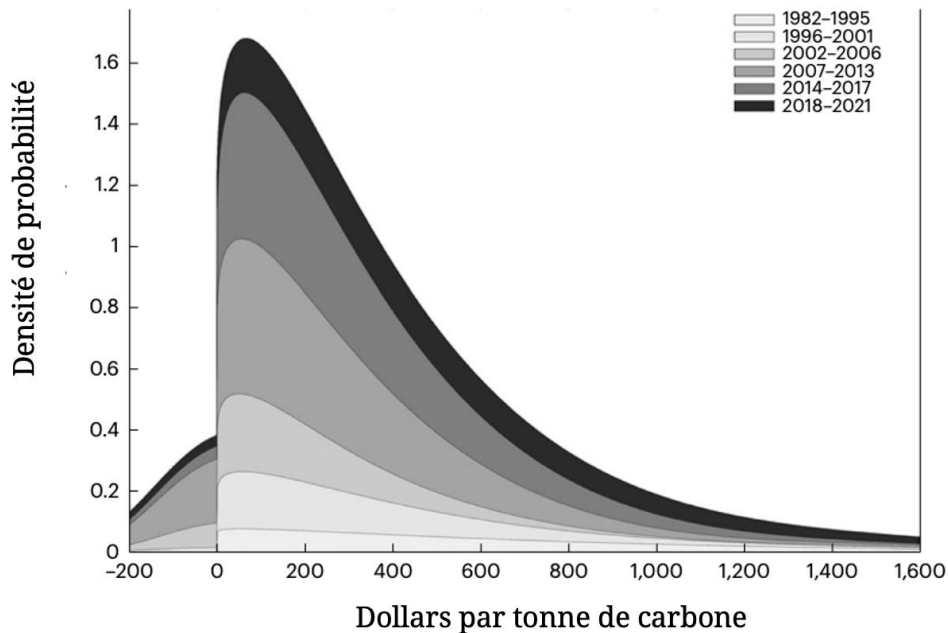
Fit for 55 suppose une décroissance aux alentours des 2 1% mais en 2030, les émissions atteindraient 1,75 Gt au lieu de 2,5, soit 18 Gt émises en 8 ans, soit 3 de moins que dans le scénario "*BAU*". Mais le PIB de l'UE baisserait pour atteindre plus ou moins 12 000 Mds€ au lieu des 15 000 actuels. La création de richesse cumulée sur 8 ans serait donc d'environ 108 000 Mds€, soit une perte de 20 000 Mds € par rapport au scénario *BAU*.

3 Gt de CO₂ économisées pour 20 000 Mds€ de perte, voilà qui nous place le coût de la tonne de CO₂ économisée à 6 700 euros. Or la très nombreuse littérature existant sur les estimations du « coût social du



carbone » (ce que coûtera aux économies mondiales une tonne émise jusqu'à son absorption), compilée par l'économiste Richard Tol, place cette valeur entre 28 et 55\$ (soit entre 100 et 200 \$ la tonne de carbone puisqu'il y a une tonne de carbone dans 3,67 tonnes de CO₂), les études aboutissant à une valeur plus élevée étant rares (figure 1) :

Figure 1 : Estimations du coût de l'émission d'une tonne de carbone



Source : Reproduit à partir de la figure 2, page 534 dans « Social cost of carbon estimates have increased over time » de R. Tol in *Nature Climate Change* | Volume 13 | June 2023 | 532-536

L'administration américaine a adopté récemment une valeur de 51\$/tCO₂. Le Trésor public français se réfère souvent à une valeur dite tutélaire de la tonne de CO₂ de 42 €. Par conséquent, sacrifier 6700 euros de création de richesse (≈7400 \$) pour épargner à l'humanité un coût très hypothétique de l'ordre de 50€, est plus que stupide. C'est totalement insensé.



Ces résultats théoriques projetés commencent à se ressentir dans le monde réel. Ainsi, le fiasco de la transition énergétique allemande est déjà manifeste, alors qu'elle ne représente qu'une fraction de ce que les dirigeants européens envisagent pour l'UE. La production industrielle allemande a perdu 10% entre 2018 et 2023, et celle des industries énergétiquement intensives (métallurgie, chimie, etc.) a perdu 20% (figure 2).

Figure 2 : Production industrielle allemande (index 2015= 100)

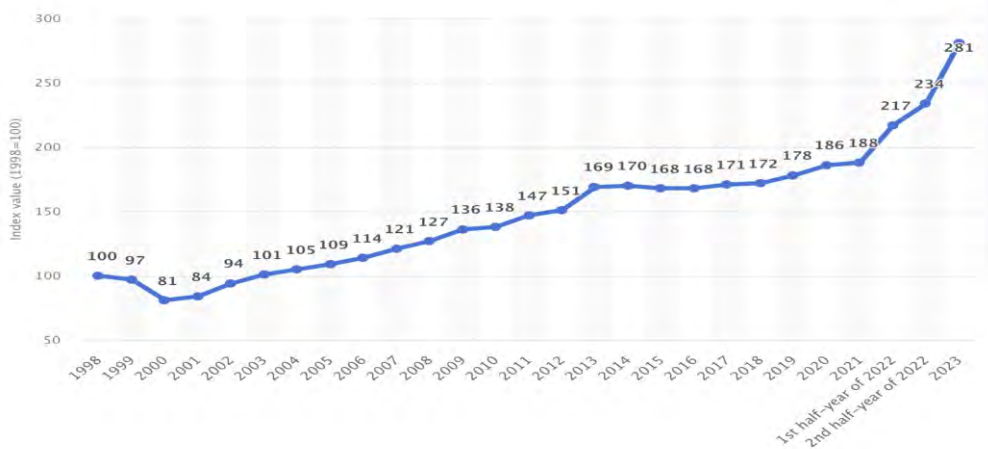


Source: Federal statistical agency (Destatis), © FT

Le prix de l'électricité pour les ménages allemands a cru de 181% entre 1998 et 2023, alors que l'inflation n'a été « que » de 49%. La catastrophe économique causée par une transition énergétique irraisonnée a déjà commencé.



Figure 3 : Indice du prix de l'électricité pour les ménages allemands (1998-2023)



Source: Statista Research department, 20 mars 2023

4. Quel serait l'impact climatique des réductions de CO₂ voulues par l'UE ?

Le GIEC, dans son dernier rapport, écrit que 1000 Gt d'émissions de CO₂ nettes (après déduction de la part absorbée par les puits de carbone) contribuent de façon « quasi linéaire » à une augmentation de température autour de 0,45°C .

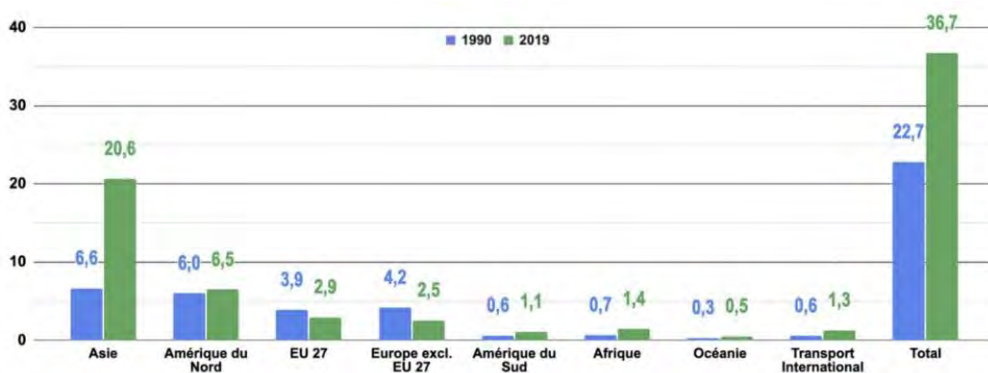
Nous venons de calculer que la différence d'émissions sur les 8 prochaines années entre un scénario « normal », où les agents économiques réduisent leurs émissions par intégration des évolutions technologiques disponibles à un rythme soutenable, et un scénario dirigiste "Fit for 55", serait de 3Gt économisées.

Par conséquent, la réduction de température liée à une très hypothétique baisse des émissions grâce à *Fit for 55* serait de l'ordre de 1 millième de degré Celsius, un résultat non mesurable, qui paraît bien négligeable pour une perte de PIB de 20 000 milliards.



L'effort serait d'autant plus ridicule que dans le même temps, alors que l'UE réduit ses émissions depuis 30 ans, le reste du monde, hors Asie, les a augmentées dans les mêmes proportions que l'UE les a baissées (+1 Gt/an en 30 ans), et que l'Asie, dans la même période, a augmenté les siennes de 14 Gt par an. L'augmentation des émissions mondiales est à 100 % celle de l'Asie, où réside 60% de la population mondiale (Figure 4).

Figure 4 : Émissions de CO₂ par continent, en gigatonnes, 1990-2019



Source des données : Ourworldindata.org

Dans un rapport récent², l'IREF a évalué les émissions totales de l'UE entre 2019 et 2030 dans un scénario "Business as Usual", et celles du reste du monde. Il apparaît que l'Asie représentera environ 59% des émissions sur la période, et l'UE 7 %, soit 8,5 fois moins (Figure 5).

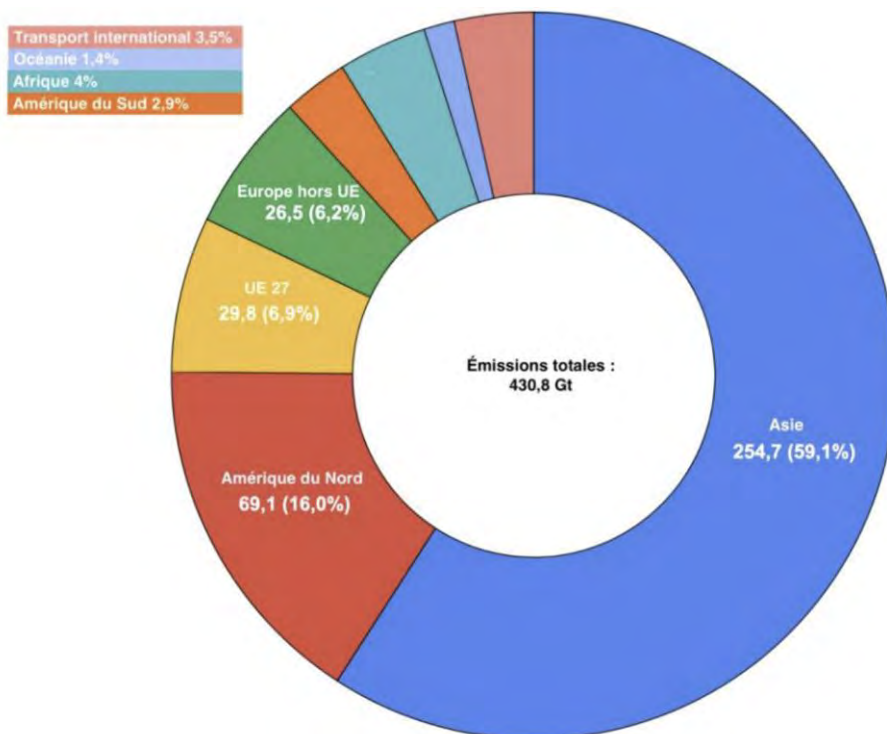
Ajoutons que le continent asiatique, et au premier rang la Chine, malgré une communication extérieure très axée sur le nucléaire et les énergies renouvelables, consacre 70 à 80% de son investissement en production électrique dans de nouvelles centrales à charbon, très

² Vincent Bénard, « Les politiques climatiques 'Zéro émissions nettes' de l'Union européenne : un examen critique », Étude de l'IREF, 8 décembre 2022, disponible en ligne : <https://bit.ly/4aAFoWI>.



fortement émettrices de CO₂ pour les 40 années à venir. La contribution de l'Asie aux émissions mondiales devrait dépasser les 70% d'ici 30 ans.

Figure 5 : Parts continentales des émissions cumulées de CO₂ (Gigatonnes, pourcentage) scénario intégral



Ajoutons que si l'Afrique émet encore très peu de CO₂, son développement économique à venir, doublement souhaitable et probable, sera fortement basé sur l'exploitation d'énergies fossiles, lesquelles sont les seules à présenter une combinaison Coût/Fiabilité/Simplicité acceptable à grande échelle pour des économies émergentes pauvres en capital. Dans une telle hypothèse, la part de l'UE dans les émissions mondiales chutera plus encore.

Selon divers scénarios du GIEC, la température mondiale augmentera de l'ordre de 2°C d'ici à 2100, et la contribution de l'UE à



cette hausse sera de l'ordre de 1 dixième de degré, alors que l'Asie contribuera à plus des deux tiers du total. Surtout, la différence d'émissions entre un scénario « graduel » et le scénario « net zéro à marche forcée » se traduira par une différence d'impact sur les températures de l'ordre de 2 à 6 centièmes de degré Celsius, sur une augmentation globale de l'ordre de 2°C.

Est-il préférable de vivre dans un monde où la température, si le GIEC ne se trompe pas, augmentera d'environ 2°C, et où l'Europe aura toute sa place économique ou technologique, ou dans un monde à +1,95°C, mais où l'Europe aura consciencieusement saboté son économie, ses libertés et son avenir ? A chacun de trouver la réponse à cette question.

5. Ce qu'il faudrait faire ? L'écologie doit-elle être coercitive ou « solutionniste » ?

L'UE a choisi une politique d'interventions tous azimuts, fixant à la fois des objectifs chiffrés irréalistes (obligation de résultats), des objectifs en termes de moyens de plus en plus intrusifs tels que la fin de la voiture thermique, du chauffage au fioul et gaz, contraintes exponentielles sur l'industrie ou l'agriculture, obligations de rénovation thermique des logements, obligation de recourir à des énergies renouvelables aléatoires non fiables... Et peut-être demain d'autres interdictions bien plus contraignantes.

Ce dirigisme, empreint d'une incompetence manifeste et peut-être d'autres buts moins avouables, est voué à l'échec, tant les objectifs retenus relèvent de la pensée magique. Malheureusement, le seul fait d'essayer de les atteindre, ou même de faire semblant, aura des conséquences négatives majeures pour nos économies, conséquences qui ne peuvent que conduire à une exaspération populaire suivie de mouvements de révolte. Le mouvement de colère des agriculteurs européens de début 2024 n'est qu'un avant-goût de ce qui attend les dirigeants continentaux s'ils persistent dans cette direction.



Peut-être encore plus grave, quel jeune talentueux voudra continuer à vivre dans une société de l'interdit écologique généralisé ; société dans laquelle ce qu'il pourra conduire, manger, habiter, sera lourdement encadré et contingenté ? La menace de délocalisation n'est pas limitée aux usines. Les talents pourraient également choisir des lieux plus cléments pour s'épanouir professionnellement et personnellement.

A ceux qui voudraient rationner nos existences il convient d'opposer une stratégie de progrès technologique naissant de l'ingéniosité humaine qui répond présent lorsqu'elle est laissée à la fois libre de ses directions de recherche, et libre de pouvoir jouir de l'éventuelle richesse que ces découvertes peuvent apporter à leurs auteurs.

Les solutions permettant de nous déplacer ou de produire de l'énergie sans combustibles carbonés sont encore soit immatures techniquement et économiquement, soit trop chères, soit encore à l'état de concept. Mais tôt ou tard, si la recherche et l'entreprise restent libres, des solutions pérennes, déployables de façon économiquement performante, et vendables aux gros émetteurs de CO₂ en Asie, seront trouvées. Et les talents que nos systèmes éducatifs savent (encore un peu) produire pourront trouver une source de motivation dans une recherche de solutions libérée des contraintes de la bureaucratie.

L'un des principaux enjeux pour les émissions de la fin de siècle sera de trouver des moyens décarbonés, fiables et bon marché de remplacer, entre autres, les centrales à charbon actuellement construites en Asie lorsqu'elles arriveront en fin de vie dans les années 2050-2080. Ces moyens peuvent s'entrevoir aujourd'hui (nucléaire de prochaine génération, fusion, géothermie grande profondeur) mais ne sont pas encore prêts pour un déploiement à grande échelle, et bien malin qui peut prédire avec précision quand elles le seront. Les dirigeants des pays émergents n'ont jamais caché qu'ils n'entameraient une transition hors des énergies fossiles que lorsque celle-ci serait économiquement et technologiquement viable, et pas à date fixe et à n'importe quel prix, comme le font les dirigeants européens.



Le décalage dans le temps entre ce qu'un progrès naturel permettra d'accomplir et un calendrier tout à la fois dirigiste, irréaliste, et économiquement désastreux, ne se traduira que par un différentiel d'émissions négligeable à court terme, et sera sûrement gagnant à long terme. Ajoutons – hypothèse ô combien iconoclaste – que s'il s'avère, comme de nombreux scientifiques de haut niveau l'affirment, que la relation entre émissions de CO₂ et températures est surestimée par le GIEC, alors cette démarche « laissez-fairiste » ne constituera pas un gaspillage de ressources sans nom, puisque la décarbonation ne constitue qu'un des aspects du progrès lié à l'innovation technologique libre.

L'UE doit abandonner toute « cible » de baisse rapide des émissions, et adopter une stratégie fondée sur l'innovation au rythme « naturel » des agents économiques placés en situation concurrentielle, et faire en sorte que cette innovation reste exportable, ce qui suppose aussi de renoncer aux grosses ficelles protectionnistes, fussent-elles estampillées d'un prétexte écologique. La liberté des chercheurs, des entrepreneurs, des investisseurs, des commerçants et des consommateurs fera bien mieux pour notre atmosphère qu'un plan délirant accouché par une bureaucratie omnipotente et qui ne rend de comptes à personne.



Crise agricole, échec du planisme et libre-échange

par
François Facchini



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il a récemment publié *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Introduction

Les mouvements agricoles observés dans l'Union européenne ces deux dernières années ont été générés par la guerre en Ukraine et les coûts de la transition écologique. L'agression de l'Ukraine par la Russie a déstabilisé les marchés ; l'Ukraine et la Russie étant les deux principaux pays producteurs et exportateurs de céréales et d'oléagineux. La guerre a réduit leur production disponible et favorisé une hausse des prix de ces biens et finalement une hausse des prix des engrais, des matières premières dont l'énergie et des aliments pour les animaux. En moyenne annuelle les prix à la production ont très fortement augmenté en 2022 dans l'agriculture (+20,9 %)¹. Cette hausse des prix des intrants a limité les revenus agricoles. Elle est un premier facteur explicatif du mécontentement des agriculteurs.

L'autre cause des mouvements agricoles se trouve dans les coûts de la transition écologique. Ces coûts ont les mêmes effets : ils augmentent les coûts de production et baissent les revenus des agriculteurs. Les agriculteurs français, néerlandais et allemands se sont mobilisés contre les mesures qui avaient pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En juin 2020, les agriculteurs néerlandais ont protesté contre les projets d'une politique de réduction de 70% des rejets d'azote d'origine agricole dans certaines zones à horizon 2030. L'une des mesures proposées par le gouvernement était de réduire de 30% le nombre des animaux ; dans un pays qui compte quatre millions de bovins, douze millions de porcs et 100 millions de poulets. En Allemagne, l'origine des mouvements sociaux est le prix du gazole pour les tracteurs. En décembre 2023 le gouvernement Scholz annonçait qu'il avait l'intention d'augmenter le montant des taxes sur le diesel agricole. En France le gouvernement voulait augmenter le prix du gazole agricole en supprimant une partie des subventions afin de transformer la fiscalité brune en fiscalité verte. Il envisageait aussi d'augmenter les

¹ Coltier, Y., A., Gourdol, B., Lutinier, S-E., Maillefert, G., Verriest 2023. « Les prix de production connaissent une hausse inédite en 2022 mais décélèrent en fin d'année », INSEE FOCUS n°296. Lien (consulté le 04/03/2024) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454950>.



tarifs des droits d'autorisation pour le pompage des eaux souterraines (hausse du tarif de l'eau), et des droits d'épandage des pesticides (hausse des coûts de l'usage des pesticides), et de limiter l'usage des pesticides eux-mêmes et du désherbant glyphosate en particulier (en lien avec le *Green deal* de l'Union européenne).

Outre la menace politique qu'elle représente dans cette année d'élection européenne, la crise agricole est l'occasion de réfléchir sur le dirigisme agricole. Car cette crise se produit dans un des secteurs économiques les plus aidés de l'hexagone et des pays de l'Union européenne. L'aide publique à l'agriculture française représente 9,5 milliards d'euros en 2023 (voir la Figure 2 ci-dessous) soit 23 750 euros par an d'aide si on répartit cette somme sur les 400 000 exploitations agricoles que compte la France.

Cet article explique pourquoi les crises agricoles récurrentes dans l'histoire sociale de la France sont en grande partie la conséquence des échecs du dirigisme agricole. La crise de 2023-2024 est ainsi interprétée comme une nouvelle illustration du fait que les ordres sans tête, décentralisés par les prix, sont supérieurs aux ordres centralisés, dirigés par des experts, des savants, des économistes qui par leur connaissance explicite, scientifique seraient capables de limiter les maux des ordres complexes.

Pour comprendre cette crise il faut alors rappeler comment la politique agricole commune a progressivement substitué à la souveraineté du consommateur qui caractérise l'économie de marché, la souveraineté des experts. La politique agricole a transformé dans un premier temps l'*entrepreneur* agricole en simple *producteur*. Elle a dans un deuxième temps fait du producteur de biens alimentaires un jardinier de l'espace vivant en grande partie des subventions publiques ; des subventions versées en fonction de la superficie d'espace rural qu'il entretient pour la collectivité. Elle a enfin avec la politique « de la ferme à la fourchette » décidé de changer les modes de vie alimentaire des consommateurs qui seraient mauvais pour leur santé et le climat. La conséquence est une immixtion sans précédent de l'administration dans les choix technologiques et économiques des agriculteurs. La crise de



2024 doit pour cette raison être interprétée comme un conflit social de nature quasi public, à travers lequel les agriculteurs cherchent à négocier le tarif que le gouvernement devra leur payer pour réaliser ce qu'il estime être de l'intérêt de tous. C'est contre cette logique dirigiste qui crée l'assistanat qu'il faut lutter si l'on veut redonner aux entrepreneurs agricoles leur place dans la coordination des marchés et finalement substituer à la souveraineté, européenne ou nationale, la souveraineté du consommateur qui est le meilleur garant de l'efficacité, c'est-à-dire, de l'affectation des ressources rares vers les secteurs les plus valorisés par les consommateurs. Le libre-échange peut rétablir l'harmonie et la dignité des agriculteurs.

Cet article rappelle dans un premier temps l'importance du rôle des entrepreneurs agricoles dans le fonctionnement des marchés (1) puis explique successivement comment la politique agricole commune a transformé ces entrepreneurs en producteur (2) puis, progressivement à partir de la réforme de 1992, en jardinier de l'espace rural (3) et en bras armé des experts de l'Union européenne (4). L'ultime étape du dirigiste est de substituer aux préférences des consommateurs une demande sociale d'environnement hypothétique qui ne fait que représenter les préférences d'une partie des élites politiques et administratives européennes (4). C'est cette politique qui a rendu les agriculteurs totalement dépendant dans leur pratique quotidienne des réglementations européennes et avec laquelle il faut rompre (5). Une telle rupture suppose que l'on pense autrement la transition écologique et climatique.

1. L'entrepreneur agricole

Dans une économie décentralisée par les prix ou une économie de libre contrat, l'entrepreneur est à l'origine du changement, des ajustements. Il est l'agent du changement parce qu'il est celui qui perçoit les opportunités de profit, les échanges mutuellement avantageux sur le marché qui n'ont pas encore été exploités par les autres intervenants sur les marchés. L'entrepreneur révèle par son action une information sur le prix ou les coûts qui n'est pas connue. Il réduit les poches



d'ignorance. Il saisit un profit parce qu'il identifie qu'il peut vendre plus cher qu'il n'achète, qu'il peut vendre demain plus cher qu'il n'a acheté aujourd'hui et/ou proposer une nouvelle manière de travailler qui baisse les coûts de production et lui permet d'augmenter ses ventes et/ou un nouveau produit qui déplace la clientèle en créant un nouveau marché. La recherche de profits ou d'échanges mutuellement avantageux encore inexploités est la principale fonction des entrepreneurs qui, pour réaliser les profits potentiels identifiés, prennent un risque, un risque entrepreneurial. Alors que le profit est incertain, le salaire est certain, dans le cadre du contrat de travail.

D'un point de vue comptable, le profit (π) est la différence entre le chiffre d'affaires ($p \cdot q$), les prix par les quantités vendues, moins les coûts de production (C).

$$\pi = (p \cdot q) - C \quad (1)$$

avec C = charges de mécanisation² + charges opérationnelles³ + charges fixes⁴.

L'entrepreneur agricole est dirigé par le profit. Il ne maintient son activité que s'il dégage un profit positif et que si le montant de ce profit n'est pas trop inférieur à celui qu'il estimerait pouvoir réaliser en affectant ses ressources en capital physique et technique et en capital

² Les charges de mécanisation incluent l'achat et l'entretien des tracteurs, des moissonneuses, des semoirs, des ensileuses et toutes les machines nécessaires à la production agricole.

³ Les charges opérationnelles sont variables car elles dépendent de la surface cultivée et du nombre d'animaux élevés. Elles dépendent des prix de différents intrants : les engrais, les semences, les plants, les produits de protection des végétaux, du gasoil non routier, des aliments pour bétail, des produits et frais vétérinaires, des produits pour la reproduction animale, des animaux et des emballages.

⁴ Les charges fixes sont l'amortissement du matériel et des bâtiments, les loyers (fermage ou métayage), les frais d'entretien du matériel, les frais de personnel (salaire), la prime d'assurance, les fournitures de bureau, le recours à un comptable, etc.



humain à une autre activité. L'entrepreneur agricole quitte l'agriculture pour un travail salarié ou une autre activité entrepreneuriale si ses profits agricoles sont inférieurs aux profits qu'il obtiendrait en transformant sa ferme en hôtel ou en logement d'habitation, et ses terres en entrepôt.

Ces choix des entrepreneurs sont ainsi fonction de la variation des prix, des prix qui l'informent de la disposition à payer des consommateurs, de la valeur qu'ils attribuent aux biens agricoles, mais aussi des coûts de production des autres entreprises agricoles. Si les prix baissent c'est que la demande de biens agricoles a baissé ou qu'une entreprise concurrente a proposé un prix plus bas grâce à une combinaison productive plus économe en ressources rares. Une entreprise agricole qui ne réussit pas à faire face à la concurrence ou à l'évolution des goûts des consommateurs est menacée de faillite parce qu'elle est devenue inefficente par rapport aux conditions du marché. Cela rappelle que l'économie de marché, l'ordre du libre contrat, exige des entrepreneurs une constante adaptation aux nouvelles conditions du marché. C'est ce qui explique l'incertitude qui entoure l'activité entrepreneuriale et la recherche de profit.

2. La transformation des entrepreneurs agricoles en producteur

La politique agricole commune (PAC) va transformer les entrepreneurs agricoles en producteurs, en exploitants agricole. Un producteur n'a qu'une fonction, produire la plus grande quantité de biens avec la plus petite quantité de ressources. Il se désintéresse des débouchés, des conditions de vente de son produit.

Les politiques de prix-minima en agriculture sont les conditions d'une telle transformation. Cette politique débute dès le Traité de Rome (1957) qui, par ses articles 38 à 47 du titre II, traduit l'intérêt des autorités européennes pour la question agricole. Les principes de cette politique sont définis en 1957 puis mis en œuvre progressivement à partir de 1962 sur de nombreux marchés : céréales, riz, produits laitiers, viandes (bovine, porcine et ovine), fruits et légumes et vin. Les préférences de la PAC sont l'unicité du marché, la préférence



communautaire et la solidarité financière. Il s'agit de protéger les revenus des agriculteurs de la volatilité des prix, mais aussi d'aider le modèle d'exploitation familiale à gagner en efficacité productive et économique. A ces fins, la PAC joue sur les prix, les quantités et les coûts. Elle garantit un prix-minima et un débouché. Elle taxe les importations et subventionne les exportations. Elle aide à la modernisation des exploitations agricoles. Elle vient résoudre un problème spécifique des marchés agricoles, l'extrême volatilité des prix.

La forte volatilité des prix agricoles est généralement expliquée par la conjonction de deux caractéristiques de l'offre et de la demande de biens agricoles. La demande de biens agricoles est rigide car la taille de l'estomac des consommateurs est limitée. La demande de biens agricoles n'augmente pas avec les revenus. La part des dépenses des ménages en biens agricoles a même tendance à baisser (loi d'Engel). L'offre de son côté s'adapte très difficilement aux variations des prix parce qu'un pommier ne produira jamais que des pommes et que la quantité de pommes produites n'est pas une variable contrôlée par l'exploitant.

La conjonction de ces caractéristiques de l'offre et de la demande soumet les marchés agricoles à la loi de King qui constate que les recettes agricoles varient en sens inverse de la récolte. Si la récolte est très volumineuse, il y a excès de production et baisse des prix. Ces caractéristiques des marchés expliquent la grande incertitude qui pèse sur les revenus agricoles et l'existence de surproductions chroniques qui relèvent plus de l'absence de maîtrise du climat et des processus naturels que d'erreurs de la part des entrepreneurs agricoles.

Face à ces difficultés les entrepreneurs agricoles adoptent plusieurs stratégies qui dépendent des prix de marché, des prix des biens agricoles mais aussi des prix des intrants. i) Ils mettent en commun leurs outils de production (coopérative agricole et syndicat boutique⁵), ii) signent des contrats d'assurance récolte pour gérer les risques, iii) investissent dans

⁵ La mutualisation des machines agricoles par l'adhésion à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) est un moyen de réduire les coûts de la mécanisation.



la maîtrise de la chaîne du froid afin de stocker leurs marchandises et de les écouler à un meilleur prix sans les perdre, iv) innovent en créant de nouveaux labels (le bio, le terroir, etc.), v) augmentent les surfaces exploitées et la taille de leurs exploitations, vi) modifient leur combinaison productive pour accroître le rendement de leurs activités en mobilisant du mieux qu'ils peuvent le progrès technique, et/ou vii) décident finalement de réorienter leur capital dans d'autres activités plus lucratives et moins risquées.

Ces solutions ont permis au moins depuis le X^{ème} siècle de répondre à la demande croissante de nourriture générée par la hausse de la population et de contredire la thèse Malthusienne. Les conséquences de ces solutions aux limites supposées des ressources alimentaires mondiales ont été la baisse du nombre des exploitations, la concentration des terres, l'exode agricole et une profonde modernisation des techniques agricoles.

L'exode agricole, la vente de sa terre, héritée des générations passées sont des traumatismes, des maux sociaux. Des maux qui peuvent inspirer l'action d'entrepreneurs politiques qui perçoivent dans la mise en œuvre d'une politique agricole qui bloquerait ces évolutions des opportunités de gains électoraux. « Moi le gouvernement, je suis capable de bloquer ces évolutions qui vous obligent à quitter votre terre. » La question agricole devient une question politique. Le gouvernement et les partis politiques qui sont en concurrence pour le pouvoir s'opposent et proposent des solutions pour aider, protéger les agriculteurs. Les agriculteurs eux-mêmes comme toutes les professions peuvent identifier dans l'action publique l'opportunité non plus de saisir un profit, mais la possibilité de capter une rente. Cette rente (R) est la différence entre ce qu'il aurait gagné sur le marché w et ce qu'il gagne grâce à la politique de redistribution du gouvernement (Y) ; soit $R = Y - w$. Car, comme toutes les politiques publiques, la politique agricole prend aux consommateurs et aux contribuables pour donner aux agriculteurs. Les coûts sont diffus puisqu'ils touchent un très grand nombre de contribuables et de consommateurs peu organisés alors que les bénéfices sont concentrés. Un petit nombre d'agriculteurs touche les aides publiques – on a dit 400 000 exploitations aujourd'hui.



En 1957 date à laquelle a été mise en œuvre la PAC le nombre des agriculteurs était beaucoup plus important. En cinquante ans le nombre des exploitations agricoles a été divisé par quatre. Ces exploitations étaient plus de 1,5 millions en 1970. Le vote agricole a donc perdu de son importance, mais un intérêt mutuel chez les administrateurs publics et les syndicats agricoles à maintenir ces politiques coûteuses aux coûts diffus et aux bénéfices concentrés reste bien présent.

Dans un premier temps, la PAC va traiter les difficultés des agriculteurs par i) une politique de prix-minima ou plancher, ii) l'application d'un principe de préférence communautaire qui protège les entreprises agricoles de la concurrence mondiale et iii) le versement de subventions pour moderniser les exploitations et baisser les coûts de production (hausse de la productivité). Ce sont ces politiques qui vont remplacer les entrepreneurs agricoles en producteur.

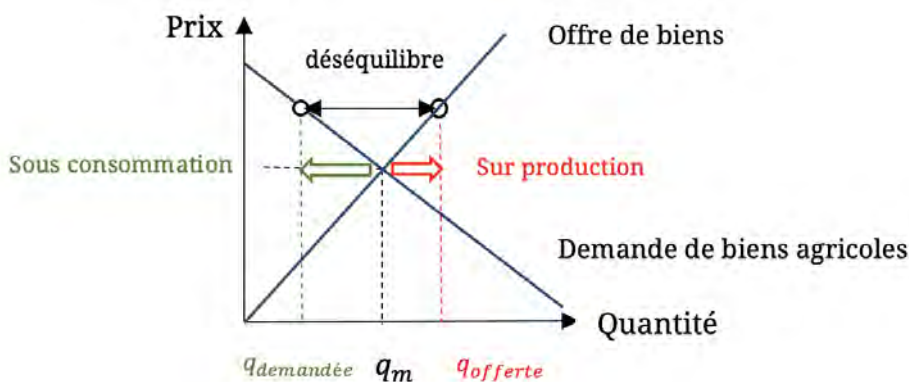
La politique de prix minima ou plancher devait garantir aux producteurs un revenu minimum via un prix de vente minimum. Des offices rachetaient les céréales, le beurre, le fromage, le sucre, etc. aux prix minima. Cette politique eut deux effets : une baisse de la consommation et une surproduction structurelle. Comme le prix-minima est supérieur au prix de marché la quantité demandée est réduite (sous consommation Figure 1), le bien étant plus coûteux, et la quantité offerte augmente (sur production Figure 1).

Les agriculteurs ne se préoccupent plus des débouchés, de la disposition à payer des consommateurs. Ils se contentent de produire. Plus ils produisent plus ils reçoivent d'aides publiques. Le seul objectif d'un producteur est de produire les plus grandes quantités possibles de biens agricoles. Ce qui explique le succès productif de la PAC, mais aussi son échec économique. On peut envoyer une fusée sur la lune comme l'URSS et ne pas être pour autant efficace, économe en ressources. On a juste investi toutes les ressources du pays dans ce projet de prestige. La Corée du Nord actuellement est probablement efficace sur son programme d'armement, cela ne veut pas dire que son économie soit efficace. L'effet positif de la PAC sur la production agricole est renforcé par toutes les mesures de modernisation de l'exploitation qui



augmentent la productivité, les rendements, à l'hectare et par tête d'animaux, des exploitations.

Figure 1 : Effet d'une politique de prix plancher ou minima sur l'équilibre quantité – prix sur les marchés agricoles



L'autre conséquence de la PAC est d'augmenter les coûts diffus pour les consommateurs et les contribuables. Les coûts budgétaires sont supportés par les contribuables européens qui doivent payer pour garantir aux agriculteurs un revenu minimum ou décent. La France a longtemps bénéficié des budgets agricoles européens, mais elle est, depuis la création de l'UE, contributeur net : elle reçoit moins qu'elle ne paie. La PAC coûte finalement indirectement de l'argent aux contribuables français.

Au coût budgétaire s'ajoute le coût de la politique de préférence communautaire qui augmente le prix des importations par la mise en œuvre de droits de douane et encourage les exportations par des politiques de subvention à la vente des biens agricoles hors de l'Union. Les aides à l'exportation étaient le seul moyen pour les autorités politiques d'écouler la production rachetée à haut prix et de limiter les coûts pour le contribuable d'une telle politique. Les droits de douane sur le bien importé qui devaient assurer l'autosuffisance alimentaire étaient aussi un moyen d'équilibrer les comptes publics agricoles, mais ils se sont avérés insuffisants.



La politique des prix-minima et l'ensemble des aides publiques ont donc distordu tous les calculs économiques des agriculteurs qui n'étaient plus dirigés par les consommateurs et leurs dispositions à payer (valeur), mais par le montant des aides que les administrations publiques nationales et européennes fixaient généralement sur une base comptable et politique.

Ce choix politique de 1957 a alors placé les autorités européennes sur une pente glissante. Car les prix planchers (minima) provoquent la surproduction (Figure 1), qui inspire la mise en œuvre de politiques de quotas sur le sucre puis à partir de 1984 sur le lait. Des politiques de quotas qui se sont avérées insuffisantes pour réduire la surproduction et qui ont conduit à la mise en œuvre de politiques encore plus autoritaires comme la jachère. La politique agricole génère donc ses propres maux et impose de nouvelles politiques qui elles-mêmes provoquent de nouveaux déséquilibres...

3. La transformation des producteurs en jardinier de l'espace

L'un de ces maux est la dégradation de l'environnement⁶. Le productivisme agricole a conduit les agriculteurs à mettre en péril les équilibres des écosystèmes. L'État a massivement subventionné l'assèchement des zones humides, lieu de biodiversité, l'arasement des haies, la mécanisation des outils de production, le recours à la chimie pour augmenter les rendements. Toutes ces mesures ont exposé les agriculteurs à des risques sanitaires pour un gain en termes de rendement de moins en moins important.

La solution ne fût pas de revenir au libre marché et à ses règles de propriété et de responsabilité (gestion des risques liés aux produits défectueux) mais de faire évoluer les règles de distribution des aides

⁶ Facchini, F. (1995), « La qualité de l'environnement, nouvel enjeu de la réforme de la politique agricole commune. » *Politiques et Management Public*, 13 (1), 29-54.



publiques et de transformer les entrepreneurs agricoles en jardiniers de l'espace rural.

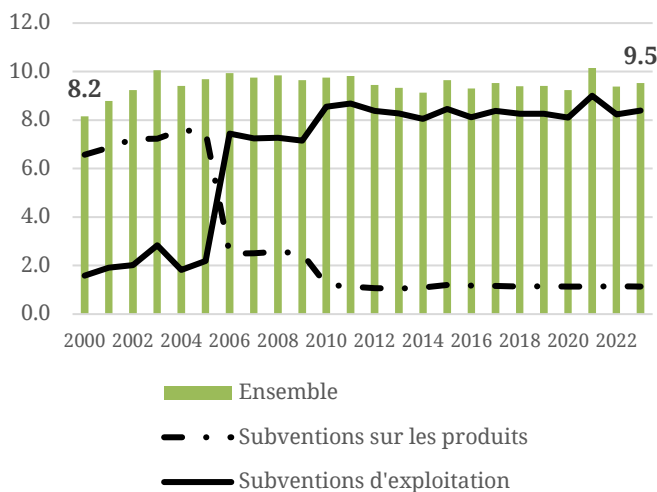
La réforme Mac Sharry de 1992 annonce cette transformation et inspire toutes les réformes de 1999 (Agenda 2000, 2003, 2015 et 2023). Le diagnostic de cette réforme était que la PAC avait été un succès productif (hausse de la production européenne), mais qu'elle était trop coûteuse pour le budget européen. Elle était aussi jugée inégalitaire ou régressive : 80% du soutien européen était en effet affecté à environ 20% des exploitations (Ledent et Burny 2002, p.98⁷). La PAC avait enfin favorisé l'adoption d'un modèle d'agriculture intensif à l'origine d'importantes externalités négatives (pollution de l'eau, destruction des paysages, pollution de l'air, etc.).

Sans toucher aux principes fondateurs de la PAC (unicité du marché, préférence communautaire et solidarité financière), la réforme de 1992 introduisit l'idée que l'agriculteur produit deux types de biens, des biens agricoles et des aménités rurales (entretien des paysages, biodiversité, eau, air, chemin, etc.). Les agriculteurs ne sont plus seulement des producteurs de biens alimentaires. Ils deviennent des jardiniers de l'espace. La réforme de 2003 formalise cette double fonction de l'agriculture en instaurant le découplage des aides. Il y a les aides découplées, les aides couplées et les aides facultatives. Le découplage des aides structure toutes les réformes de la PAC de 2003 à la réforme de 2023. Le montant des aides européennes est stable en volume constant depuis 2000 (Figure 2), mais la composition des aides a beaucoup changé. Désormais l'UE distribue très majoritairement des aides découplées de la production et conditionnées à des services agro-environnementaux.

⁷ Ledent, A. et P. Burny (2002), *La politique agricole commune. Des origines au III^e millénaire*, Presses agronomiques de Gembloux.



Figure 2
Subventions à l'agriculture en milliards d'euros (2000-2023)



Source : INSEE. Les subventions agricoles. Données annuelles. Lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2389212> (consulté le 04/03/2024). Les subventions à l'agriculture comprennent les subventions sur les produits (aides associées à certains types de production), qui ont pour la plupart disparu en 2010, et les subventions d'exploitation, entièrement restructurées dans le cadre de la PAC 2015, telles que le paiement de base (DPB), le paiement vert (aide agro-environnementale), les aides pour calamités agricoles.

Après avoir transformé les agriculteurs en producteur, la PAC fait ainsi des agriculteurs des jardiniers de l'espace rural, des producteurs d'aménités rurales. La première PAC agissait sur le prix dans l'équation de profit. La seconde PAC accroît le montant des subventions à l'agriculture. Désormais les agriculteurs qui réussissent le mieux sont aussi ceux qui se donnent les moyens de maximiser le montant des aides publiques qu'ils reçoivent. On peut réécrire l'équation de profit de la manière suivante : avec a_1 les aides découplées, a_2 les aides couplées et a_3 les aides facultatives.

$$\pi = (p \cdot q) + a_1 + a_2 + a_3 - C \quad (2)$$

i) Les aides découplées (a_1) sont calculées n'ont pas sur la base de la production mais de la superficie de l'exploitation (nombre



d'hectares). Elles sont égales à la somme des droits à paiement de base (DPB), des éco-régimes (*er*), des paiements Redistributifs (*pR*).

ii) Les aides couplées (*a2*) sont aussi calculées par hectare pour le végétal mais différent d'un type de productions à l'autre. L'UE donne en 2023 150 euros/ha pour les légumineuses fourragères mais seulement 61 euros/ha pour du blé dur. Pour la production animale l'aide est calculée par UGB (unité de gros bétail) viande et non viande et atteint en 2023 110 euros/UGB. Il s'agit d'une aide calculée sur les quantités produites.

iii) Les aides facultatives dépendent de l'âge de l'exploitant, de la localisation des terres (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels ICHN), du respect des normes agriculture bio, de la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et du besoin d'une assurance récolte⁸.

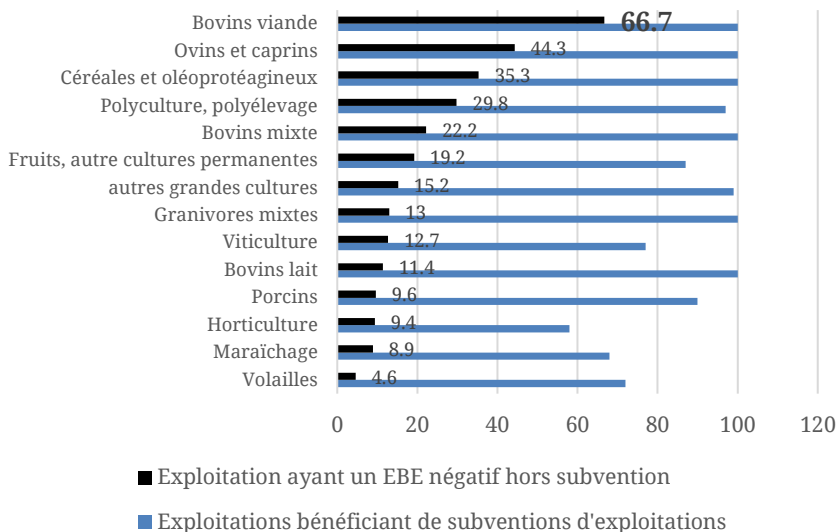
La conséquence de ces aides est qu'une partie non négligeable des exploitations agricoles françaises a un excédent brut d'exploitation négatif hors aides publiques (Figure 3). Sans subvention, 28% des exploitations auraient eu un excédent brut d'exploitation négatif contre 4,7% après prise en compte des subventions. 66,7% des exploitations de viande bovine en 2020 avaient un Excédent brut d'exploitation négatif hors subvention. Ce qui signifie que sur un marché ce type d'entreprise n'aurait pas sa place. Cela ne veut pas dire que la filière viande disparaîtrait sans aide, car dans un autre contexte institutionnel – lorsque d'autres règles du jeu économique prévalent – les entrepreneurs agricoles auraient travaillé autrement, produit d'autres types de bien, augmenté le degré d'intégration à l'agro-industrie⁹, mobilisé de nouvelles technologies, etc. Ils se seraient adaptés aux conditions du marché. Car sans ses innovations ils n'auraient de toutes les façons pas pu maintenir leur activité.

⁸ On peut consulter le site « Calculez vos aides PAC » grâce au lien : <https://conseilenagriculture.fr/calculer-aides-pac/> (consulté le 04/04/2024)

⁹ Facchini, F. (2000), « Coordination économique et droit rural », *Revue Droit Rural*, décembre pp.614-620, Editions du Juris-Classeur. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00270703>



Figure 3
Excédent brut d'exploitation en 2020 et aide publique



Source : GRAPH'AGRI 2022. Lien : <https://bit.ly/43yqgHl> (consulté le 04/04/2024). Résultats économiques de l'agriculture. Il y a deux manières de calculer l'excédent brut d'exploitation (EBE). On peut calculer l'EBE grâce au chiffre d'affaires. $EBE = \text{Chiffre d'affaires} + \text{aides publiques} - \text{achats consommés} - \text{consommation en provenance d'un tiers} - \text{charges de personnel} - \text{impôts et taxes}$. On peut aussi le calculer en fonction de la Valeur Ajoutée (VA).

Cela permet de comprendre pourquoi la PAC maintient un bon nombre d'agriculteurs dans des trappes d'inefficience. Cela est inefficace pour la société parce que cela maintient dans une activité des capitaux humains et physiques (terre, installation, etc.) qui auraient pu être mieux rémunérés, mieux utilisés par d'autres activités. Cette trappe d'inefficience maintient un temps des agriculteurs sur leurs exploitations, mais à long terme n'empêche pas l'exode agricole. La PAC n'a d'ailleurs jamais réussi à bloquer l'exode. Elle a seulement retardé le moment où les enfants d'agriculteurs décident de ne pas reprendre la ferme de leurs parents.

Plus grave encore il est vraisemblable que la PAC ait eu un effet négatif sur l'attractivité du secteur agricole. L'agriculture apparaît aux



jeunes comme un métier difficile (beaucoup d'heures de travail), sédentaire (élevage), sans vacances, exposé au risque du célibat¹⁰ et de phénomène de migration matrimoniale, et faiblement rémunérateur. Ces inconvénients pourraient être compensés par l'autonomie qui est l'une des valeurs les plus fortes de la classe entrepreneuriale : « Je sais que je pourrais être mieux rémunéré en tant que salarié dans une entreprise mais je tiens à ma liberté ». C'est là que la réglementation agricole induite par l'orientation agro-environnementale de la PAC a un effet sur l'attractivité des métiers agricoles. L'agriculture est faiblement rémunératrice et en plus elle ne permet plus d'être libre. La PAC a fait des paysans des quasi-fonctionnaires de la collectivité qui doivent rendre des services publics contre une rémunération le plus souvent insuffisante. En contraignant tous les choix des entrepreneurs agricoles, la PAC a rogné sur l'une des principales motivations des agriculteurs, le désir d'autonomie, de souveraineté du paysan sur sa terre.

Ce travail de jardinier de l'espace rural est rémunéré sur la base d'un calcul budgétaire et non d'un calcul économique. Le calcul économique construit sur les prix de marché qui contiennent une information sur les dispositions à payer des consommateurs. Le calcul budgétaire est la conséquence d'un arbitrage politique entre différents usages des recettes fiscales. Les autorités européennes fixent en fonction de ses autres priorités le montant du budget qu'elles affectent aux paiement des services environnementaux que les agriculteurs vont rendre à la collectivité.

Pensée initialement comme le paiement des externalités positives que les agriculteurs rendent à la collectivité, les politiques agro-environnementales sont progressivement devenues des politiques de paiement pour des services que les agriculteurs ne rendent pas spontanément à la collectivité. Du paiement pour un produit joint à la production des biens agricoles, comme la production des paysages ruraux ou l'entretien de l'espace, on est passé à la production de services publics, de services spécifiques. Le montant des aides publiques ne

¹⁰ Facchini, F. et R., Magni Berton (2010), « Politiques publiques d'installation et célibat des agriculteurs », *Politique et Sociétés*, 29(2), 47-64.



compense pas ou plus suffisamment les coûts pour les agriculteurs de la mise aux normes de leurs pratiques.

Dans l'équation de profit cela signifie que les coûts induits par la réglementation européenne sont, pour de nombreuses exploitations, supérieurs aux montants des aides publiques. Tous les coûts de production sont impactés par la réglementation. La réglementation augmente le prix des nombreux intrants de la fonction de production des agriculteurs. A ces coûts s'ajoutent les impôts, les taxes sur chaque intrant et les charges sociales sur le travail qui rognent encore un peu plus les profits agricoles :

$$\pi = ((p \cdot q) + a1 + a2 + a3) - C \quad (3)$$

avec

C = charges de mécanisation + charges opérationnelles + charges fixes
+ charges sociales + impôts + taxes + coût de la mise aux normes

Pour percevoir les aides publiques à l'agriculture depuis la réforme de 2003 les agriculteurs doivent mettre leurs bâtiments d'exploitation aux normes. Le non-respect d'un règlement sanitaire ou des procédures de déclaration ou d'autorisation « Installation classée pour la protection de l'environnement » (ICPE) peut empêcher une exploitation d'accéder aux aides financières prévues. Souvent la mise au norme est beaucoup plus coûteuse que l'aide publique.

Aux coûts de la mise aux normes s'ajoutent ensuite les effets de ses normes sur le rendement de l'exploitation. Les normes de bien-être animal augmentent par exemple les coûts de production structurellement. Les œufs de poules élevées en plein air coûtent plus chers que les œufs des poules élevées en cage. Si l'UE interdit l'élevage en cage et impose des normes sur l'élevage en batterie, puis décide d'interdire l'élevage en batterie, les coûts pour les éleveurs de gallinacés sont prohibitifs puisqu'ils se sont ajustés aux normes, mais pour rien puisque la norme a été réajustée et est devenue plus restrictive. On



retrouve l'argument de la pente glissante : alors que sur un marché le bien-être animal peut devenir un argument de vente, un moyen de se différencier des autres entreprises, dans une logique dirigiste, ce n'est qu'un coût et ce coût est infini. Car la logique du régulateur est toujours plus de bien-être pour les animaux, ce qui conduit finalement à la fin de l'élevage et de la soumission des animaux à l'homme comme l'indique l'expression « animal domestique ».

La dernière illustration de ces coûts supplémentaires partiellement compensés et à l'origine d'importantes distorsions de marché est la réglementation des pesticides (herbicides, fongicides et insecticides). Les pesticides ne se sont généralisés en agriculture que parce qu'ils sécurisaient les rendements des agriculteurs face aux aléas climatiques qui favorisent les champignons, et l'apparition de ravageurs qui déciment les récoltes. Là encore la réglementation crée de l'incertitude, car l'idéal est toujours le zéro pesticide. L'agriculture entre dans un engrenage dont il est difficile de sortir. D'autant que si certains consommateurs sont prêts à payer pour des biens agricoles sans pesticide, d'autres ne le sont pas. Si la demande n'est plus suffisante et qu'il est interdit de revenir en arrière, alors c'est toute une filière qui s'effondre.

Si on ajoute à l'ensemble de ces coûts, l'ensemble des charges sociales et fiscales et la faible intégration verticale de l'agriculture française on comprend mieux encore pourquoi les agriculteurs n'arrivent pas faire face à la concurrence mondiale.

La défense du modèle familiale a pour conséquence de bloquer la concentration des terres, mais aussi d'empêcher la grande distribution de produire directement les biens alimentaires dont elle a besoin pour répondre à la demande de ses clients. La conséquence est le maintien d'exploitations trop petites et insuffisamment équipées (sous-capitalisées). L'absence d'intégration verticale de l'agriculture française à l'agro-industrie est un réel handicap. Le problème n'est pas en ce sens le libre-échange, mais les conditions institutionnelles que le gouvernement offre aux entrepreneurs agricoles. De mauvaises institutions détournent les entrepreneurs de l'agriculture. Le niveau des



profits relatifs étant largement insuffisant par rapport aux autres opportunités qui s’offrent aux entrepreneurs dans les autres secteurs. La crise agricole est avant tout une crise institutionnelle, la conséquence de mauvaises règles du jeu.

4. La nouvelle PAC et l'éviction des préférences des consommateurs

La crise agricole est bien la conséquence de cette pente glissante réglementaire. La stratégie « de la ferme à la fourchette »¹¹ (“Farm to Fork” ou “F2F”) qui qualifie la réforme de 2023 renforce la nature restrictive des normes européennes et la radicalité du dirigisme économique de la PAC puisqu’elle substitue aux consommateurs, à leurs préférences, les préférences des experts et de quelques représentants des autorités européennes qui profitent de leur pouvoir pour engager l’UE dans un changement profond de culture alimentaire.

Après avoir transformé l’entrepreneur agricole en producteur et en jardinier de l’espace, l’administration européenne se propose de prendre la place d’un consommateur dont elle juge les pratiques alimentaires dangereuses pour la santé et le climat. Pour bien comprendre cette ultime évolution de la PAC il faut rappeler succinctement l’origine politique de la stratégie de la ferme à la fourchette de l’UE.

Cette politique a été portée en particulier par l’action du député européen LREM, ancien ministre de l’écologie du Président François Hollande et membre de la Commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire du Parlement Européen, Pascal Canfin¹². Elle a aussi été soutenue par le Ministre français de l’agriculture, Julien

¹¹ « “De la ferme à la table” : la stratégie de l’Union européenne pour verdier l’agriculture. » Lien : <https://bit.ly/3VAEVji> (consulté le 26/02/2024).

¹² Pour un portrait et une description des actions engagées par Pascal Canfin on peut se reporter à l’article publié dans "T" La Revue de La Tribune n°6 - PLANETE MON AMOUR - Réparons les dégâts ! octobre 2021 - <https://bit.ly/43vlQAV> (consulté le 25/02/2024).



Denormandie. Elle lie la transition climatique et la politique agricole. Elle a deux objectifs : i) augmenter la part dans la surface agricole utile européenne consacrée à l'agriculture biologique à 25% en 2030 au lieu de 9,1% en 2020 et ii) réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2030. Elle révèle les nouveaux principes qui guident la politique agricole européenne, la philosophie du Pacte vert.

La stratégie F2F repose en effet sur deux constats accablants pour le modèle agricole européen et plus généralement les modes de vie alimentaire des européens. Car la base de la politique F2F est une critique du régime alimentaire des européens qui serait mauvais pour leur santé¹³ et leur environnement. Les agriculteurs européens répondent à une demande de biens alimentaires qui est polluante (viande) car à l'origine de l'émission de 10,7% des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union en 2021 et d'une importante perte de biodiversité. Il y a en ce sens dans cette politique (F2F) une radicalité culturelle qu'il ne faut pas sous-estimer. Elle est anti-entrepreneuriale et

¹³ Dans une « Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Une stratégie de la ferme à la table pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement » en date du 20 mai 2020 on lit en page 15 : « Les comportements alimentaires actuels ne sont pas durables, tant du point de vue de la santé que du point de vue de l'environnement. Alors que, dans l'Union, les apports moyens en énergie, en viandes rouges, en sucres et en matières grasses continuent de dépasser les recommandations, la consommation de céréales complètes, de fruits et légumes, de légumineuses et de fruits à coques est insuffisante. Le passage à un régime alimentaire plus végétal avec moins de viandes rouges et transformées et plus de fruits et légumes réduira non seulement les risques de maladies potentiellement mortelles mais aussi l'incidence environnementale du système alimentaire. Selon les estimations, plus de 950 000 décès (un sur cinq) et plus de 16 millions d'années de vie en bonne santé perdues dans l'Union en 2017, principalement en raison de maladies cardiovasculaires et de cancers, étaient imputables à des régimes alimentaires peu sains. Le plan de lutte contre le cancer proposé par l'UE comprend, dans le cadre des actions de prévention du cancer, la promotion de régimes alimentaires sains ». Lien : <https://bit.ly/3TTMy33> (consulté le 16/02/2024).



anti-libérale. Elle s'applique de plus aux négociations sur le commerce mondial. Et a des conséquences protectionnistes. Tous les contrats commerciaux avec les autres pays tiendront compte des nouvelles normes écologiques de l'UE. La stratégie F2F possède en son sein une posture protectionniste, un principe de réciprocité, « j'ai des normes exigeantes tu dois faire de même ».

La conséquence est une hausse des prix des biens agricoles, une baisse des exportations des agriculteurs des pays les plus pauvres, une absence de développement et une plus forte pression migratoire, car tout ce qui se fait contre le développement des pays pauvres crée les conditions de l'immigration.

La stratégie F2F a aussi pour effet d'augmenter à termes les dépenses publiques agricoles, car la réglementation génère de nouveaux coûts pour les acteurs qui vont chercher à les externaliser sur l'ensemble de la communauté européenne. Si la règle n'est pas abrogée mais que ses coûts de mise en conformité ne sont plus à la charge de l'agriculteur, ce sont tous les consommateurs-contribuables qui les paient. C'est d'ailleurs l'un des leviers de la négociation avec les agriculteurs. Il faut s'imaginer que les agriculteurs sont devenus les salariés de l'UE. Les mouvements agricoles sont comme des grèves. Les agriculteurs négocient avec leur employeur une hausse de leur salaire, entendez ici des subventions publiques pour mettre leurs pratiques en conformité avec les attentes de l'UE. La stratégie F2F est donc une nouvelle étape dans le dirigisme agricole puisque son ambition est de changer les préférences des consommateurs. En attendant les effets sur les mentalités des campagnes de presse et du changement des programmes scolaires, les autorités européennes imposent leurs préférences alimentaires aux consommateurs en subventionnant un type de bien agricole au détriment d'un autre. L'agriculteur bio est privilégiée et la viande bovine ciblée via les politiques de réduction de l'azote émis par la production agricole (politique néerlandaise).



5. Rompre avec le dirigisme agricole

La conséquence prescriptive de cette analyse positive (ce qui est) est que la nouvelle PAC n'est pas seulement insoutenable financièrement pour les agriculteurs qui ont des coûts de mise en conformité aux réglementations parfois supérieurs aux aides publiques qu'ils reçoivent, elle est aussi une menace pour la souveraineté alimentaire des consommateurs et la capacité des agriculteurs français à répondre aux enjeux de l'agriculture de demain.

Les alternatives politiques existent. Elles passent par le retour de l'entrepreneuriat agricole et le libre-échange, c'est-à-dire, une orientation des marchés agricoles qui se fait par la demande et les consommateurs et non par les préférences des autorités politiques nationales et européennes. Cette rupture avec le dirigisme agricole serait un moyen de sortir de cette pente glissante sur lequel la PAC a placé la profession agricole et l'ensemble des consommateurs de biens alimentaires. La solution n'est ni dans la mise en œuvre des prix-planchers¹⁴ qui ont fait la preuve de leur inefficience (Figure 1), ni dans l'augmentation des aides agricoles contre paiement de services environnementaux qui renchérissent le montant des impôts pour les contribuables et placent un bon nombre d'agriculteurs dans une trappe d'inefficience¹⁵. Elle est dans la liberté d'entreprendre des agriculteurs

¹⁴ Le gouvernement de Gabriel Attal envisage aujourd'hui sérieusement cette solution proposée par le candidat LFI à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon en 2022. LFI annonçait un prix plancher pour les agriculteurs, des aides pour installer les nouveaux agriculteurs, un plan de lutte contre l'artificialisation des sols, une planification pour réduire les engrais, les pesticides, et un protectionnisme écologique pour défendre les circuits courts.

¹⁵ Cette solution est indirectement celle du gouvernement de Gabriel Attal lorsqu'il répond à la crise par une dotation supplémentaire de 400 millions d'euros sans remise en cause des principes qui guident la nouvelle PAC. Elle avait été en son temps soutenue par les candidats de la gauche à la présidentielle de 2022 : Anne Hidalgo (Parti Socialiste), Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) et Yannick Jadot (Europe, Ecologie, Les Verts). Ces derniers soutenaient l'idée qu'il fallait redéployer les politiques publiques vers le



et la liberté de choix des consommateurs¹⁶. Les agriculteurs et leurs syndicats doivent renoncer aux aides publiques pour reprendre leur liberté et pouvoir exploiter pleinement leurs talents entrepreneuriaux et les potentialités de la IVème révolution technologique¹⁷. La solution est aussi dans une baisse des charges et des impôts, une libéralisation du marché de la terre qui doit permettre aux propriétaires de s'adapter au réchauffement climatique et à la valeur de leurs biens et une confiance accrue dans les solutions judiciaires et les règles de responsabilité en cas de dommage pour gérer la pollution agricole.

paiement des services écosystémiques de l'agriculture agro-écologique et bio. L'objectif est toujours le même : subventionner l'agriculture qui sert ce qu'ils estiment être le bien commun contre l'agriculture productiviste. Voir : « Présidentielle 2022 : on vous résume le programme de Marine Le Pen », Caroline Sénécal le 15/04/2022 pour le journal Challenge. <https://bit.ly/3IUIWbM>

¹⁶ Facchini, F. et P. Garelo (2014), « Solutions de laisser faire et avenir de la PAC après 2013 », dans Lamotte, H. et M. Falque, *Ressources agricoles et forestières*, Bruylant, disponible sur HAL, (hal-01286656)

¹⁷ La révolution numérique devrait conduire à une nouvelle forme d'agriculture, l'agriculture 4.0. Cette agriculture devrait pouvoir générer d'importants gains d'efficacité pour tous les propriétaires et agriculteurs qui le souhaitent. Cette agriculture 4.0 ouvre la voie à la ferme intelligente où les machines agricoles sont interconnectées via des capteurs, des drones, des images satellites qui collectent des données en temps réel et permettent d'optimiser l'usage des intrants pour chaque parcelle, chaque animal. Mais aussi à la robotisation et la baisse des heures passées à des tâches pénibles et peu valorisées par le marché. Contrairement à une croyance répandue, il existe d'importants gains de productivité potentiels dans le secteur primaire ; encore faut-il laisser les entrepreneurs les exploiter. Pour que cette révolution technologique ait ses chances, une révolution institutionnelle doit avoir lieu.



La transition énergétique est-elle soutenable ?

par

Philippe Charlez, François Henimann, Pierre Coindreau et Vincent Houard



Philippe Charlez est ingénieur des Mines de l'École Polytechnique de Mons (Belgique) et Docteur en Physique de l'Institut de Physique du Globe de Paris. Expert internationalement reconnu en énergie, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la transition énergétique. Il est Directeur de l'Observatoire Energie/Climat de l'Institut Sapiens.



D'obédience libérale, l'Institut Sapiens dirigé par Olivier Babeau est l'un des Think Tank les plus en vue dans le panorama Français. Il a publié le 31 janvier 2024 un rapport intitulé « La Transition énergétique est-elle soutenable ? » ; un document clé en vue des élections européennes¹. Exhaustif, le document couvre de nombreux sujets brûlants comme l'Accord de Paris, le Pacte Vert Européen ou encore le potentiel mix Français 2050. Sapiens promeut une troisième voie entre les climato-sceptiques (qui représentaient en 2023 près de 37% des Français) et les climato-catastrophistes décroissantistes (20% des Français) partisans d'un changement radical de société. Nous nous efforçons dans les pages qui suivent d'en résumer les principales analyses et propositions.

Positionnement climatique

Si l'Institut Sapiens adhère sans réserve au consensus scientifique sur la réalité d'un réchauffement d'origine anthropique, il s'oppose aux thèses climato-catastrophistes sources d'éco-anxiété et de perte de foi en l'avenir chez les jeunes générations. Il considère que « les incertitudes quantitatives ne justifient pas un changement radical de société qui conduirait à une paupérisation générale dont les plus démunis seraient les premières victimes ». Pour le Think Tank « la création de richesses reste un préalable permettant de conjuguer développement humain et lutte contre le réchauffement ». Pour ce faire, il préconise de lutter efficacement contre la surconsommation et les gaspillages énergétiques tout en préservant une croissance soutenable associée à des mesures pertinentes d'atténuation et d'adaptation : « c'est sur une approche bénéfico-risque et non sur un discours anxigène d'urgence climatique absolue s'abritant derrière le principe de précaution que doivent reposer les futures politiques publiques ».

¹ Ph. Charlez, F. Henimann, P. Coindreau et Vincent Houard (2024), *La transition énergétique est-elle soutenable ? Défis des Accords de Paris et du Pacte Vert Européen*, Editions Sapiens.



Sapiens pointe la « panne sèche » de la Transition Énergétique mondiale. 2023 aura été l'année la plus chaude depuis l'ère préindustrielle mais elle aura aussi battu les records de consommation de charbon, de pétrole et de gaz : « ces énergies fossiles à qui nous devons deux siècles d'incroyable développement humain sont-elles devenues notre malédiction ? ». Huit ans après l'Accord de Paris, l'humanité persiste dans sa schizophrénie climatique. A qui la faute ? Selon le rapport « la responsabilité réside dans la forte corrélation entre énergie en général, énergies fossiles en particulier et développement humain. Le citoyen OCDE est prêt à s'impliquer pour le climat, mais sans renoncer à son niveau de vie. Le citoyen des pays émergents est prêt à s'impliquer pour le climat, mais souhaite d'abord accroître son niveau de vie ». Le problème n'est pas seulement de baisser nos émissions mais de le faire sans pour autant sacrifier le développement humain. Et là est la quadrature du cercle !

Accord de Paris

Face à cette situation, l'Institut considère que l'Accord de Paris est devenu obsolète :

« [S]atisfaisant l'Accord demanderait à chaque terrien de réduire ses émissions à 2 t CO₂, soit la valeur actuelle... des pays africains les plus pauvres. Il réclamerait au citoyen Français des actions héroïques (devenir végétarien, ne plus prendre l'avion, ne plus utiliser de voiture thermique, changer sporadiquement de vêtements) ainsi que des investissements individuels (élimination de chaudières thermiques, achat de voiture électrique) et collectifs (décarbonation du tertiaire, de l'industrie, de l'agriculture, du fret, des services publics) démesurés. »

Investissements ruineux couplés à l'arrêt de nombreuses activités économiques non-essentiels (tourisme, construction automobile, transport aérien, activités agro-alimentaires), l'Accord de Paris « plongerait les pays de l'OCDE dans une récession structurelle synonyme de pauvreté et de troubles sociaux ». D'autant que l'évolution géopolitique évolue elle aussi à contresens. La chute de l'Union-Soviétique avait sonné le glas du monde bipolaire de la guerre froide et



avait donné l'espoir quant à l'émergence d'un monde multilatéraliste reposant sur le modèle occidental. A la suite d'une cascade d'événements, « cette perspective a progressivement volé en éclat et un nouvel ordre mondial tripolaire BRICS/US/Europe a émergé ».

Inatteignable, l'Accord « démoralise les forces vives et bloque nombre d'actions positives ». Un constat implacable partagé par de nombreux décideurs et implicitement reconnu par la Chine et l'Inde annonçant au mieux une neutralité carbone entre 2060 et 2070.

Adaptation

L'échéance de neutralité carbone 2050 n'étant plus tenable et compte tenu de la trajectoire la plus probable (2,7°) le Think Tank considère que « l'adaptation doit revêtir le même degré de priorité que l'atténuation ». Une position clé ignorée dans la plupart des politiques publiques consacrant plus de 90% de leurs investissements à la transition énergétique :

« [N]otre capacité d'adaptation aux événements météorologiques extrêmes s'est fortement améliorée en un demi-siècle. S'adapter requiert des mesures préventives optimisant aménagement du territoire, gestion des ressources et mesures réactives en cas de crise majeure. Les vagues de chaleur étant la cause principale des décès, nous encourageons la mise en œuvre de climatisation dans les lieux d'hébergement des seniors vulnérables. Même si les économies individuelles d'eau doivent être encouragées, nous considérons que le stress hydrique nécessite une vision globale passant notamment par un grand plan d'assainissement du réseau de distribution responsable de 20% de pertes. Nous combattons par ailleurs toute décision idéologique allant à l'encontre du bon sens comme la promotion systémique de l'agriculture biologique aux rendements catastrophiques, l'interdiction des herbicides et la restriction de terres dédiées aux NGT [Nouvelles Technologies Génomiques]. Nous encourageons enfin le lancement d'un grand plan d'aménagement du territoire avec une désartificialisation massive des sols urbains. »



Atténuation

Sapiens n'ignore pas pour autant l'atténuation (transition énergétique) en révisant les objectifs français gravés par le Président de la République dans son discours de Belfort prononcé le 10 février 2022. Pour le Think Tank :

« Préserver le développement humain dans les pays riches et le déployer dans les pays pauvres repose sur deux piliers : un catalyseur technologique et un aliment énergétique. Toute politique a-technologique et sobriétiste (réduire autoritairement et de façon excessive la consommation d'énergie) se traduira par une régression rapide du niveau de développement confirmant l'impasse de toute tentation décroissantiste. »

Si les pays de l'OCDE ont fait de gros efforts pour réduire leur consommation d'énergie, Sapiens considère qu'il y subsiste des « leviers de réduction technologiques (amélioration de l'efficacité énergétique) et comportementaux (optimisation choisie et non sobriété imposée) dans le bâti, les transports et l'industrie ». Toutefois, l'Institut insiste sur le fait que « la consommation d'énergie ne doit pas être réduite sous contrainte économique mais optimisée en rendant possible une croissance soutenable conjuguée à une réindustrialisation du pays ». Il estime qu'avec une croissance de 1% par an la France pourra réduire sa consommation d'énergie finale de 25% (cible de 1200 TWh) à l'horizon 2050. En revanche il considère que l'objectif RTE (- 40% voire - 45% dans la nouvelle stratégie) est « incompatible avec une croissance post 2040 et une réindustrialisation du pays ».

Dans le bâti le Think Tank encourage une baisse rapide et massive du TOE (Taux d'Occupation Énergétique) dans le tertiaire ainsi qu'une isolation raisonnable des passoires énergétiques en catégorie D. Il promeut aussi le géo-stockage pour améliorer les performances des pompes à chaleur. En matière de mobilité, il remet en cause l'objectif européen d'interdiction de la construction de voitures thermiques neuves après 2035 :

« la mobilité électrique étant loin d'être universelle, la voiture thermique doit être pérennisée au profit des biocarburants et des carburants



synthétiques tant qu'une solution hybride électricité/hydrogène n'a pas émergé. Complètement négligée par l'UE, la réduction de la consommation des voitures thermiques doit rester un objectif majeur et leur construction prolongée bien au-delà de 2035.»

Réindustrialiser l'Europe est louable mais ne se fera pas sans effet sur la consommation d'énergie et les émissions. Aussi « faut-il éviter d'associer systématiquement réindustrialisation et décarbonation » conclut le Think-Tank. Pour bénéficier de chaleur fatale gratuite, il encourage la création de pôles industriels en proximité des centrales nucléaires.

A partir d'hypothèses plus conservatrices (par rapport au discours de Belfort) pour l'éolien marin et le solaire, le rapport conduit à l'horizon 2050 à un mix énergétique final 2050 2/3 électrique (800 TWh) et 1/3 chaleur (400 TWh) dont 600 TWh d'électricité décarbonée soit un déficit de 200 TWh par rapport aux 800 TWh nécessaires. En théorie, ce déficit pourrait être satisfait par du nucléaire additionnel (EPR ou SMR) ou par une prolongation à 80 ans des réacteurs actuels. Ainsi, décarboner totalement le mix électrique en 2050 nous demanderait de passer au rythme d'un EPR par an (objectif déjà très ambitieux) à 2,2 EPR/an. Aussi, selon l'Institut :

« la présence significative de gaz naturel dans le mix électrique reste fortement probable et renvoie la décarbonation totale bien au-delà de 2050. Le gaz naturel représentant la variable d'ajustement du mix énergétique futur, Sapiens s'oppose à l'arrêt des investissements dans les énergies fossiles à court/moyen terme promu par la plupart des ONG environnementalistes : en découlerait un assèchement de l'offre, des prix incontrôlés, une situation sociale explosive et des conséquences géopolitiques imprévisibles. »

Le Pacte Vert Européen

La partie la plus intéressante du rapport est sa critique acerbe du Pacte Vert Européen (Green Deal dans sa version anglophone) voulant faire de l'Europe un continent neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, le Vieux Continent est tenu de réduire d'ici 2030 ses émissions



de 55 % par rapport à ses niveaux de 1990. Sapiens a rebaptisé le pacte vert « Pacte des 4 i : irréaliste, injuste, insoutenable et inutile ». Beau slogan en vue des élections européennes.

Le Pacte Vert est irréaliste

La Think Tank qualifie le Pacte Vert « d'incorrigible agenda inversé ». Rappelons que le texte initial de 2019 ciblait 40% mais que l'objectif a été relevé à 55% en 2021. Depuis 1990 les émissions européennes se sont réduites de 30%. Pratiquement stables jusqu'en 2010, leur réduction s'est amorcée à un rythme moyen de 1,5% par an. Prolonger ce rythme jusqu'en 2030 conduirait à une réduction de 40 % en accord avec la cible initiale mais 15 points en dessous de la cible actuelle. Pour atteindre les 55%, le rythme annuel de réduction devrait passer à 5 %/an. Un objectif considéré par Sapiens comme « totalement irréaliste surtout si l'Europe souhaite se réindustrialiser. L'UE devrait donc rapidement revenir à l'objectif des 40% ».

Le Pacte Vert est injuste

La règle des 55% ignore d'une part la démographie (entre 1990 et 2022 la population Française s'est accrue de 11 Mhab contre 6 pour l'Allemagne et 2 pour l'Italie) mais surtout elle considère de façon quasi homogène les émissions 1990 alors qu'à cette époque le Français, grâce à son nucléaire, émettait déjà deux fois moins que l'Allemand : « on demande au Français de réduire ses émissions individuelles 2030 à 3,5 t CO₂/an alors que l'Allemand sera toujours autorisé d'en émettre 6,8. Ce dernier est donc récompensé de ses émissions passées tandis qu'on réclame au Français vertueux d'énormes efforts marginaux de sobriété dans les transports, l'habitat et l'industrie » pointe l'Institut. En conséquence Sapiens réclame une règle plus juste « imposant à chaque membre une cible identique d'émissions moyennes par habitant ».

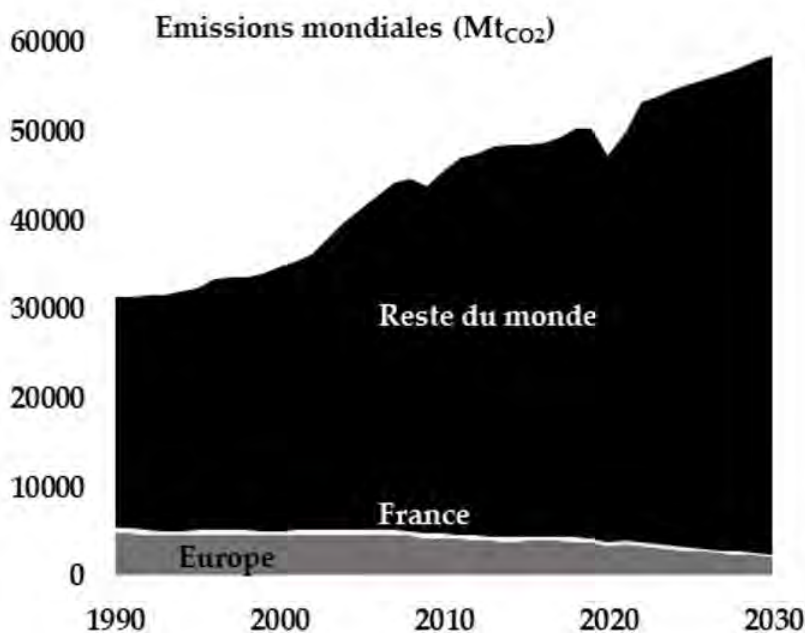
Le Pacte Vert est insoutenable

Sur base du rapport Pisani-Ferry publié par France Stratégie en juin 2023, le Think Tank confirme l'énorme coût économique et sociétal du Pacte Vert pour la France : 66 milliards d'euros par an supplémentaires par rapport aux budgets déjà engagés soit environ 2,2% de PIB. Des



investissements non seulement colossaux mais surtout faiblement productifs dans la mesure où 60 % à 70% des équipements verts seront importés du Sud-Est asiatique notamment de Chine. Le Pacte Vert ne pourra donc se faire qu'au prix d'une forte augmentation de la dette (+25% en 2040), du déficit de la balance commerciale et de l'accroissement de la fiscalité notamment via la mise en œuvre d'une ISF climatique. Le rapport mentionne également une étude récente de I4CE qui alerte quant au coût insoutenable de cette transition forcée pour le citoyen ordinaire : « accéder au graal des 55% coûtera à chaque ménage français plus de 100 000 € soit 2,5 années de revenus d'un ménage situé dans le neuvième décile ». Ce constat débouche sur une conclusion implacable : la transition énergétique demeure trop coûteuse pour les classes populaires et moyennes.

Émissions européenne, françaises et mondiales



(Source des données : Energy Institute)



Le Pacte Vert est inutile

Les émissions de GES et le réchauffement climatique qui en découle étant des phénomènes globaux indépendants du lieu d'émission « des approches nationales voire régionales resteront peu efficaces si elles ne s'intègrent pas dans une politique mondiale ». A l'horizon 2030, les émissions mondiales totales (incluant les émissions industrielles, l'agriculture et la déforestation) devraient frôler les 60 Gt CO₂. Accélérer les politiques aujourd'hui engagées pour baisser les émissions européennes de 55% (au lieu de 40%) n'aura qu'une incidence marginale sur le réchauffement : « dans cet océan de CO₂ émergeant, la réduction des émissions françaises conséquentes au Pacte Vert se réduit à un filet à peine visible » conclut le rapport.

Justifier le Pacte Vert, nécessite selon Sapiens « de quitter la logique climatique et de transposer le problème sur le terrain moral : montrer l'exemple aux autres en espérant qu'ils nous suivent mais aussi racheter sous forme d'indulgences nos émissions passées en conformité avec la morale kantienne ». En d'autres termes le Pacte Vert est un projet purement moral demandant au Vieux Continent de se suicider sur l'autel de la vertu.

Projets alternatifs

Le gaz restant fortement présent dans le mix Européen (électricité et chaleur résiduelle) au cours des prochaines décennies et l'Europe ne pouvant plus compter sur le gaz Russe, l'Institut Sapiens incite le Vieux Continent « à sécuriser ses approvisionnements gaziers moyen/long terme : par gazoduc en regardant vers l'Est Méditerranéen, en sécurisant son Gaz Naturel Liquéfié en accélérant la construction des terminaux de regazéification ». Il encourage aussi les États Membres « à mutualiser leurs achats et, même si le sujet reste socialement complexe, à relancer la production domestique de gaz ». La France devra aussi planifier la construction de centrales TGV (Turbines Gaz Vapeur) non aujourd'hui intégrées à la planification gouvernementale.



Si la croissance verte donne l'illusion d'une indépendance énergétique retrouvée, elle déplacera notre dépendance pétrolière vers une dépendance minière plus marquée notamment concernant les métaux critiques de la croissance verte concentrés dans 3 à 4 pays dans le monde. Aussi Sapiens est-il en faveur d'une relance de l'activité minière en Europe « une tendance qui s'amorce hélas beaucoup trop timidement ». L'institut prévient toutefois que « la mine étant environnementalement nettement plus pénalisante que l'extraction pétrolière et gazière, il y a un risque certain d'opposition sociétal incitant les Gouvernements à empiler des normes rendant l'extraction non économique par rapport aux pays tiers ». Sans une relance massive de son industrie minière l'Europe augmentera de façon incontrôlée sa dette vis-à-vis des pays du Sud-Est asiatique concentrant presque 100% de la production des équipements verts.

Sapiens se prononce enfin en faveur d'un accroissement massif des investissements dans le développement de petits réacteurs modulaires ainsi que de la relance des réacteurs de 4ème génération à neutrons rapides indispensables pour prendre la relève des EPR tout en assurant l'approvisionnement en combustible et la gestion des déchets nucléaires. Il rappelle également son opposition au 100 % renouvelable « qui conduirait l'Europe à un désastre économique et social ».

Conclusion

Promouvant une troisième voie entre climato-scepticisme et climato-catastrophisme, l'Institut Sapiens se positionne avant tout comme défenseur du développement humain. Convaincu de la nécessité de la décarbonation, il considère que les rythmes imposés aujourd'hui notamment à l'Union Européenne sont beaucoup trop rapides et risquent de mettre en péril nos équilibres économiques et sociaux déjà fortement altérés. Il pointe aussi l'extrême difficulté politique d'une telle démarche « dont les principaux gains se feront au profit des générations futures et non des générations courantes ». Pour au moins deux décennies, une transition énergétique trop rapide serait génératrice de



davantage de pauvreté et d'un accroissement significatif de la dette et de la fiscalité.

Sapiens insiste lourdement sur le fait que « les vingt années stupidement perdues dans le nucléaire ne pourront être rattrapées ». Même lancés dans un avenir proche, les nouveaux réacteurs (EPR ou conventionnels) ne seront disponibles qu'à la fin de la prochaine décennie et ne pourront que partiellement participer à la décarbonation du mix 2050. Les petits réacteurs modulaires dont la mise en œuvre repose sur un mode industriel (construction du réacteur en usine) et non plus en mode projet (construction du réacteur sur site) pourraient accélérer cette transition vers l'électricité décarbonée.

Pour autant, décarboner l'économie doit rester un objectif stratégique fondamental pour des raisons climatiques mais aussi en relation avec notre souveraineté énergétique. Tant au niveau européen (Green Deal) qu'au niveau mondial (Accord de Paris), ce n'est pas l'objectif qui est critiquable en soi mais le rythme pour y arriver.



Promouvoir la paix et le libre commerce en Europe : les réflexions pionnières de l'abbé de Saint-Pierre et de Crucé

par
Benoît Malbranque



Benoît Malbranque est spécialiste de l'histoire de la pensée libérale française. Il participe aux travaux de réédition et de recherche menés par l'Institut Coppet, sous la direction de Mathieu Lane. Dernièrement, des ouvrages de Benjamin Constant, de Gustave de Molinari, des Physiocrates ont été réédités. Un grand dictionnaire est aussi en préparation. institutcoppet.org



L'idée européenne a fait bien du chemin, depuis le temps où elle était un espoir, jusqu'à notre époque d'incertitudes ou de désillusions. Les faits qui ont amené ce basculement sensible sont assez connus. Mais les moyens de réconcilier le passé avec le présent, dans le cadre même du libéralisme, manquent généralement.

A cet égard, la tradition libérale française pourrait s'enrichir en intégrant des éléments présents dans deux grandes conceptions de l'Europe d'inspiration libérale qui ont été défendues au cours des siècles. Toutes les deux le furent pour promouvoir et établir la paix sur le continent européen ; mais elles débouchent sur des propositions bien distinctes. Celle qui, historiquement, fut la seconde, mais qui a supplanté la première, est celle que Michel Chevalier par exemple défendait dans le *Journal des économistes* à la veille de la guerre franco-prussienne de 1870 : il s'agirait de construire une fédération européenne à l'image des États-Unis d'Amérique, avec un corps électif, une monnaie commune, et un titre de citoyen européen au-dessus des citoyennetés nationales. (« Les États-Unis de l'Europe et la paix internationale », *Journal des économistes*, juillet 1869.)

Pour comprendre la valeur de l'autre alternative proposée, il faut s'en retourner longtemps en arrière, et lire le premier vrai théoricien de l'union de l'Europe, son père fondateur en quelque sorte.

L'abbé de Saint-Pierre et son œuvre

L'abbé de Saint-Pierre (1658-1743) est un homme de science reconverti dans les questions morales et politiques ; c'est ce qui explique son ton raisonneur et ses méthodes de démonstration empruntées à la géométrie euclidienne. Son pacifisme découlait de la situation de son temps et des réflexions qu'il avait menées. Le temps était aux guerres incessantes et aux traités de paix à répétition : après des chamboulements terribles, des pertes en hommes et en capitaux, on trouvait un équilibre provisoire, instable et insatisfaisant, qui faisait repartir tout ce beau monde en bataille, à la moindre occasion.



Contrairement aux pacifistes que nous pourrions appeler moralistes, l'abbé de Saint-Pierre ne proposait pas une énième ode à la paix. Il ne s'attachait pas uniquement à montrer que la paix était morale et juste, et la guerre injuste et barbare. Il construisit un système d'institutions capables de la garantir, et en fournissait l'architecture détaillée.

Son idée centrale est celle de l'extension des protections de l'état de droit à l'échelle plus vaste des nations et du monde. Car pourquoi les nations sont-elles en guerre ? C'est peut-être une question morale assez vaste. Pourquoi les hommes eux-mêmes nourrissent-ils entre eux des dissensions, des haines, des ressentiments ? Pourquoi parfois commettent-ils les uns contre les autres des violences ? C'est, naturellement, qu'ils ont des différends. Mais alors pourquoi lorsque deux citoyens d'un pays sont en désaccord ne leur vient-il pas le plus habituellement la pensée de vider leur querelle dans le sang ? C'est qu'ils ne le pourraient pas impunément ; c'est qu'il existe une force supérieure à la leur, qui les soumettrait et leur imposerait son jugement.

C'est pour disposer d'un tel arbitre, d'une telle protection, que les hommes ont formé des sociétés organisées. Avant cette forme d'arbitrage, il existe des sociétés, car l'homme est né social (d'abord il a une parentèle, c'est une première société), mais elles sont sans arbitres, sans arbitrage. Les hommes commettent des violences les uns à l'égard des autres ; les plus faibles, femmes et enfants notamment, sont tenus dans une forme de soumission presque complète, qui seule les garantit des fatigues et des malheurs qui tiennent à la vie sans protection ; les plus forts eux-mêmes sont sans cesse sur leurs gardes, épiant leurs ennemis, prenant des précautions remarquables pour ne pas être assassinés pendant leur sommeil.

Mais un jour, pour cesser l'ère des violences, on se choisit un arbitre, on place les rapports humains sous la sauvegarde d'une autorité supérieure ; en bref, on se donne des lois et surtout un exécuter de ces lois. Alors, si les querelles ne cessent pas tout à fait, le plus souvent elles ne se vident plus par la violence. Alors on vit paisiblement, de travail, de commerce ; on cultive les arts.



La même chose se passe plus tard entre tribus, clans ou villages : d'abord on ne reconnaît aucune loi, on se bat à mort pour tout différend ; mais enfin on fait société, on se place sous la sauvegarde de lois communes, et la violence cesse presque entièrement.

Pour cesser l'ère de la guerre perpétuelle, il ne s'agit pas d'autre chose, explique l'abbé de Saint-Pierre, que de répliquer à l'échelle des nations ce progrès qui a eu lieu tour à tour entre les individus d'une même tribu primitive, puis entre diverses tribus ou villages. Car la paix perpétuelle, ce n'est pas autre chose que l'état de droit enfin étendu aux limites de l'humanité elle-même.

Dans le fameux « Projet de paix perpétuelle » dont il a livré successivement plusieurs versions, l'abbé de Saint-Pierre s'attache à démontrer que l'extension de l'état de droit à l'échelle européenne, est avantageuse, possible et praticable.

Ainsi, il conçoit plusieurs versions d'une charte ou constitution qui préciserait les modalités de règlement des différends et entérinerait le principe de la conservation à l'identique des frontières nationales.

« Les grands alliés, dit l'article 3, pour terminer entre eux leurs différends présents et à venir, ont renoncé et renoncent pour jamais, pour eux et leurs successeurs, à la voie des armes, et sont convenus de prendre toujours dorénavant la voie de conciliation par la médiation du reste des grands alliés dans le lieu ordinaire de l'assemblée générale. » (*Abrégé du projet de paix perpétuelle*, 1729, p. 27.)

Et comme il faut des moyens matériels de garantie, ils sont aussi fournis, et l'article suivant dit :

« Si quelqu'un d'entre les grands alliés refuse d'exécuter les jugements et les règlements de la grande alliance, négocie des traités contraires, fait des préparatifs de guerre, la grande alliance armera et agira contre lui offensivement jusqu'à ce qu'il ait exécuté lesdits jugements ou règlements, ou donné sûreté de réparer les torts causés par ses hostilités et de rembourser les frais de la guerre suivant l'estimation qui en sera faite par les commissaires de la grande alliance. » (Idem, p. 30.)



En suivant ces modalités, les souverains d'Europe en resteraient à leurs propres frontières, sans agrandissement d'aucune sorte. Cette immuabilité des frontières, sorte de grand *statu quo*, était posée par les articles 2 et 4 du Traité fondamental, pour lesquels Saint-Pierre offrait ces éclaircissements :

« Le principal effet de l'Union est de conserver toutes choses en repos en l'état où elles se trouvent... Il faut un point fixe pour borner le mien et le tien. Or, en fait de territoire, la possession actuelle est un point très visible. » (*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, t. I, 1713, p. 291, 299.)

Pour renforcer la sécurité générale de l'Europe et garantir la liberté du commerce, l'abbé de Saint-Pierre instituait encore dans son projet une véritable confédération européenne, qu'il nommait indifféremment Corps européen, Société européenne, ou Union européenne. L'institution même, sorte de parlement où les représentants des différentes puissances européennes se réunissent, serait une Diète européenne, un Congrès ou un Sénat.

Les représentants des différentes nations européennes siègeraient au sein d'un parlement, donc, dont la mission première serait de préserver la paix. La ville du siège de cette assemblée serait choisie de façon qu'elle soit au centre de l'Europe. La Confédération serait financée par des contributions égalitaires des différents pays membres, pour un total de budget fixé à 25 millions de livres. Une banque européenne maintiendrait des réserves. Enfin on aurait la possibilité de réviser la constitution si nécessaire.

Ce parlement européen aurait pour seul objet de garantir la paix et la liberté du commerce ; il n'aurait pas vocation à produire des lois nationales ni à intervenir dans la politique des républiques et des monarchies qui auraient accepté de se réunir en Union.

Un modèle à étendre

Dans les différentes versions qu'il a fait publier, l'abbé de Saint-Pierre ne parle que de l'extension à l'Europe de cette organisation



chargée de maintenir l'état de droit au-delà des membres d'un même petit corps politique. Mais sa pensée première n'est pas européenne : elle est mondiale.

La révision et la réécriture de son projet découlaient en droite ligne des critiques qu'il avait reçues. Son idée première d'une organisation proprement internationale, d'une paix pleinement internationale, était repoussée comme une chimère. Le propos de la princesse Palatine l'illustre dans une lettre du 28 juin 1711, quand elle raconte que le pauvre abbé « fait projets sur projets pour arriver à la paix perpétuelle. Il veut écrire tout un livre là-dessus. Voici son premier cahier ; mais je doute qu'il achève l'ouvrage ; on s'est bien moqué de lui déjà. » (*Correspondance de Madame, Duchesse d Orléans*, 1880, t. II, p. 86.)

Aussi l'abbé de Saint-Pierre s'est-il progressivement recroquevillé, vraisemblablement sous la pression des critiques, qui accusait son utopisme. Les manuscrits préliminaires dont nous disposons, et qui aujourd'hui sont conservés à la Bibliothèque nationale de France et aux États-Unis (Harvard), nous montrent que son système se développe primitivement avec une grande aisance et beaucoup de justesse théorique, dans les liens plus larges d'une confédération mondiale semblable aux Nations Unies.

Dans son premier mémoire imprimé de 1712, il parle encore d'une union qui comprend l'Europe et s'étend à l'espace méditerranéen — Turquie et Maroc sont cités — et va jusqu'à la Moscovie. Mais déjà l'année suivante il ne s'agit plus d'une union mondiale, ni d'une union européenne au sens large, mais d'une confédération européenne stricto sensu. Et il s'en explique :

« Mes amis m'ont fait remarquer que, quand même dans la suite des siècles la plupart des souverains d'Asie et d'Afrique demanderaient à être reçus dans l'Union, cette vue paraissait si éloignée, et embarrassée de tant de difficultés, qu'elle jetait sur tout le projet une apparence d'impossibilité qui révoltait tous les lecteurs ». (*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, t. I, 1713, p. xix-xx.)



Mais il n'abdique pas complètement et suggère aux pays asiatiques de créer une confédération entre eux, similaire à la confédération européenne.

Penser l'Europe ou penser le monde ?

Parmi les tous premiers théoriciens de la paix que compte l'histoire du libéralisme français, un auteur à l'identité incertaine et controversée apporte encore des gages à cette idée. Afin de garantir la paix mondiale, l'équilibre des puissances, et le maintien de chacun dans ses frontières, dans un système où les souverains « se contentent des limites de leur seigneurie », celui qu'on nomme Émeric Crucé imagine aussi une organisation internationale qui maintienne le respect du droit à l'échelle des nations. (*Le Nouveau Cynée ou Discours d'État représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté de commerce pour tout le monde*, 1623, p. 191)

L'idée, pour lui aussi, est de réunir en un même lieu les représentants de chacun des pays du monde, afin que dans cette assemblée ils puissent délibérer sur les différends qui pourraient survenir entre eux. Ainsi, en cas de querelle de territoire, « les ambassadeurs de ceux qui seroient interessez exposeroient là les plaintes de leurs maistres, et les autres deputez en jugeroient sans passion. » (Ibid., p. 60) La discussion des représentants des différents pays s'engagerait, et après un processus très démocratique une décision finale serait prise par l'assemblée. Elle serait contraignante, et aurait force de loi, car dans la logique même du système « tous lesdicts Princes jureroient de tenir pour loy inviolable ce qui seroit ordonné par la pluralité des voix en ladite assemblée, et de poursuivre par armes ceux qui s'y voudroient opposer. » (Ibid., p. 73)

Dans l'agencement de cette assemblée internationale, le cadre premier était clair. Quant aux difficultés qui naissaient de l'étude des questions de détail, elles étaient aisées à résoudre, pensait l'auteur. Il faudrait arrêter le choix d'une ville où tenir ladite assemblée : Crucé raisonne à ce sujet avec précaution, et arrête son choix en fonction de critères essentiellement géographiques, étant donné qu'« il seroit



nécessaire de choisir une ville, où tous les souverains eussent perpétuellement leurs ambassadeurs, afin que les différends qui pourroient survenir fussent vuidez par le jugement de toute l'assemblée. » (Ibid., p. 60) Aussi choisit-il Venise, car « le lieu le plus commode pour une telle assemblée c'est le territoire de Venise, pour ce qu'il est comme neutre et indifférent à tous Princes : joint aussi qu'il est proche des plus signalées Monarchies de la terre » (Ibid., p. 61)

Au bout se trouve un monde sans contrainte, où les idées, les marchandises et les hommes traversent librement les nations et les continents. Car, comme chez l'abbé de Saint-Pierre, la paix et la liberté du commerce vont de pair dans l'ouvrage de Crucé.

« Quel plaisir seroit-ce, s'exclame-t-il, de veoir les hommes aller de part et d'autre librement, et communiquer ensemble sans aucun scrupule de pays, de ceremonies, ou d'autres diversitez semblables, comme si la terre estoit, ainsi qu'elle est véritablement, une cité commune à tous ? » (Ibid., p. 36)

Or ceci, c'est l'extension des protections de l'état de droit à l'échelle internationale qui le permet.

Il n'y a pas de guerre de commerce, pas de guerre de religion ou de civilisation dans ces entreprises, car Crucé comme Saint-Pierre entend qu'on se tolère et qu'on se respecte. « Dans le projet, on laisse chacun dans sa religion », dit l'abbé. (*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, t. II, 1713, p. 127.)

L'essentiel est de construire la paix par les seules institutions qui puissent la garantir, et pour le reste de laisser pleine liberté au commerce, pleine tolérance aux idées. C'est une idée qui a peut-être des mérites et une actualité ; car n'est-ce pas aussi ce que nous voulons ?



Brexit: So long and thanks for all the fish¹

par
Eamonn Butler



Eamonn Butler est co-fondateur et directeur de l'Adam Smith Institute, l'un des groupes de réflexion politique les mieux notés au monde. Il est diplômé en économie, psychologie et commerce et docteur en philosophie. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages d'introduction sur le libéralisme et l'économie.

¹ NDLR : L'expression pourrait être traduite par : « Au revoir, et merci pour votre générosité ». Elle est tirée d'une série humoristique : « The Hitchhiker's Guide to the Galaxy ». Les dauphins ont maintes fois tenté de mettre en garde les humains contre la fin imminente de la planète mais ces derniers n'ont rien écouté et se sont moqués d'eux. Finalement les dauphins décident de quitter les terriens et en quittant leur envoient ce message : « Au revoir et merci pour tous les poissons ». Peu de temps après la planète est détruite.



Lors du référendum sur le Brexit du 23 juin 2016, 52 % des électeurs britanniques ont voté en faveur de la sortie de l'UE, tandis que 48 % ont voté en faveur du maintien. Une petite majorité, mais suffisante pour que le présentateur de télévision annonce le résultat aux premières heures du 24 juin : « Ça y est. Nous sommes sortis ! »

Il allait trop vite en besogne. La décision du référendum ne faisait que lancer les négociations sur le Brexit. Le Royaume-Uni ne quittera officiellement l'Union européenne que le 31 janvier 2020, soit trois ans et demi plus tard.

Les sondages d'opinion actuels suggèrent qu'environ 56 % de la population britannique pense désormais que le pays a eu tort de quitter l'UE, tandis que seulement 32 % continue de penser que c'était une bonne chose. Les chiffres n'ont pas beaucoup changé sur l'ensemble des douze derniers mois.

Alors pourquoi l'opinion publique britannique a-t-elle changé à ce point sur cette question ? Si l'on suit la rhétorique de Bruxelles et de nombreux dirigeants européens, quitter l'UE a toujours été, de toute évidence, une erreur. Le clownesque Boris Johnson et sa campagne pour le « Leave » ont abreuvé le public britannique de mensonges sur les avantages potentiels du départ et les coûts du maintien. Aujourd'hui, la réalité apparaît au grand jour : les électeurs britanniques ont pris conscience de la terrible réalité de la vie en dehors de l'UE, et désormais moins d'un tiers d'entre eux pensent que le Brexit était une bonne idée. Mais cette rhétorique est gravement trompeuse.

L'opinion publique britannique sur l'adhésion à l'UE a toujours été divisée, comme c'est également le cas dans de nombreux autres États membres de l'UE. Au cours des dernières décennies, cette tendance a oscillé – principalement en faveur du statu quo en matière d'adhésion, mais parfois légèrement contre. Ce que le référendum sur le Brexit a montré, c'est la tiédeur du soutien à l'adhésion britannique et la fermeté de l'opposition. Et cela n'a pas changé. Comme rares sont les gains promis par le Brexit qui ont à ce jour été réalisés (pour les raisons expliquées ci-dessous) et étant donné les coûts évidents du Brexit tels que la détérioration des relations commerciales et des conditions de



voyage vers l'UE, il n'est pas surprenant qu'une majorité du public puisse conclure que le Brexit était une erreur. Ce qui est surprenant, c'est que près d'un tiers de la population reste aussi fermement opposé à l'adhésion.

Manque d'engagement du gouvernement

Ce qui consterne vraiment les Britanniques n'est pas tant la perte des avantages de l'adhésion à l'UE que le manque d'engagement de leur propre gouvernement à l'égard du Brexit. Ils ne voient dans ce gouvernement qu'un *establishment* élitiste, maître du Parlement et de la fonction publique, qui considère leur décision de 2016 comme grossière, ignorante, stupide et basse. Les Britanniques estiment que Bruxelles les a piétinés lors des négociations et qu'il leur manquait les convictions et l'engagement nécessaires pour faire face aux exigences de l'UE – à l'image de la solution étrange choisie pour l'Irlande du Nord qui, bien que partie intégrante du Royaume-Uni, se retrouve séparée du reste du pays par une frontière douanière le long de la mer du Nord. Et surtout, ils estiment que cet *establishment* gouvernemental élitiste n'a montré aucun enthousiasme à l'idée de capter les gains potentiels du Brexit, tels que le libre-échange avec d'autres pays, le contrôle de l'immigration et la possibilité de libérer les entreprises britanniques du ridicule carcan réglementaire inspiré de l'UE. Ce n'est pas la perte d'adhésion, mais l'absence de progrès en dehors de celle-ci, qui donne aux gens le sentiment que quitter l'organisation n'a servi à rien.

Il y a beaucoup de vrai dans toutes ces plaintes. Comme l'observait George Orwell dans son *1984*, l'intelligentsia britannique se considère comme des citoyens de l'Europe et du monde et se moque de son propre pays et de ses institutions. Ainsi, les parlementaires, les fonctionnaires, les universitaires et les commentateurs de journaux prestigieux tels que le *Times* et le *Financial Times* ont été visiblement choqués par le résultat du référendum et se sont demandé avec condescendance comment les électeurs « avaient pu se tromper à ce point » – pas vraiment de quoi gagner l'affection des masses.



Pour ces groupes influents, le monde moderne est fait d'une série de blocs multinationaux, et le Royaume-Uni devrait faire partie du bloc le plus proche. C'est la seule façon de devenir une puissance économique mondiale. De plus, dans un monde où de grandes actions collectives doivent être entreprises (telles que la commande de vaccins et d'EPI — équipements de protection individuelle), l'UE disposerait d'un levier de négociation bien plus important que la petite Grande-Bretagne. Et le Royaume-Uni doit faire partie du bloc commercial de l'UE pour tenir tête aux autres pays.

Des accords faibles

S'étant convaincus de tout cela, ils étaient déterminés à annuler la décision et à réintégrer l'UE. Ils pensaient qu'en prolongeant le processus du Brexit le plus longtemps possible, une chance pourrait se présenter d'organiser un deuxième référendum (quand avons-nous déjà vu cette tactique ?) au cours duquel les électeurs pourraient revenir sur leur « mauvaise » décision. Ils n'étaient donc pas enthousiastes à l'idée de négocier un accord de retrait présentant de gros avantages pour le Royaume-Uni.

De fait, le Royaume-Uni n'en a pas obtenu. Bruxelles disposait de négociateurs de qualité parce que l'UE a besoin de telles compétences pour tous les marchandages nécessaires pour parvenir à des décisions à l'échelle de l'Union – le Royaume-Uni n'avait pas de telles compétences, et cela s'est vu. Le Royaume-Uni imaginait que les négociations seraient une discussion amicale entre de vieux amis – après tout, le pays a été membre pendant plus de 40 ans – et a été choqué et déséquilibré par le comportement très agressif de l'UE. C'est que les opinions sur l'adhésion sont divisées dans de nombreux pays, et la Grande-Bretagne a donc dû être punie afin de dissuader les autres pays membres de quitter l'Union.

Il était par exemple irritant que le Royaume-Uni, l'un des principaux investisseurs dans la science et la recherche, ait été exclu du programme Horizon pendant plusieurs années, alors même que des pays comme la Turquie, le Monténégro et la Tunisie en restaient membres. De même, personne n'a tiré profit du rejet par l'UE du principe de la



reconnaissance mutuelle pour l'évaluation de la conformité des produits. Et, bien que le commerce entre l'Irlande du Nord et le reste du Royaume-Uni représente moins de 0,001 % du PIB de l'UE, il est soumis à un cinquième des contrôles commerciaux de l'UE. Obliger les gens à remplir des formulaires de douane pour envoyer un colis d'Antrim à Birmingham ; leur faire payer pour emmener leurs animaux de compagnie de Liverpool à Belfast ; obliger les Britanniques à faire la queue dans les aéroports de l'UE aux côtés des Chinois, des Russes, des Cubains et des Iraniens, ou mettre en place des règles financières qui empêchent les entreprises européennes d'accéder au principal centre financier d'Europe (Londres) : toutes ces mesures visent clairement à humilier et à agacer un pays qui pensait être un ami de l'Union.

L'incapacité du Royaume-Uni à « reprendre le contrôle »

Mais c'est à leurs propres dirigeants que les électeurs britanniques en veulent le plus. Le Brexit a été remporté grâce au slogan : « Reprendre le contrôle » – de l'élaboration des lois, des finances, de la réglementation, du commerce et des frontières – mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont accepté des conditions de retrait qui isolent l'Irlande du Nord, maintiennent le Royaume-Uni dépendant d'une grande partie du droit de l'UE et confèrent à la Cour de justice de l'Union européenne (CJCE) autorité en matière de litiges. Bien que les arrêts de la CJCE cessent de s'appliquer au Royaume-Uni cette année, des mesures ont été adoptées à la hâte pour préserver (et même « graver dans le marbre ») les arrêts de la CJCE à l'avenir. On ne semble pas prêt de « reprendre le contrôle ».

Les électeurs voient également que lors de la supposée « sortie » du Royaume-Uni en janvier 2020, il y avait un règlement de 35,6 milliards de livres sterling à effectuer ; les versements dans les coffres de l'UE se poursuivant au rythme d'environ 850 millions de livres sterling par mois.

Dans le même temps, un projet de loi de déréglementation qui séparerait le Royaume-Uni de la réglementation européenne était discrètement mis de côté, car l'administration a estimé que ce serait trop



difficile. (Même la proposition triviale, mais très symbolique, visant à autoriser les gens à utiliser à nouveau les poids et mesures impériaux a été discrètement asphyxiée.) La réglementation européenne des entreprises a toujours été un casse-tête au Royaume-Uni en raison des différences qui prévalent entre les systèmes juridiques : au Royaume-Uni les réglementations sont prises plus au sérieux (et encore une fois « gravées dans le marbre »). Par exemple, certaines règles de l'UE sur les compagnies d'assurance qui, au Royaume-Uni, ont reçu force de loi et sont dotées d'un régulateur dédié, sont, en Allemagne, administrées simplement par l'industrie, ce qui laisse le Royaume-Uni dans l'incapacité de rivaliser. La plainte selon laquelle « les pays de l'UE ignorent tout simplement les réglementations » contient une part de vérité.

En matière commerciale, des accords de reconduction ont été conclus avec certains pays,² mais (comme avec le Canada) aucune avancée majeure n'a été réalisée car ceux qui sont en charge du commerce international ne sont pas véritablement en faveur du libre-échange. La seule exception est l'adhésion du Royaume-Uni au Partenariat transpacifique (CPTPP), largement promu par Liz Truss lorsqu'elle était ministre du Commerce et déterminée à faire avancer les accords commerciaux. Et c'est vrai, le Royaume-Uni réalise des échanges commerciaux d'une valeur de 60 milliards de livres sterling avec les pays du CPTPP, soit plus qu'avec l'UE. Mais le commerce entre le Royaume-Uni et l'UE est noyé sous la paperasse et l'obstruction de Bruxelles, auxquelles les politiciens britanniques, trop faibles, ne semblent pas à même de résister.

Ensuite, avec une migration nette vers le Royaume-Uni d'environ 650 000 personnes par an – et 29 437 migrants traversant la Manche vers le Royaume-Uni sur de petits bateaux l'année dernière –, les électeurs objectent que le Royaume-Uni n'est toujours pas responsable de ses

² NDLR : les accords de reconduction (en anglais des « rollover agreements ») viennent prolonger et se substituer aux accords commerciaux que l'UE a négocié avec des pays tiers. En 2021 le Royaume-Uni avait ainsi renégocié 31 traités commerciaux.



frontières. (Et ils se demandent ce qu'il y a de si terrible en France pour pousser les gens à prendre un tel risque.)

Les électeurs ne pardonnent pas à leurs dirigeants cet échec à « reprendre le contrôle ». Et si le Royaume-Uni ne devait pas y parvenir, alors de nombreux se demanderaient pourquoi il faudrait rester à l'extérieur.

Les élites qui se sont convaincues que le Royaume-Uni ne peut survivre que s'il fait partie d'un bloc multinational (l'UE en particulier) alimentent la désillusion du public en mettant en avant toute mauvaise nouvelle qui peut, d'une manière ou d'une autre, être imputée au Brexit. Des fluctuations temporaires, par exemple de la valeur de la livre sterling, des prix, des salaires ou des chiffres de la croissance économique, sont considérées comme la preuve que le Royaume-Uni devrait demander sa réadhésion.

Mais il y a aussi des résultats positifs. Selon l'Office National des Statistiques, par exemple, le salaire mensuel médian au Royaume-Uni a augmenté de 6,4 % en 2024 ; le nombre de personnes actives a bondi de 413 000 ; le chômage est tombé à seulement 3,8 %, contre 5,9 % dans l'ensemble de l'UE. Mais les bonnes nouvelles ne font pas vendre les journaux, et un gouvernement lui-même déchiré par des désaccords sur l'adhésion à l'UE (et par bien d'autres choses) est dans l'incapacité de mettre en valeur les bonnes nouvelles.

Des signes de gains

Mais certains signes montrent que le Brexit, contredisant tous les discours pessimistes, est porteur de bénéfices à long terme pour le Royaume-Uni. Ainsi, les terribles avertissements selon lesquels les entreprises fuiraient vers le continent une fois le Brexit effectif se sont révélés faux. Certes, certaines entreprises ont déménagé parce qu'elles se rendent compte que, même si le même régime réglementaire prévaut au sein de l'UE et au Royaume-Uni, sa mise en œuvre est beaucoup plus souple sur le continent. La solution à ce problème était évidente. D'autres encore ont ouvert des succursales dans l'UE, craignant (à juste



titre) que Bruxelles continue de faire tout pour rendre difficiles les échanges commerciaux entre les clients de l'Europe continental et les entreprises britanniques. Mais d'autres entreprises ont trouvé au Royaume-Uni un foyer plus chaleureux. Shell, par exemple, s'installe à Londres, pour éviter de payer la nouvelle retenue à la source de 15 % que vient d'instaurer le gouvernement néerlandais. De même, l'exode annoncée des constructeurs post-Brexit ne s'est pas produite ; certains même (dont Nissan et Dyson) ont fait le choix d'accroître leurs activités au Royaume-Uni.

Dans le domaine commercial, les accords de reconduction conclus avec d'autres pays ont au moins démontré que le Royaume-Uni pouvait conclure ses propres accords commerciaux. Et ils constituent la base d'accords commerciaux plus ouverts. C'est tout particulièrement une bonne nouvelle pour les partenaires du Royaume-Uni au sein du Commonwealth : beaucoup parmi eux sont tributaires de la vente de leurs produits agricoles et manufacturés et doivent faire face à des droits de douane à deux chiffres imposés par l'UE à leur rencontre.

Pendant l'épisode de Covid, démentant tous les discours selon lesquels l'UE était en mesure d'acheter en gros plus efficacement que ne le ferait n'importe quel pays agissant seul, un soulagement considérable accompagna le constat que le Royaume-Uni ait pu développer son propre vaccin, acheter des vaccins d'autres pays et s'approvisionner en masques beaucoup plus rapidement que ce que l'Agence européenne des médicaments n'était capable faire. (Il y eu même du ressentiment face aux propositions de Bruxelles visant à empêcher les entreprises européennes d'exporter vers le Royaume-Uni des vaccins déjà promis dans le cadre d'accords contractuels, les gens se demandant : y a-t-il encore un état de droit en Europe ou non ?)

Même constat avec la politique étrangère. Le Royaume-Uni n'a pas tardé à venir en aide à l'Ukraine, tandis que les États de l'UE (dont beaucoup dépendent fortement du pétrole russe) tergiversaient. Le Royaume-Uni reste le seul pays d'Europe qui respecte réellement les engagements de dépenses prises dans le cadre de l'OTAN – même si les récentes remarques de Donald Trump ont poussé les autres membres à



se démener pour augmenter leurs budgets. L'accord britannique sur les sous-marins nucléaires AUKUS confirme l'importance du Royaume-Uni en tant que puissance militaire, capable de prendre rapidement des mesures décisives en cas de besoin. Évoquer une force militaire européenne renvoie vers le marchandage, la centralisation excessive et la bureaucratie qui caractérisent la plupart des institutions européennes.

Le Royaume-Uni a tiré profit du Brexit de bien d'autres façons, tels qu'une amélioration des règles en matière de bien-être animal, la réaffirmation des droits de pêche du Royaume-Uni ou encore l'interdiction faite aux personnes d'entrer sur le territoire du Royaume-Uni muni uniquement d'une carte d'identité nationale de l'un des États membres de l'UE – carte qu'il est notoirement facile de falsifier. Ceci est important pour un pays qui est une cible du terrorisme.

La Grande-Bretagne peu enthousiaste à l'égard de l'UE

Seule une faible partie de ces éléments (et des 97 réalisations énumérées par le gouvernement dans son rapport de janvier 2022 sur *Les avantages du Brexit*) pèse directement sur la conscience du grand public britannique qui demeure beaucoup plus préoccupé par la migration, les formalités administratives et d'autres choses qui n'ont pas vraiment beaucoup changé avec le Brexit. D'où la baisse considérable du nombre de ceux qui pensent que le Brexit en valait la peine. Pour autant, l'augmentation du nombre de ceux qui pensent que le Brexit était en réalité une erreur est beaucoup plus modeste – et l'on constate une augmentation encore plus faible du nombre de ceux qui chercheraient activement à réintégrer l'UE.

Cette position de l'opinion publique s'explique en partie par le fait que les Britanniques sont persuadés que leur gouvernement et leur administration seraient incapables de négocier un accord favorable et, intimidés, accepteraient n'importe quelle condition insensée (comme l'adhésion à l'euro). Et sur ce point, ils ont probablement raison. Même si les apôtres du projet européen basés à Bruxelles (et les intellectuels du Royaume-Uni) peuvent se moquer des « stupides » Britanniques, le



Royaume-Uni ne reviendra pas de sitôt supplier l'UE de le réintégrer en son sein.



Deux commentaires et deux perspectives sur l'inflation

par
Antoine Gentier



Antoine Gentier est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques, Professeur à Aix-Marseille Université, CNRS, EHESS, Centrale Marseille, AMSE. Il est également éditeur associé du Journal des économistes et des études humaines (de Gruyter).



Introduction

Si l'inflation n'a jamais disparu depuis 1914, elle se manifestait surtout depuis 30 ans sur les marchés d'actifs patrimoniaux (immobilier et action). Depuis 2022, l'inflation est de retour sur des secteurs où les achats sont plus fréquents comme l'alimentation et l'énergie, ce qui donne l'impression d'une nouveauté. En fait, il s'agit juste d'une accélération de la tendance séculaire des monnaies à cours forcé à perdre de la valeur. L'objet de cette contribution est de mettre en perspective le phénomène inflationniste actuel par rapport aux expériences historiques. Après avoir expliqué les raisons profondes de la persistance de l'inflation, nous nous intéresserons ici aux risques de dérapage. En effet, le mécontentement populaire (justifié) face à la hausse des prix peut amener à des mesures démagogiques de contrôle des prix dont les effets seraient d'ajouter les derniers clous aux cercueils d'économies déjà paralysées par les excès réglementaires et fiscaux. Il s'agit de rappeler que l'inflation ne peut cesser que si les États cessent de vivre au-dessus des moyens de leurs contribuables, et si cette condition ne peut pas être satisfaite, il faut tout faire pour permettre à l'économie de réaliser des gains de productivité afin de contenir la hausse des prix et de maintenir le niveau de vie réel. Il est moins important d'assurer la stabilité nominale des prix que d'assurer la stabilité réelle de la consommation et du niveau de vie.

1. Deux commentaires sur l'inflation

1.1 L'inflation est là pour durer

Il existe de nombreuses théories sur l'inflation dont l'objectif – ou, si ce n'est l'objectif, en tous cas l'effet – est de détourner l'attention du public des véritables responsables de la situation. La cause principale de l'inflation réside dans le déséquilibre des finances publiques qui nécessite une monétisation de la dette publique via les banques centrales et le système financier. Les gouvernements créent une illusion fiscale en distribuant un pouvoir d'achat sur une richesse qui n'existe pas, et cela provoque la hausse des prix. Cette conception que l'on doit à Jacques Rueff est l'explication essentielle de l'inflation actuelle. A cette



explication s'ajoute des raisons conjoncturelles ou locales comme les réglementations de toutes natures qui peuvent enchérir les coûts ou les difficultés d'approvisionnement pour des raisons principalement politiques sur les marchés de l'énergie. Dans le cas actuel, l'inflation va durer pour 3 raisons : l'héritage du passé de la création monétaire, l'impossibilité de lutter contre l'inflation sans mettre en péril la stabilité du secteur financier et parce que l'espoir d'une gouvernance organisée autour de l'équilibre budgétaire n'est ni de ce monde ni de ce temps.

En prenant, le bilan de la BCE (l'exemple est généralisable aux autres banques centrales dans le monde), on voit simplement que le bilan a été quasiment multiplié par plus de 7 entre 2004 et 2021. Pour mieux voir l'effet sur la perte de la valeur de la monnaie il faut comparer non pas au dollar US qui subit sur la période une perte de valeur similaire mais par rapport à l'or. L'or voit son prix multiplié par plus de 6 passant de 10000 euros le kg en 2004 à 60000 euros en 2023. Ce n'est pas l'or qui monte c'est l'Euro et les autres monnaies à cours forcé qui s'effondrent.

A la pression du passé s'ajoute l'impasse politique pour lutter sérieusement contre l'inflation. La hausse des taux d'intérêt nécessaire pour combattre l'inflation, mettrait à mal la toute relative stabilité des institutions financières gavées de bons du trésor et le financement du déficit budgétaire. Les états vont donc continuer à s'endetter et à monétiser la dette publique ce qui va continuer à alimenter le phénomène inflationniste.

1.2 L'incertitude sur le dollar et les monnaies à cours forcé

A cette situation s'ajoute une nouvelle problématique sur le statut du dollar US comme monnaie de réserve internationale. La situation actuelle a des similitudes avec la perte de ce statut par la livre sterling entre 1920 et 1940 ; le dollar fait face à une défiance nouvelle et un certain nombre de pays cherchent à s'en affranchir. Plusieurs raisons ont remis en cause la suprématie du dollar. D'abord le socle industriel de l'économie mondiale se situe en Asie du Sud Est et non plus aux États-Unis comme le montre les données sur la production manufacturière en



2019. La Chine représente 28.7% de la production manufacturière mondiale contre 16.8 % pour les Etats-Unis . De plus la zone Asie du SE représente 44% de la production manufacturière et l'Europe de l'Ouest 11%¹. Ensuite l'utilisation du dollar comme arme diplomatique alors que les concurrents des États-Unis ont des possibilités de se passer des productions et technologies américaines est en train de se retourner contre le dollar. Ainsi l'Arabie Saoudite accepte la monnaie chinoise à la place du dollar US, la Chine est en train de réduire drastiquement sa détention de bons du trésor US, sans parler de la Russie principale bénéficiaire des sanctions américaines et qui met en œuvre un certain nombre de stratégies pour échapper à ces sanctions. Cette situation génère une grande incertitude, car non seulement les agents cherchent à se couvrir contre l'inflation, mais ils se posent la question dans quel actif ils doivent détenir leurs richesses ou faire leurs échanges. Enfin, même si le phénomène des cryptomonnaies reste pour l'instant peu significatif dans les échanges mondiaux, l'apparition d'une concurrence monétaire potentielle pour les monnaies à cours forcé remet en cause au moins sur le plan des idées l'hégémonie du dollar US.

2. Deux perspectives sur l'inflation

2.1 La situation est dégradée, mais elle pourrait dégénérer en inflation réprimée

Face à un phénomène inflationniste, le mécontentement populaire pourrait conduire les gouvernements à prendre des mesures désespérées. L'histoire a montré que dans ces situations les États ont eu recours à des mesures de contrôle des prix. Ces mesures ajoutent à l'inflation les pénuries et la famine. Il est intéressant de noter qu'à toutes les époques ces mesures de contrôle des prix ont eu des effets dévastateurs sur l'économie. En fait, en bloquant les prix, le gouvernement voudrait forcer les gens à travailler en échange d'une monnaie dévaluée. Comme personne ne veut travailler gratuitement ou vendre ses stocks de marchandises sans contrepartie, l'économie

¹ <https://www.statista.com/chart/28031/manufacturing-racing-bars/>



s'arrête, les magasins restent vides et la population doit faire face à toute sorte de pénuries.

Ce phénomène création monétaire et contrôle des prix est ainsi observable au Venezuela sur les pénuries de papier toilette ou en France sur les pénuries de médicaments. En fait, comme le prix fixé par le gouvernement est inférieur au prix mondial le marché local n'est pas approvisionné car il n'y a aucun intérêt à acheter un produit au prix mondial pour le revendre à perte sur le marché local. De même si le prix administré est insuffisant pour couvrir les coûts de production, la production disparaît. Ce phénomène qualifié d'inflation réprimée s'est observé entre autres lors de la crise du 3ème siècle – sous l'empire romain –, sous la Terreur révolutionnaire française et dans les régimes totalitaires Nazis et communistes.

Septime Sévère a dû avoir recours à la manipulation monétaire (en réduisant le titre du sesterce, c'est-à-dire la quantité de métal précieux dans la pièce, avec 10 pièces ils en fabriquaient 11) pour faire face à des dépenses publiques (sociales et militaires) incompressibles et une base fiscale insuffisante. Les commerçants ont continué à exiger la même quantité d'argent métal pour leurs marchandises et donc demandaient plus de sesterces dévalués. Face au mécontentement de la population Dioclétien a décrété un contrôle des prix avec interdiction d'augmenter les prix sous peine de mort, provoquant pénuries et dislocation de l'économie de l'empire².

Le même phénomène est apparu avec l'épisode des assignats et de la loi du maximum³. Robespierre a eu recours à tous les expédients monétaires en préfigurant les expériences nazies et communistes. L'assignat a reçu le cours légal et le cours forcé, l'or et les métaux précieux ont été interdits pour les échanges qui ne devaient se faire qu'en assignats et enfin la loi du maximum interdisait les hausses de prix sous peine de mort. Le gouvernement révolutionnaire a procédé à

² Bezbakh P., (1992) *Les Europes d'avant l'Europe*, Paris, Bordas.

³ Aftalion F., (2007) *L'économie de la Révolution française*, Paris, Les Belles Lettres.



des émissions successives d'assignats pour financer les dépenses publiques et cela a complètement détruit la valeur des assignats. Les commerçants ne voulant pas travailler contre une monnaie sans valeur, les boutiques restèrent vides et la famine s'est installée faute d'approvisionnement. Lors de la chute de Robespierre, la foule a crié « foutu le maximum » sur son passage vers l'échafaud.

L'expérience révolutionnaire française a préfiguré les expériences totalitaires nazies et communistes. Les économies totalitaires sont toutes caractérisées par le phénomène d'inflation réprimée. En fait, les prix sont administrés c'est-à-dire fixés par le gouvernement indépendamment de toute réalité économique ou monétaire. Dans les régimes communistes, les commerçants ont été remplacés par un fonctionnaire gérant le magasin, tandis que le régime nazi a conservé certains commerçants en leur interdisant sous peine de mort d'augmenter leurs prix. En même temps les régimes totalitaires ont recours à la création monétaire si bien que les agents accumulent des quantités de liquidités (papier et sur leurs comptes bancaires) mais ils ne peuvent pas dépenser car les magasins sont vides et le recours aux importations interdit. Les apparences semblent sauvées car le niveau des prix est officiellement stable mais en réalité les magasins sont vides. En fait, il s'agit d'une forme moderne d'esclavage, car ces régimes faisaient travailler leurs populations sans les payer ou en les payant avec une monnaie sans pouvoir d'achat. Pour l'anecdote, les Allemands ont rencontré des difficultés à se nourrir pendant toute la période hitlérienne même avant le déclenchement des hostilités. Ainsi, ils n'ont retrouvé du beurre et des haricots verts qu'après l'effondrement français de 1940, car toutes les ressources étaient consacrées à l'armement⁴.

Au-delà de l'inquiétude générée par la perspective de l'inflation couplée à la persistance des déficits budgétaires, la situation pourrait

⁴ J. Rueff (1981) a développé très largement ces idées sur la création de faux droits par l'inflation. Son ouvrage, *L'Ordre Social*, écrit pendant la guerre, met très clairement l'accent sur la nécessité de l'ordre financier pour éviter l'esclavage.



dégénérer si les gouvernements avaient recours aux recettes catastrophiques du contrôle des prix. L'idée force défendue dans cette contribution est qu'il vaut mieux des marchés approvisionnés avec de l'inflation que des pénuries généralisées avec un contrôle des prix (et une inflation sous-jacente). En effet, la tentation des recours à cette administration des prix est très forte, car l'inflation est une bombe politique. Pour ne prendre que le cas français, la volonté de faire vendre à perte le carburant illustre cette tentation de réduire l'inflation en accusant des bouc-émissaires et en cherchant un expédient pour cacher la hausse des prix. Même sans avoir fait de longues études en économie, l'idée de travailler pour perdre de l'argent n'est pas très populaire. Cependant, un gouvernement aux abois et cherchant à court terme à satisfaire une clientèle électorale pourrait prendre des mesures de contrôle des prix. Il faut absolument investir le débat d'idées pour repousser ces tentations.

2.2 Les véritables solutions pour réduire les effets de l'inflation

La seconde perspective consiste à offrir des véritables solutions à l'inflation, ou du moins à réfléchir à l'atténuation de ses effets. Qu'est-ce qui permet d'augmenter le niveau de vie ? La réponse repose dans un subtil mélange d'innovation, de croissance économique, de génie humain et d'abondance énergétique. Même si l'auteur de ces lignes est un farouche opposant à l'inflation, il existe une voie médiane pour des recommandations de bon sens. La question se pose de la manière suivante : étant donné que l'inflation va persister, quelles sont les pistes pour maintenir le niveau de vie ? Le niveau de vie ce n'est pas uniquement la contrevaletur monétaire d'une voiture ou d'un autre bien de consommation. C'est en fait le temps de travail nécessaire pour s'offrir le bien. Ainsi une voiture d'entrée de gamme en 1935 valait 3 ans de salaire d'un ouvrier. Il y a 5 ans le prix d'une Dacia Sandero était de l'ordre de 7 ou 8 mois de salaire minimum. La Dacia étant d'une fiabilité et d'une efficacité infiniment supérieure à la voiture de 1935. L'idée, c'est de maintenir le pouvoir d'achat réel de la population, c'est-à-dire qu'elle passe le même temps (ou moins) au travail pour accéder aux



biens de consommation et au logement sans se préoccuper de la valeur nominale des prix des biens. Peu importe de payer la Dacia 5 millions d'euros, si cela équivaut à 4 mois de salaire. Alors la première des choses est de mettre un frein à la folie réglementaire qui caractérise notre époque. Une partie de l'inflation sur les marchés du logement et de l'automobile est due à l'accumulation de contraintes réglementaires notamment d'origine environnementale. Le DPE retire du marché des centaines de milliers de logements et provoque une crise du logement, les ZFE provoquent une obsolescence réglementaire des voitures tout cela sans que les Français n'aient le plus petit début d'une solution pour financer la transition écologique.

A ce niveau, il faut plus qu'une pause, il faut une abrogation de ces réglementations. En plus de la modération réglementaire, il faut aussi appeler à la modération fiscale. L'impôt est un obstacle à la production, moins d'impôts de toutes sortes aurait un effet libérateur sur la croissance et le niveau de vie. Enfin, il convient de réfléchir à la manière de produire de l'énergie. L'intrant énergétique étant une composante essentielle dans toutes les productions humaines, la manière d'en produire beaucoup et à bas prix doit être considérée avec une attention toute particulière.

Le malthusianisme, dont les thèses écologistes sur la décroissance ne sont qu'un prolongement, pourrait servir d'argumentaire pour s'opposer à ces recommandations. Les malthusiens marquent généralement contre leur propre camp en cherchant à limiter la croissance. Une population riche est une population qui a les moyens de préserver l'environnement, alors qu'une population en mode de survie n'aura jamais ce degré de liberté. Il est donc primordial d'augmenter le niveau de vie et d'éviter les réglementations qui réduisent les gens à la misère ou les empêchent de travailler ou de se déplacer. Ensuite, il faut garder à l'esprit que le confort de nos existences (chauffage, climatisation, eau chaude, sanitaire, alimentation, transports, soins médicaux) dépend d'un support logistique fondé sur la machine et l'énergie. Il est sans doute plus important d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des processus de manière graduelle, que de forcer



brutalement les gens dans des schémas d'existence qui ne leur correspondent pas.

Repères bibliographiques et statistiques

Aftalion F., (2007) *L'économie de la Révolution française*, Paris, Les Belles Lettres.

Bezbakh P., (1992) *Les Europes d'avant l'Europe*, Paris, Bordas.

Friedman M. et Schwartz A.J., *A Monetary History of the United States, 1867-1960*, NBER [1963], Princeton University Press, 1993

Rueff, J., (1981) *Œuvres Complètes*, Plon, Paris.

Les données utilisées sont en libre accès sur les sites des banques centrales (BCE : <https://www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.fr.html> ou Fed: <https://www.federalreserve.gov/>), de l'INSEE et des sites relatant le cours historique de l'or. L'Insee produit une statistique sur l'érosion monétaire.



Marie Curie habite dans le Morbihan

de Xavier Jaravel

Editions du Seuil, 2023 (128 pages)

Professeur d'économie à la *London School of Economics*, Xavier Jaravel est affilié à l'*Institute for Fiscal Studies* (IFS), au *Center for Economic Policy Research* (CEPR) et au Centre de recherche sur l'économie de l'innovation au Collège de France. Il est membre du Conseil d'Analyse Economique. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Harvard (2016) et diplômé de Sciences Po. En 2019, il a reçu le *Philip Leverhulme Prize in Economics* et en 2021 le Prix du meilleur jeune économiste décerné par le journal *Le Monde* et le *Cercle des Économistes*, notamment pour couronner ses recherches sur la croissance, l'innovation et l'inégalité. Son ouvrage détonne dans le paysage égalitariste de l'université française. Mais il est non-conformiste de manière intelligente et habile.

Dans la lignée des travaux de Philippe Aghion, Xavier Jaravel insiste sur l'importance de l'innovation. Celle-ci « permet aux pays en développement d'échapper à la pauvreté » (p. 7) et d'abonder les finances publiques et la protection sociale !

Il observe qu'à l'échelle des siècles, « l'innovation réduit les inégalités économiques par la prospérité matérielle qu'elle induit » (p. 19). Elle bénéficie également au plus grand nombre sur le court ou moyen terme. Contrairement à la doxa actuelle, si les activités entrepreneuriales créent la richesse, l'innovation accroît la mobilité des





situations. Ainsi, favoriser le « marché qui promeut l'entrée de nouveaux acteurs reste la meilleure manière d'empêcher que des rentes de situation se constituent à long terme et que le marché soit figé » (p. 26). Par ailleurs la concentration actuelle des parts de marché mondiales entre les mains de très grandes entreprises « va de pair avec une hausse de la productivité et du pouvoir d'achat pour les consommateurs, ce dont on ne peut que se réjouir » (p. 24).

Il faut d'autant moins avoir peur de l'innovation écrit-il que « toutes les études parviennent à la même conclusion, a priori surprenante : les entreprises qui automatisent augmentent leurs effectifs salariés » (p. 28) plus que les secteurs qui le font moins et sans que les inégalités n'augmentent au sein de ces entreprises. L'innovation augmente l'emploi, y compris au profit des moins qualifiés, et favorise une remise en cause des situations acquises qui peut « laisser présager une baisse des inégalités de revenus » (p. 31). Et si l'impact de l'IA sur les emplois de demain est encore incertain, l'auteur ne voit pas de raison que l'introduction de Chat GPT et autres *machine learning* ne permettent pas d'augmenter l'emploi et la productivité des métiers de base, donc leur rémunération. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'il ne faut pas rester attentif à l'usage de ces innovations et à leurs conditions de mise en œuvre. Par exemple dit-il, Amazon a déposé un brevet « pour un bracelet électronique connecté afin de surveiller l'activité de ses salariés dans ses entrepôts ! » (p. 32). Il faut évidemment rappeler à ce géant de la distribution que des salariés ne sont pas des prisonniers.

Certes, observe Xavier Jaravel, les innovations contribuent souvent à satisfaire les besoins ou les envies des plus aisés et peut à ce titre accroître les inégalités. Il ne servirait à rien pour autant de surtaxer les plus riches, ce qui réduirait les incitations financières à l'innovation. Au-delà d'un certain niveau d'imposition, proche des taux pratiqués en France et dans les pays scandinaves, « l'État réduit ses rentrées fiscales » (p. 59). D'autres suggestions à la mode comme l'instauration d'un revenu universel, la taxation des robots ou le retour de la planification seraient tout aussi inopérantes les unes que les autres.



Xavier Jaravel considère que la croissance serait beaucoup plus forte, et donc également la prospérité française, si l'éducation y était plus solide et permettait mieux aux jeunes plus défavorisés et aux femmes, à haut potentiel, – les Marie Curie du Morbihan – d'accéder aux meilleures études et de se tourner vers les carrières de l'innovation à la même fréquence que les hommes de familles favorisées. Les milieux de l'innovation ont trop tendance à se reproduire sans intégrer autant qu'ils le devraient des entrants extérieurs. Il préconise donc de sensibiliser tous les jeunes aux carrières de l'innovation et souligne que les expériences engagées à cet effet ont été concluantes. Mais il faut surtout remonter le niveau de tout l'enseignement dont la baisse notoire en France est sans doute la cause de la chute de la productivité française. Il faut à cet effet augmenter sensiblement la rémunération des enseignants ; mais il faut plus encore les former mieux, et revoir « les pratiques pédagogiques, l'organisation du temps de travail, la taille des classes, l'aide aux devoirs, les activités péri- et parascolaires, l'organisation des établissements avec peut-être le retour des notes au collège... » (p. 97). On pourrait, dit-il, envisager des cours d'initiation à l'entrepreneuriat au lycée. D'autant conclut-il que « mettre le capital humain au cœur de notre stratégie d'innovation est bel et bien rentable » (p. 100).

La main invisible de Jaravel

Xavier Jaravel critique l'idée de ruissellement (*trickle down*) parce qu'il ne suffit pas de permettre aux gens de s'enrichir sans payer d'impôts pour que la société tout entière en profite. S'il décrit tous les caractères du « ruissellement » au travers de la création de richesse des innovateurs qui favorisent l'élévation du niveau de vie du plus grand nombre, il préfère parler de rhizome pour souligner le processus diffus, progressif et collectif du progrès général qu'induit l'innovation. Ce faisant, il rejoint bien cette idée que l'enrichissement des créateurs de richesse joue un rôle d'entraînement, de premier de cordée dit M. Emmanuel Macron. Ceux qui créent des produits répondant à des besoins insatisfaits, ou simplement de meilleure qualité et/ou moins



onéreux, ceux qui inventent des nouveaux procédés de production, de stockage, de livraison, de communication..., » tous ceux qui améliorent les chaînes de valeur travaillent pour eux-mêmes en même temps, souvent, qu'avec la satisfaction d'être reconnus. Mais ainsi, ils concourent au bien commun.

C'est une idée semblable qu'on trouve déjà chez Montesquieu en 1748 dans *De l'esprit des lois* : « Il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers. » C'est la main invisible d'Adam Smith. Bien sûr celui-ci considère que la société ne peut être conduite à un état d'opulence généralisée que si le souverain fait respecter le système, qu'il souhaite, de la liberté naturelle, en assurant l'ordre et la sécurité de la société, en établissant « une administration exacte de la justice » et enfin en érigeant et en entretenant « certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoiqu'à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses ». A ce titre, Smith souhaite notamment que l'État s'assure de généraliser l'éducation et qu'il paye le maître, mais en partie seulement, dit-il, « parce que, s'il l'était en totalité ou même pour la plus grande partie, il pourrait prendre l'habitude de négliger son métier ».

Mais sous ces réserves importantes, Adam Smith énonçait déjà dans la *Théorie des sentiments moraux*, dans une vision providentielle, que :

« Les riches [...], en dépit de leur égoïsme et de leur rapacité naturelle, quoiqu'ils n'aspirent qu'à leur propre commodité, quoique l'unique fin qu'ils se proposent d'obtenir du labeur des milliers de bras qu'ils emploient soit la seule satisfaction de leurs vains et insatiables désirs, [...] partagent tout de même avec les pauvres les produits des améliorations qu'ils réalisent. Ils sont conduits par une main invisible à accomplir presque la même distribution des nécessités de la vie que celle qui aurait eu lieu si la terre avait été divisée en portions égales entre tous ses habitants ; et ainsi, sans le vouloir, ils servent les intérêts de la société et donnent des moyens à la multiplication de l'espèce. »



Il a repris ce thème d'un point de vue plus économique et plus général dans la Richesse des Nations :

« Mais le revenu annuel de toute société est toujours précisément égal à la valeur échangeable de tout le produit annuel de son industrie, ou plutôt c'est précisément la même chose que cette valeur échangeable. Par conséquent, puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention, en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté ; et en dirigeant cette industrie de manière à ce que (sic) son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir. »

En effet, Smith se méfiait de la morale des capitalistes et des marchands capables souvent de tout pour faire prospérer leurs affaires. Et dans l'opposition parfois radicale entre employeurs et employés, il demandait de veiller aux intérêts de ces derniers. Pourtant, malgré ces réserves, Adam Smith pense que le libre marché – sa main invisible – est la moins mauvaise solution :

« Quant à la question de savoir quelle est l'espèce d'industrie nationale que son capital peut mettre en œuvre, et de laquelle le produit permet de valoir davantage, il est évident que chaque individu, dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en juger qu'aucun homme



d'État ou législateur ne pourra le faire pour lui. L'homme d'État qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux, non seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore, il s'arrogerait une autorité qu'il ne serait pas sage de confier, je ne dis pas à un individu, mais à un conseil ou à un sénat, quel qu'il pût être... »

* * *
* *

Xavier Jaravel est sans doute trop prudent pour s'en référer à Adam Smith, honni par tous ceux qui se coalisent contre la liberté du marché. Il en est pourtant très proche y compris en adoptant une approche morale qui était celle d'Adam Smith. Pour engager les réformes qu'il souhaite, Xavier Jaravel propose un « tournant délibératif » par la multiplication des consultations et conventions citoyennes. Il rêve sans doute un peu en méconnaissant les dérives de tous comités populaires et autres soviets. Mais il a probablement raison de proposer des jalons qui rendent acceptables à beaucoup son discours et sa démonstration que différemment certains remiseraient bien volontiers sans doute aux poubelles de l'ultra libéralisme.

Le petit livre de Xavier Jaravel se lit avec autant de plaisir que de facilité. Il saura convaincre ses lecteurs de bien des vertus libérales.

recensé par

Jean-Philippe Delsol



Life after CAPITALISM

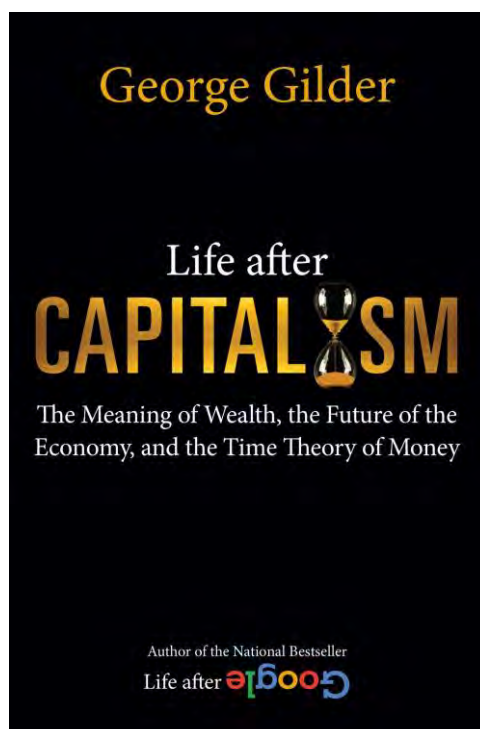
The Meaning of Wealth, the Future of the Economy, and the Time Theory of Money

de George Gilder

Regnery Gateway, 2023 (223 pages)

George Gilder est un auteur prolifique, auteur d'ouvrages qui ont connu un certain succès éditorial, dont le plus marquant est sans doute *Wealth and Poverty*, paru en 1981. Cette contribution s'inscrivait dans le mouvement de l'économie de l'offre, ce courant de pensée qui s'opposait alors à l'approche keynésienne et aux tenants de la demande effective. George Gilder a donc contribué à la contre-offensive intellectuelle des libéraux contre l'interventionnisme étatique et a participé à la réponse politique libérale de la fin des années 1970 et au début des années 1980 avec l'avènement du Reaganisme aux Etats-Unis.

Life after Capitalism se veut ni plus ni moins qu'une nouvelle rupture intellectuelle qui repose sur le constat d'un changement de nature du capitalisme avec l'avènement d'une société de l'information, un « âge de l'information » qui va au-delà de la simple utilisation de l'information pour améliorer les techniques productives. Ce changement s'accompagne aussi d'une altération définitive de la nature de la monnaie, à présent coupée de tout référentiel matériel. C'est cette double rupture qui nécessite de reconceptualiser l'approche de





l'économie, ce que nous propose de faire George Gilder en 15 chapitres, dont deux ont été écrits par Gale L. Pooley, sans que le nom de ce dernier n'apparaisse ni sur la couverture, ni dans la table des matières !

D'un point de vue formel, l'organisation des chapitres manque un peu de cohérence obligeant à des allers-retours pour le lecteur entre les thématiques abordées. Au-delà d'une forme d'inconfort pour le lecteur, l'ouvrage laisse un goût d'écriture ou d'une conception par trop rapide faisant place à quelques répétitions, nuisant finalement à la qualité de la démonstration. Par ailleurs, l'auteur de l'ouvrage a adopté une forme de « vulgarisation du propos », ce qui présente l'immense avantage d'être facilement accessible pour le non spécialiste... et de faire l'économie d'une pensée plus détaillée. Ainsi le concept d' « emergency socialism » (p. ix), que nous traduirons par « socialisme de crise », constituerait selon l'auteur le déclencheur de ces ruptures, mais il n'est malheureusement pas plus défini ni discuté. Or il aurait mérité de l'être. Cela aurait pu, par exemple, être mis en rapport avec d'autres analyses éprouvées (Mises 1981 [1932]), mais l'auteur les rejette en précisant seulement qu'elles lui paraissent dépassées.

Cinq idées majeures composent l'ouvrage : la fin de l'approche matérialiste de l'économie, la connaissance est l'origine de la richesse, l'apprentissage est la source de la croissance, la monnaie est du temps, tandis que l'information est relative à la surprise, la découverte et l'innovation. En fait, la thèse majeure de l'ouvrage s'appuie sur une théorie de l'information qui nourrit une forme d'économie post-capitaliste (p.11), dont la seule limite est la créativité et la connaissance humaine, source d'innovations. Ces innovations permettent ainsi d'économiser du temps, d'améliorer les process de production et d'accroître les richesses, qui peuvent se passer d'une forme matérielle de la monnaie. On retrouve ainsi les grandes caractéristiques de l'économie de l'offre, avec une place importante donnée à la créativité humaine dans un monde dématérialisé sans que ne soit pensée l'autre dimension du marché à savoir la demande ; une démarche totalement assumée (p. 180). Il est également remarquable que l'ouvrage n'évoque jamais la question des droits de propriété, les conditions de liberté dans lesquelles agissent les agents. Cette approche décontextualisée n'est pas



sans contradiction, puisqu'elle-même est issue d'un contexte, qui lui est propre et fondateur, à savoir celui de la dématérialisation et de la digitalisation de l'économie (p.11). Là également la démonstration reste absente.

Gilder dénonce d'emblée l'erreur majeure qu'ont commis selon lui l'ensemble des courants théoriques en économie, pris dans la superstition matérialiste (p. 1). Y sont condamnés à la fois les économistes classiques tels que Smith, les marxistes, les économistes autrichiens, les keynésiens, les monétaristes et les tenants de l'économie de l'offre, dont l'auteur faisait partie. Cette illusion matérialiste aurait embarqué l'ensemble de la profession vers une conception de l'économie définie comme la science de l'allocation des ressources, en considérant la rareté comme le problème fondateur. Une « dépendance de sentier » aurait été initiée en considérant de manière erronée que l'économie revenait à gérer la rareté, alors qu'elle devrait identifier les conditions de la création de richesse. Plus en avant dans son analyse, Gilder dénonce la conception de l'homo economicus comme un agent s'adaptant aux incitations qui lui sont offertes (p. 26), et qui masquerait la dynamique de l'intelligence humaine qui se concrétise dans la créativité et l'innovation. Selon lui, il est nécessaire de se départir de cette conception matérialiste de l'économie pour saisir les fondements de l'enrichissement en s'appuyant sur la théorie de l'information, supposant des vecteurs de diffusion (réseaux), des mécanismes de transmission (langages et codes) et des supports (la pensée humaine). C'est l'intelligence humaine source de créativité et de surprise qui est la véritable source de la richesse. La théorie de l'information sur laquelle s'appuie Gilder n'est pas celle qui consiste en sa traduction « matérialisée », à savoir une information qui constitue une ressource utilisée pour décider de l'allocation des biens et services (dimension allocative) (le prix d'une marchandise est supérieur sur un marché et va justifier l'approvisionnement des consommateurs) ou d'une expression en termes d'incitations (théorie des contrats avec la relation principal-agent par exemple) que l'on retrouve dans une approche néoclassique contemporaine (Laffont et Tirole 2013). Selon Gilder, les individus sont des formes de répertoires d'intelligence et de créativité qui peuvent être



mobilisés pour produire des expressions ou des formes du monde (nouvelles modalités de communication comme internet ou de stockage comme le container) qui dépassent leur simple configuration matérielle (internet permet des transactions bancaires dématérialisées, le container a changé les modalités du transport des biens et de stockage). Dans cette approche, la conception matérialiste de la monnaie (conçue comme un bien) doit être abandonnée. Au-delà de la facilitation des échanges, la monnaie permet d'exprimer une unité de biens ou de services en temps, c'est-à-dire le nombre d'heures de travail nécessaires pour l'obtenir. Elle permet ainsi de mesurer des prix en temps, ni plus ni moins (p. 182-183).

Quelques remarques peuvent être formulées sur cette première thèse. La première est la réaction que suscite la thèse du rejet global des enseignements des économistes quels qu'ils soient, et ce, quand bien même leurs travaux font l'objet de débats scientifiques, voire de polémiques. Ce rejet global ne manque pas de susciter de la part du lecteur un certain scepticisme sur ses fondements. Seuls échappent à la critique Jean-Baptiste Say et sa théorie de l'offre. Par ailleurs, la thèse de l'erreur collective – ils se sont tous trompés ! – est là aussi quelque peu problématique, d'autant que l'auteur se fait son propre critique pour avoir défendu une approche dite de l'économie de l'offre. Comment peut-il être certain de ne pas commettre une nouvelle erreur en assénant un avis aussi définitif ?

Deuxièmement, l'illusion matérialiste, dénoncée par Gilder pour mieux concevoir une économie de l'information, trouve ses limites et sans doute une forme de contradiction par la traduction ultime de cette activité créatrice dans l'expression physique de la richesse, dont le chapitre 9 est une formidable expression. Comment penser cette contradiction ? Par ailleurs, comment interpréter l'expression créatrice en richesses matérielles tout en ne pensant pas la demande et justifier l'absence de réflexion quant à la satisfaction des besoins ou le remplacement d'états moins satisfaisants par d'autres qui le sont davantage (Mises 1985) ? Enfin, les motivations des créateurs de richesse sont totalement absentes dans la dynamique que nous propose Gilder.



Troisièmement, Gilder fait l'économie incroyable de ne pas considérer la question de la connaissance, de sa production, de sa répartition et de son partage. Il n'établit pas de liens avec la compréhension des mécanismes de marché et des dynamiques sociétales comme l'a fait en son temps Hayek (Hayek 2006 [1960] ; 1995) qu'il critique. Il ne discute pas plus l'apport de la théorie de la découverte entrepreneuriale et de l'esprit d'entreprise développée par Kirzner (2000 ; 2005). Sans doute à la lecture éclairante de ces derniers auteurs, Gilder aurait tempéré quelques-unes de ses assertions.

Deuxième idée défendue dans l'ouvrage de Gilder : l'argent, c'est du temps. Pour Gilder, le progrès économique ne peut être mesuré en unités monétaires. En conséquence, comparer le prix de 100 grammes de tabac aujourd'hui à celui d'il y a 10 ans revient à commettre une erreur, car ces prix sont exprimés en unités monétaires dont la valeur est manipulée par les autorités (p. 14), et qu'un raisonnement supposant une actualisation des valeurs ne peut corriger. Ce qu'il convient de faire pour mesurer l'enrichissement est de raisonner en termes d'heures de travail pour obtenir une unité dudit bien. Selon Gilder, lorsqu'on dépense de l'argent, on dépense du temps, celui qui a été nécessaire pour obtenir les unités monétaires en question. Selon Gilder, le temps est un étalon de mesure plus fiable que la monnaie étatique, dans la mesure où il ne peut faire l'objet de manipulations. L'appréciation de l'enrichissement se traduit par une réduction du temps nécessaire pour obtenir un bien ou un service. Alors que le constat d'une manipulation monétaire par les autorités n'est pas une idée nouvelle, il n'est pas certain que la solution proposée soit aussi convaincante que ne le pense l'auteur. Premièrement, l'enrichissement associé à la réduction du ratio en termes de temps par unité de bien suppose, outre un retour par la dimension physique de l'économie, que ce qui est produit est valorisé par les consommateurs (les biens additionnels produits) et qu'il peut être directement comparable dans le temps (qu'en est-il pour des biens dont les caractéristiques évoluent ?). Sans ce processus de valorisation ultime, la disponibilité de biens additionnels est dépourvue de sens. Deuxièmement, l'étalon de mesure, à savoir l'heure de travail, suppose que celle-ci n'évolue pas au cours du temps et qu'il existe une mesure



moyenne au sein de la société. Or les productivités individuelles varient au fil du temps et entre individus, de sorte qu'il n'existe aucune certitude à ce que l'étalon lui-même ne fasse pas l'objet de variabilité. Cette critique est celle qui avait été faite à l'approche marxiste sur la composition en travail de la marchandise. Enfin, cette approche par la productivité constitue une forme de contradiction interne à la thèse défendue par l'auteur concernant la source originelle et dématérialisée de la richesse, à savoir la créative humaine.

Une autre idée défendue par Gilder est que la croissance économique résulte de l'apprentissage et de l'acquisition de nouvelles connaissances. Les entreprises et les entrepreneurs seraient mus par une incitation à faire mieux et à innover. Ils sont les vecteurs de transmission de nouvelles informations et de surprise aux origines de l'enrichissement. Le marché est ainsi conçu comme un processus cybernétique, un réseau de transmission d'informations, de mise en relation de connaissances, qui ne doit pas être entravé pour fonctionner au mieux. De cette conception, émerge une forme de « techno capitalisme », qui laisse une large part aux industries de la tech (chapitre 7). Finalement, la conception défendue par Gilder propose une vision appauvrie du fonctionnement du marché. Les recours aux exemples de la loi de Moore, aux gains obtenus en termes de productivité dans la production des semi-conducteurs laissent à penser à une vision très mécanique, oubliant les dynamiques sociales et individuelles à l'œuvre (Hayek 1995). Par ailleurs, l'auteur semble négliger l'importance conférée au capital humain, qui n'est pas chose nouvelle tant pour expliquer le développement économique (Carnis 2023) que les choix économiques individuels (Becker 1993) qui ont de considérables effets sur les trajectoires économiques. Cette approche par la dimension humaine, qui ne néglige pas pour autant les dimensions techniques et technologiques, permet de penser les aspérités au sein du fonctionnement des sociétés, ce que ne fait pas une vision cybernétique restrictive, telle que défendue par l'auteur.

Pour Gilder, la richesse n'est pas le résultat de ressources matérielles ou de leur combinaison, foin des terres, des matériaux, des machines... (p.49) La connaissance est la cause de tout ! C'est elle qui



permet de donner sens aux choses, en mêlant connaissances tacites et codifiées. Le génie humain consiste ainsi à concevoir ce que peut être une ressource et comment en faire un usage approprié. La machine ne présente une valeur que dans la mesure où elle a été conçue pour certaines finalités, ce qui lui confère son statut. Elle est machine, dans la mesure où elle est considérée comme machine. Le mécanisme de marché est alors interprété comme un test de validation et de falsification des nouvelles connaissances de type poppérien (p. 54-55). Toute intervention sur ledit marché conduit à perturber et à travestir ce processus de sélection. En effet, c'est une dimension éminemment subjective qui est à l'œuvre pour définir ce que peut-être la richesse. En reprenant Sowell, Gilder souligne que les transactions économiques sont d'abord des achats et des ventes de connaissance (p. 61). Oui, mais pas n'importe lesquelles : les connaissances issues de l'activité humaine et des fins propres aux individus. Cela n'est pas précisé. En fin de compte, sur ce point, Gilder n'est pas très éloigné de l'approche des économistes autrichiens, tout en se gardant de citer la source de ses influences.

Gilder traite également de la place de la monnaie. Il dénonce ainsi la place considérable prise par le milieu de la finance dans l'économie (hypertrophie financière) ; envahissement qui a été rendu possible par l'expansion inconsidérée de la production de monnaie par les autorités (chapitre 10). Cela a eu pour conséquence un décentrement des lieux de création de profit vers les institutions financières au détriment de l'appareil industriel. Cela a conduit aussi à dénaturer le rôle de la monnaie comme instrument de mesure, devenu inopérant dans un cadre volatile et biaisant le calcul économique. Or, selon notre auteur, la monnaie n'est pas un bien, ni de la richesse contrairement à ce que peuvent penser bon nombre d'économistes (p. 144). Elle ne serait qu'un vecteur de transmission d'information permettant de fluidifier les échanges, remédiant ainsi à la tragédie de la coïncidence des besoins. Or l'exigence de ce rôle implique de disposer d'un système qui limite les fluctuations relatives au support de la mesure, une métrique stable et transparente, ce que ne permet plus la circulation des masses monétaires actuelles dont le volume s'accroît régulièrement (p. 153). Le



point de référence ultime serait alors l'unité de temps, permettant de déterminer des prix en temps. Pour Gilder, la monnaie doit être à la fois rare, mais pouvant être créée selon les besoins des transactions et des projets économiques, ce que ne sauraient satisfaire les monnaies électroniques (limitées par leur non-extension) (p.166 et s.). D'une certaine façon, on retrouve ici chez Gilder quelques enseignements monétaristes qui exigeaient une croissance de la masse monétaire en proportion avec la croissance économique. Pour Gilder, l'or présenterait des avantages notables à cet égard et c'est pour cette raison qu'il milite pour un retour à une monnaie réelle et non fiat. Une position que soutiendrait sans doute certains économistes autrichiens. Mais une nouvelle fois, il existe un nouveau point de tension sur la représentation matérielle de la monnaie, notamment l'or, qui ne peut être seulement un support d'information. Comment gérer cette contradiction ?

Pour conclure, *Life after capitalism* de Gilder est une contribution moins innovante qu'anticipée. Le constat d'une place trop importante prise par la finance, la nécessité de disposer d'une monnaie solide, de ne pas entraver le fonctionnement du marché et d'être attentif à la création de connaissances, à la transmission des informations qui permettent la création de richesse feront consensus parmi les libéraux. La conception cybernétique du marché, le rôle limité conféré aux consommateurs, et aux individus à la source du processus économique est plus discutable, d'autant qu'elle s'appuie sur une série de critiques non fondées et pas démontrées à l'égard d'éminents penseurs. *In fine*, il y aura sans doute une vie après *Life after Capitalism* et il n'est pas certain que cette contribution passe le test redoutable du marché de la connaissance.

Références

Becker, Gary S. (1993), *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, NBER, The University of Chicago Press, 3rd edition.

Carnis, Laurent (2023), « Le Voyage de l'Humanité aux origines de la richesse et des inégalités d'Oded Galor, Notes de lecture », *Journal des libertés*, 2023, n°21, Été, pp. 131-138.



Gilder, George (1993), *Wealth and Poverty*, ICS Press.

Hayek, Friedrich A. (2006 [1960]), *The Constitution of Liberty*, Routledge.

Hayek, Friedrich A. (1995), *Droit, législation et liberté* (3 volumes), Collection Quadrige, Presses Universitaires de France.

Kirzner, Israel M. (2005), *Concurrence et esprit d'entreprise*, Economica.

Kirzner, Israel M. (2000), *The Driving Force of the Market, Essays in Austrian Economics*, Foundations of the Market Economy, Routledge.

Laffont Jean-Jacques et Tirole Jean (2013), *Théorie des incitations et réglementations*, Economica.

Von Mises, Ludwig (1981 [1932]), *Socialism - An Economic and Sociological Analysis*, Liberty Classics.

Von Mises, Ludwig (1985), *L'action humaine*, traité d'économie, Libre échange, Presses Universitaires de France.

recensé par

Laurent Carnis



Quand il faut décider.

Benjamin Constant et le problème de l'arbitraire

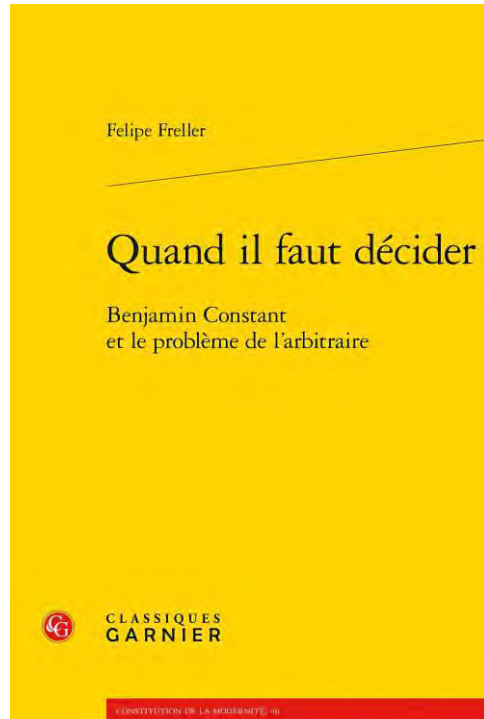
de Felipe Freller

Classiques Garnier, 2023 (282 pages)

Les ouvrages sur la pensée de Benjamin Constant sont suffisamment peu courants en langue française pour se réjouir de la publication du livre tiré de la thèse d'études politiques soutenue à l'EHESS en 2021 par Felipe Freller, un chercheur brésilien. Comme l'indique son sous-titre, l'œuvre concerne la question de l'arbitraire, mais comme l'indique son titre, une seconde notion est nodale : la décision.

Nous délaierons la forme pour le fond car l'ouvrage est assez médiocrement écrit, le style souvent lourd et quelques passages sont même fautifs ou peu compréhensibles (notamment pp. 83, 95 & 97). L'ensemble apparaît très répétitif, ce qui surprend pour un livre qui n'est pas si long, et l'argumentation tourne souvent en rond. Mais le fond est autrement séduisant. Il est aussi exigeant intellectuellement, particulièrement dans ses premières dizaines de pages.

Un lieu commun énonce que Benjamin Constant, peu... constant dans sa vie politique, l'a été dans ses principes. Et parmi ces derniers se trouve le rejet de l'arbitraire, au profit justement des principes. La thèse de Felipe Freller invite à reconsidérer cette opinion et à s'en défaire assez largement au fil de quatre parties chronologiques ponctuées





d'œuvres de Constant sur une période en fait limitée à vingt années, de 1795 à 1815.

Résumons l'auteur pour présenter la substantifique moelle de *Quand il faut décider*. L'arbitraire apparaît comme un problème politique « auquel Constant a essayé de faire face tout au long de sa vie » (p. 18). Si nous pouvons nous exprimer ainsi, *das Constant Problem*, c'est le problème de l'arbitraire, un problème qu'il résout par un décisionnisme modéré. Le chercheur brésilien donne deux définitions très proches du problème de l'arbitraire chez Constant à une vingtaine de pages de distance. Selon la première, certaines situations sont « impossibles à résoudre par le seul appel aux lois, de sorte que celles-là nécessitent la décision discrétionnaire d'une autorité extralégale » (p. 35). Selon la seconde, le problème de l'arbitraire est celui des « décisions politiques qui ne se justifient pas par les lois ou par les principes fixes » (p. 53). Il existe une tension entre l'empire des principes auxquels il est si attaché et la nécessité de la décision.

Bien entendu, parler de décision fait aussitôt penser à Carl Schmitt, le grand théoricien du nazisme. Rappelons que ce dernier définit le Droit non pas en fonction de la norme, à l'encontre de son homologue socialiste Hans Kelsen, mais en fonction de la décision. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Schmitt, critique radical du libéralisme et à vrai dire assez ignorant de ses fondements, s'est attaché en revanche à lire de manière approfondie Constant. Mais le décisionnisme de ce dernier est, comme on peut s'en douter, fort différent de celui du juriste allemand : un décisionnisme « qui ne présente pas les mêmes risques de dérive tyrannique » (p. 32).

Contrairement aux lieux communs, Constant n'éjecte pas l'arbitraire de sa théorie politique. Bien au contraire, il tente de l'institutionnaliser pour l'apprivoiser. Il tâtonne pour tenter d'« empêcher l'usage discrétionnaire du pouvoir incorporé au système politique de dégénérer en tyrannie » (p. 58). Le « décisionnisme modéré » de Constant rejoint d'ailleurs, mais de manière différente, celui déjà soutenu par John Locke dans ses développements bien connus sur la « prérogative » royale au sein du *Second traité du gouvernement*



civil paru en 1690. Les développements que lui consacre Felipe Freller sont particulièrement intéressants (pp. 251-252).

La conclusion de l'auteur n'est pas sans polémique :

« Théoricien du paradigme de la décision politique dont la possibilité d'institutionnalisation est limitée, Constant figure dans ce livre moins comme le "père fondateur" de l'État de droit libéral moderne que comme un révélateur de ses antinomies constitutives » (p. 256).

« Dans ce livre », est-il bien précisé...

Le lecteur trouvera au cours de l'ouvrage de nombreuses analyses suggestives relatives à des notions importantes aux yeux de Constant : les circonstances, le droit de grâce, les formes, les garanties ou le jury. Il y recueillera aussi de nombreuses références à l'état d'exception dont les années 2010 et le début des années 2020 ont rappelé l'actualité (notamment p. 250). Il pourra enfin se référer aux passages de droit constitutionnel stimulants, notamment sur le « pouvoir neutre » ou préservateur, la responsabilité des ministres et la question du parlementarisme (pp. 219 s.), ou encore sur le rapport de Constant au contrôle de constitutionnalité des lois (pp. 256-257).

recensé par

Jean-Philippe Feldman



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS, ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE, ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE, ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) : 20 €

Tarif de soutien (frais de port inclus) : 30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus) : 60 €

Tarif de soutien (frais de port inclus) : 120 €

Nom, prénom

Société, institution

Adresse

Code postal et Ville

Pays

E-mail

Commande et règlement par chèque :

Envoyez votre bulletin d'abonnement ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de
« IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Commande et règlement en ligne

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne : <https://www.journaldeslibertes.fr>

Commande et règlement par transfert bancaire

Compte : IREF

Banque: Rothschild-Martin-Maurel

IBAN: FR76 1336 9000 0770 8708 0401 206

Dans ce cas, envoyez ce bulletin à l'adresse postale ci-dessus ou informez-nous par email

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr



JOURNAL DES LIBERTES

COMMANDE D'UN ENCART PUBLICITAIRE

La société :

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Numéro RCS : _____

Représentée par : _____

Email : _____

Téléphone : _____

souhaite publier un encart publicitaire (format pour la version papier : 24,2cm pour la hauteur et 17 cm pour la largeur) (*)

- sur une page du prochain numéro dans sa version papier et sur la page internet du journal (www.journaldeslibertes.fr) pour une période de trois mois à compter de la publication en ligne du numéro (**) pour un prix de **300 €**

- sur une page dans chacun des quatre prochains numéros papiers et une période de 1 an à compter de la publication en ligne du premier de ces quatre numéros en commençant par le numéro (**) et pour un prix de **500 €**

Envoyer cet ordre de commande
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également régler votre commande par transfert bancaire
(un RIB vous sera envoyé sur demande).

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

(*) Le Journal ne publiera l'encart qu'après réception d'un bon à tirer signé par ses soins.

(**) Précisez le numéro